

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 5 MAI 2022

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le jeudi 28 avril 2022 pour le jeudi 5 mai 2022 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|---------------------|-------|--|
| M. le Maire | n° 1 | Désignation du Secrétaire. (page 1331) |
| M. le Maire | n° 2 | Pouvoirs. (page 1331) |
| M. le Maire | n° 3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021. (page 1331) |
| M. le Maire | n° 4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1331) |
| M. le Maire | n° 5 | Communications diverses (page 1334) |
| M. MONTILLOT | n° 21 | Santé. Soutien aux initiatives en matière de santé pour faire face à la désertification médicale. Adhésion à l'association Loire&Orléans en Santé (Loire et Orléans en santé). (page 1334) |
| M. MONTILLOT | n° 20 | Santé. Création d'un système de bourse pour des étudiants en médecine. Approbation du règlement de fonctionnement. (page 1334) |
| M. le Maire | n° 6 | Vie institutionnelle. Révision du pacte de gouvernance métropolitain. Avis à émettre. (page 1354) |
| M. le Maire | n°7 | Vie institutionnelle. Délégation à accorder au Maire en vertu de l'article L.2122-22 alinéas 15 et 22 du code général des collectivités territoriales. Approbation. (page 1357) |
| M. MARTIN | n°8 | Communication sur la gestion de l'eau. |

Affaire retirée de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITE

- | | | |
|-------------------|-----|---|
| M. TEBIBEL | n°9 | Relations internationales. Dispositif de prise en charge des frais de déplacement applicables aux élus dans le cadre de leur mandat. Mandat spécial. Approbation. (page 1359) |
|-------------------|-----|---|

- M. LEMAIGNEN** n° 10 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façade. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 1362)
- Mme AMOA** n° 11 Action foncière. Orléans la Source. Cession par la ville d'Orléans d'une emprise de 24 m² à l'entrée du lycée professionnel Paul Gauguin au profit de la Région Centre-Val de Loire. Approbation. (page 1363)
- M. IMBAULT** n° 12 Communication sur la création du futur parc urbain quartier Madeleine. Projet Sanitas. (page 1364)
- Mme LABADIE** n° 13 Action foncière. Sanitas. Acquisition amiable d'une parcelle de terrain AM552p en vue de la création du futur parc urbain quartier Madeleine. Approbation. (page 1365)

CADRE DE VIE ET PROXIMITE

- Mme LABADIE** n°14 Questions des Orléanais. (page 1369)
- Mme LABADIE** n°15 Vie associative. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Etat pour le label Réseau Guid'Asso. (page 1372)
- Mme LABADIE** n°16 Proximité. Quartier Est. Nouveaux équipements nord-est. Dénominations. (page 1373)
- Mme BREANT** n°17 Mécénat. Approbation d'une convention de soutien à passer avec la Fondation Orléans pour les années 2022-2024. Attribution d'une subvention. (page 1374)
- M. GABELLE** n°18 Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2022. Set Electro. Approbation de conventions de partenariat à passer avec l'association l'Atelier, organisateur du festival Cocorico Electro et FUN RADIO. (page 1375)
- M. ROSE** n°19 ~~Communication sur le plan communal de sauvegarde.~~

Affaire retirée de l'ordre du jour

FAMILLE ET VIE SOCIALE

- M. CHANCERELLE** n° 22 Arts et économie créative. Musiques actuelles. Cession de matériels de sonorisation à l'association l'Antirouille. Approbation. (page 1376)
- M. CHANCERELLE** n° 23 Arts et économie créative. Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2020-2022 à passer avec l'association Le 108. Attribution de subvention. (page 1377)
- M. CHANCERELLE** n° 24 Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association culturelle Le Pays Où le Ciel est Toujours Bleu (P.O.C.T.B.) pour les années 2022-2024. Attribution d'une subvention. (page 1378)

M. CHANCERELLE	n° 25	Arts et économie créative. Conservatoire. Frais de dossier et de scolarité, de location d'instruments de musique, de location de salles, et d'entrées aux spectacles. Actualisation des tarifs pour 2022-2023. Approbation. (page 1379)
M. CHANCERELLE	n° 26	Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association A.T.A.O. au titre de l'année 2022. Attribution d'une subvention. (page 1380)
M. LONLAS	n° 27	Sport. Beach Séries Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'évènement Beach Séries Orléans 2022. Attribution d'une subvention. (page 1381)
M. RENAULT	n° 28	Sport. Approbation d'une convention à passer avec l'ASPTT Orléans Général pour la gestion et l'exploitation du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget pour l'année 2022. Attribution d'une subvention. (page 1382)
M. RENAULT	n°29	Sport. Approbation d'une convention à passer avec l'association Union Pétanque Argonnaise pour l'organisation d'une manifestation sportive Pétanque Tour. Attribution d'une subvention. (page 1383)
M. RENAULT	n°30	Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'une convention avec l'association Escale pour sa section Futsal pour l'année 2022. Attribution d'une subvention. (page 1384)
M. RENAULT	n°31	Sport. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations ASPTT Cheerleading, Eco Volleyball et USO Tennis de Table pour l'année 2022. Attribution de subventions. (page 1386)
Mme DE FILIPPI	n°32	Éducation. Collecte et traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles maternelles et élémentaires publiques. Approbation d'une convention à passer avec Orléans Métropole. (page 1387)
M. DEFOSSEZ	n°33	Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2022. Approbation. (page 1388)
Mme LABADIE	n°34	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. Approbation. (page 1389)

RESSOURCES

Mme RASTOUL	n°35	Relations humaines. Modification du tableau des emplois. Approbation. (page 1394)
Mme RASTOUL	n°36	Relations humaines. Prise en charge du paiement du droit d'inscription à l'Ordre des Architectes. Approbation. (page 1395)
M. HOUSSARD	n°37	Commande Publique. Marché public d'entretien ménager de deux établissements sportifs de la ville d'Orléans (Gymnase Claude Robert et Stade de la Vallée). Approbation d'un marché après

procédure formalisée. (page 1396)

M. HOUSSARD

n°38 Commande publique. Marché public d'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du CCAS. Groupement de commande. Lot n°1 Chauffage urbain. Approbation de l'avenant n°1 au marché CCAS17196GR et l'avenant n°2 aux marchés V17196GR et M17196GR passés avec la société DALKIA. (page 1397)

M. HOUSSARD

n°39 Commande publique. Marché public d'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Groupement de commande. Lot n°2 : Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones nord-est et sud. Approbation de l'avenant n°2 au marché CCAS17197GR et l'avenant n°3 aux marchés V171097GR et M17197GR passés ave. (page 1398)

M. HOUSSARD

n°40 Commande publique. Marché public d'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du CCAS. Groupement de commande. Lot n°3 Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones centre et ouest. Approbation de l'avenant n°1 aux marchés CCAS17198GR, V17198GR et M17198GR passés avec la société ENGIE COFELY. (page 1400)

M. HOUSSARD

n°41 Commande Publique. Marché de conception, impression et livraison du magazine et de hors-séries thématiques de la Ville d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure formalisée. (page 1401)

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 5 mai 2022 -

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 10 mai 2022.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le secrétaire de séance,

PROCES - VERBAL

Le jeudi cinq mai deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire (jusqu'à 20h40) ;

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, Mme BREANT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 21h) ;

M. RENAULT, Mme CORNAIRE, M. KHOUTOUL (à partir de 18h25), Mme DE FILIPPI, M. ROY, Mme RASTOUL, M. CHANCERELLE, Mme LABADIE, M. IMBAULT, Mme CARRE, M. NANTIER, Mme AMOA, M. DEFOSSEZ, Mme PARAYRE (à partir de 18h25), M. LEMAIGNEN, Mme MARCHAND, M. BLANLUET, Adjoint ;

Mme HOSRI (à partir de 18h30), M. LABLEE, Mme LAHACHE, MM. HOUSSARD, GABELLE, ROSE, TEBIBEL, Mmes MENIVARD (à partir de 18h40), FEDRIGO, POULS, PICARD (à partir de 19h10), MM. DABOUT, DE ROSNY, Mme ROYER, M. GAUTIER, M. GEFFROY, Mme RIST (jusqu'à 21h), M. BOURREAU, M. GRAND, Mme TRIPET, M. CHAPUIS, Mme KOUNOWSKI, Mme BENAYAD (à partir de 18h30), Mme DUROCHER, M. CLOZIER, M. DUPLESSY.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. CLOSSET	à	M. MARTIN (jusqu'à 21h) puis M. GABELLE (à partir de 21h)
Mme LAPERTOT	à	Mme LAHACHE
M. LONLAS	à	M. RENAULT
M. CHEVALLIER	à	M. DE ROSNY
Mme BARRUEL	à	M. LEMAIGNEN
M. BORNET	à	M. CHAPUIS
Mme PARAYRE	à	M. NANTIER (jusqu'à 18h25)
Mme MENIVARD	à	Mme MARCHAND (jusqu'à 18h40)
M. KHOUTOUL	à	M. IMBAULT (jusqu'à 18h25)
Mme BENAYAD	à	M. DUPLESSY (jusqu'à 18h30)
Mme HOSRI	à	M. ROSE (jusqu'à 18h30)
M. GROUARD (Maire)	à	M. MONTILLOT (à partir de 20h40)
Mme PICARD	à	Mme POULS (jusqu'à 19h10)
M. MARTIN	à	Mme BREANT (à partir de 21h)

Absents et excusés :

M. Vincent CALVO
Mme Jihan CHELLY

La séance est ouverte à 18 h 05.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. de ROSNY est désigné en qualité de Secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. CLOSSET	à	M. MARTIN (jusqu'à 21h) puis M. GABELLE (à partir de 21h)
Mme LAPERTOT	à	Mme LAHACHE
M. LONLAS	à	M. RENAULT
M. CHEVALLIER	à	M. DE ROSNY
Mme BARRUEL	à	M. LEMAIGNEN
M. BORNET	à	M. CHAPUIS
Mme PARAYRE	à	M. NANTIER (jusqu'à 18h25)
Mme MENIVARD	à	Mme MARCHAND (jusqu'à 18h40)
M. KHOUTOUL	à	M. IMBAULT (jusqu'à 18h25)
Mme BENAYAD	à	M. DUPLESSY (jusqu'à 18h30)
Mme HOSRI	à	M. ROSE (jusqu'à 18h30)
M. GROUARD (Maire)	à	M. MONTILLOT (à partir de 20h40)
Mme PICARD		Mme POULS (jusqu'à 19h10)
M. MARTIN		Mme BREANT (à partir de 21h)

M. le Maire – *Au cours de la présente séance, plusieurs élus ne prendront pas part au vote de certaines délibérations car ils sont susceptibles d'être intéressés par l'objet desdites délibérations :*

- M. LEMAIGNEN et Mme FEDRIGO ne prendront pas part au vote de la délibération n°9 ;

- MM. HOUSSARD et TEBIBEL ne prendront pas part au vote de la délibération n°17.

Mention en sera faite au procès-verbal de la séance.

Si d'autres élus estiment se trouver en situation de risque de conflit d'intérêts pour d'autres points inscrits à l'ordre du jour, je les remercie de bien vouloir l'indiquer maintenant.

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois d'avril 2022 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>CONTENTIEUX</u>		
2022VODEC8590		14/04/22 Introduction d'instances. Actions en référé. Tribunal administratif d'Orléans et Tribunal judiciaire d'Orléans. Expulsion d'occupants sans droit ni titre installés place et square du Châtelet ainsi que dans le centre commercial et le parking de stationnement des Halles Châtelet à Orléans. Autorisation d'ester en justice. Désignation d'un avocat.
2022VODEC8599		21/04/22 Défense à une instance. Contentieux. Tribunal administratif d'Orléans. Demande annulation arrêté de mise en sécurité du 17 février 2022 relatif au bâtiment sis 10 Boulevard Jean Jaurès à Orléans. M. et Mme Jérôme et Martine GAUTRY contre Mairie d'Orléans.
<u>DEPOT D'AUTORISATIONS D'URBANISME</u>		
2022VODEC8591		14/4/22 Moyens généraux. Patrimoine communal. Dépôts de demandes d'autorisations d'urbanisme.
<u>DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>		
2022VODEC82	25/03/22	Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'acquisition de caméras individuelles pour les policiers municipaux.
2022VODEC83	25/03/22	Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'acquisition de gilets pare-balles pour les policiers municipaux.
<u>FOUILLES ARCHEOLOGIQUES</u>		
2022VODEC8598		11/04/22 Fouilles archéologiques rue Saint-Marceau / place Domrémy. Approbation d'une convention à passer avec Orléans Métropole.

URBANISME

2022VODEC8589

11/04/22 Action foncière. Exercice du droit de préemption urbain sur un local professionnel situé 103 bis rue du faubourg Madeleine à Orléans.

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
22/02/22	S	Opération de sécurisation du sinistre rue de Bourgogne - Mission d'appui géotechnique	CEREMA	Partie forfaitaire : 45 550,00 Partie à prix unitaires : Sans minimum, maximum 80 000,00	Partie forfaitaire : 54 660,00 Partie à prix unitaires : Sans minimum, maximum 96 000,00
17/03/22	T	Travaux de réfection de la couverture de la salle GRS 1 du gymnase des Murlins	A2C BATIMENT	81 714,40	98 057,28
28/03/22	S	Prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurisation du set électro des fêtes de Jeanne d'Arc 2022	REFLEX CENTRE VAL DE LOIRE	Minimum : 16 666,67 Maximum : 83 333,33	Minimum : 20 000,00 Maximum : 100 000,00
08/04/22	F	Fourniture et exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes et confiseries pour les bâtiments VO et OM	MAXICOFFEE OUEST	Par période : Sans minimum Maximum de RECETTES de 100 000 € soit un total de 200 000 €	Par période : Sans minimum Maximum de RECETTES de 120 000 € soit un total de 240 000 €

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
17/03/2022	Nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du CCAS d'Orléans - lot 1 : entretien ménager d'établissements recevant du public - Avenant 9	TEAMEX	861,24	1 034,21
21/03/2022	Maintenance, acquisition et prestations relatives au logiciel GEODP - Avenant 1	SOGELINK	Sans incidence financière	Sans incidence financière

07/04/2022	Impression et livraison de documents supports de communication, papier à entête et enveloppes logotées - Lot 3 : fourniture, impression et livraison d'enveloppes et pochettes - Avenant 1	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE	Sans incidence financière	Sans incidence financière
07/04/2022	Réaménagement du parc de la fontaine de l'Etuvée, mise en œuvre et réfection de passerelles en bois - Avenant 1	AMEXBOIS	Sans incidence financière	Sans incidence financière
15/04/2022	Groupe scolaire René Guy Cadou, restructuration du restaurant, rénovation des menuiseries extérieures et changements de la couverture ardoise de la maternelle - Lot 13 : Equipement de cuisine - Avenant 1	AXIMA REFRIGERATION	3 064,00	3 676,80
22/04/2022	Fourniture et exploitation de fontaines à eau pour les bâtiments de la ville d'Orléans et d'Orléans Métropole - Avenant 1	CHATEAUD'EAU	Sans incidence financière	Sans incidence financière

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – *Au titre des communications diverses, nous avons reçu comme à l'accoutumée un certain nombre de remerciements :*

- de M. Jean-Claude KAFTANJIAN, Président de l'association « Les Amis de René THINAT », pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2022 ;
- de M. Jean COURANT, Président du Tribunal de Commerce d'Orléans, pour l'organisation du séminaire des tribunaux de Commerce de la Région Centre dans l'enceinte du Musée des Beaux-Arts et de l'Hôtel Groslot ;
- de M. François LEMARCHAND, Directeur de Paris-Nice, et de Monsieur Christian PRUDHOMME, Directeur du Cyclisme, pour l'accueil que la commune a réservé à la Course au soleil lors de l'étape passant à Orléans.

M. le Maire – *Si vous le voulez bien, et je m'en excuse auprès des élus qui présentent ces communications, je vous propose, pour que nous ayons le temps d'en discuter parce que ce sont deux communications importantes, de les reporter lors d'un prochain Conseil. Il s'agit de la communication sur l'eau, un sujet fondamental, donc il faut que nous ayons du temps pour en discuter, et de la communication, non moins importante, sur la prévention des risques, notamment inondations mais pas seulement. Ce sont des choses dont on parle moins, mais je ne voudrais pas qu'on les passe en fin de séance un peu rapidement. Je pense que cela mérite véritablement présentation et discussion, donc j'ai proposé qu'on les reporte sans doute au prochain Conseil, si vous en étiez d'accord, parce que celui-ci est déjà bien chargé.*

N° 21 – **Santé. Soutien aux initiatives en matière de santé pour faire face à la désertification médicale. Adhésion à l'association Loire&Orléans en Santé (Loire et Orléans en santé).**

N° 20 – **Santé. Création d'un système de bourse pour des étudiants en médecine. Approbation du règlement de fonctionnement.**

M. le Maire – *Ce sont deux délibérations que M. MONTILLOT va présenter dans un instant, notamment pour répondre à la désertification médicale, avec l'association Loire&Orléans en Santé et la création d'un système de bourse pour les futurs étudiants de médecine à Orléans.*

Je voudrais synthétiser la situation autant que faire se peut. Nous le savons tous, nous en avons discuté et tout cela a été porté sur la scène publique, notamment par un relais médiatique parfois très important, nous sommes en situation de désertification médicale. Ce n'est vraiment pas un scoop que de le dire, nous le savons tous et beaucoup de nos concitoyens le vivent aujourd'hui très difficilement.

Nous savons aussi, et nous en avons échangé au sein de ce Conseil à plusieurs reprises, que nous avons un hôpital, l'hôpital d'Orléans, qui est un très bel hôpital, avec des personnels qui ont fait face depuis des mois à la pandémie mais pas seulement. Nous avons un hôpital aujourd'hui qui est en situation extrêmement difficile. Ce n'est pas le seul, d'autres hôpitaux sont également en situation difficile, en particulier dans notre département et dans notre région Centre-Val de Loire, mais particulièrement le CHRO.

Il y a eu une forte mobilisation des élus de toute sensibilité politique, ce qui a amené une délégation reçue par M. le Premier ministre, M. CASTEX, il y a quelques semaines, avec une décision fondamentale pour laquelle nous nous battions depuis des années, jusqu'à présent en vain, la décision du Premier ministre de répondre à notre demande de création d'un CHU en substitutif au CHRO, donc un centre hospitalier universitaire, avec corrélativement la création d'une faculté de médecine à Orléans. C'est une décision qui est fondamentale et Orléans l'attendait depuis plusieurs décennies. Il faut le dire et le rappeler, ce n'est pas une décision parmi d'autres, c'est structurellement fondamental. L'objectif est de répondre, dans les années qui vont venir, à cette désertification médicale, parce que nous voyons bien que, partout en France, là où il y a CHU et facs de médecine, donc des étudiants en médecine, qui vont pour partie d'entre eux, à l'issue de leurs études, rester sur le territoire dans lequel ils ont fait leurs études, il y a la corrélation évidente entre le nombre de médecins par habitant et l'existence d'une faculté de médecine et d'un CHU. C'est une des raisons essentielles qui explique cette désertification médicale. La réponse passe, dans la durée, par cette décision qu'il convient de saluer à son juste niveau.

Depuis cette décision confirmée par le Premier ministre, par le fait que la mission d'inspection qu'il avait commanditée, dans des délais très courts, a rendu ses conclusions... Ses conclusions portent la transformation du CHRO en CHU d'ici la fin de cette année, donc ce n'est pas aux calendes grecques, et la création de cette faculté de médecine que nous appelons de nos vœux. Tout cela est acquis et lancé, puisqu'il y a une mission de deux personnalités désignées par le Premier ministre pour porter cette transformation en CHU. Un comité de pilotage s'organise là-dessus, donc tout cela est bel et bien lancé, et c'est une formidable nouvelle.

Est-ce que cette décision et la perspective créée résolvent toutes nos difficultés ? Bien sûr que non. Pourquoi ? Le temps de la montée en puissance de la faculté de médecine. Vous l'avez vu, les choses ne traînent pas. Il a été ouvert un certain nombre de places en première année de fac de médecine à Orléans, un peu plus d'une centaine, pour la rentrée de septembre. Vous avez vu d'ailleurs que c'est déjà un succès puisque, sur Parcoursup, il y a eu plus de 1 700 inscriptions pour répondre à cette centaine de places. La mécanique est lancée. Que va-t-il se passer ? Il est quasiment impossible, en tout cas très compliqué, de faire autrement. La fin de la première année de fac de médecine sélectionne fortement les étudiants, à hauteur de 70 à 80 % qui ne sont pas pris en deuxième année. Sur la centaine d'étudiants que nous allons avoir en septembre 2022, il en restera une vingtaine au terme de la sélection de la fin de première année pour l'année 2023, peut-être une trentaine. Pour répondre à la désertification médicale, et toutes les analyses le montrent, tous les chiffres sont là et contestés par personne, il nous faut au moins, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, 200 supplémentaires sur nos territoires de l'Orléanais, du Loiret et des quelques autres départements qui nous sont proches, qui subissent la même désertification. Sur une deuxième année, nous allons avoir 20 à 30 étudiants, donc il nous en manque beaucoup.

C'est pour cela que nous avons poursuivi et fait évoluer la coopération avec la faculté de médecine de Zagreb, parce qu'elle vient compléter rapidement les étudiants en médecine et augmenter le nombre d'étudiants dès la première année, puis la deuxième année. Ce qui est intéressant, outre la qualité de la formation délivrée par la faculté de Zagreb qui est bien classée dans les classements internationaux, c'est de faire une sélection à l'entrée de la première année. Pour cette première année, nous pouvons aller au maximum jusqu'à 50 étudiants, et si nous les obtenons en sélection à l'entrée de la première année, nous allons grosso modo retrouver le même nombre sur les années suivantes, la

sélection ayant été déjà opérée. Je ne sais pas combien nous aurons d'étudiants dans la filière Zagreb entre 0 et 50, puisqu'il va y avoir le concours, donc personne ne peut le dire. J'espère qu'il y en aura 20, 30, 40, voire 50 qui viendront s'ajouter à ceux qui sont dans le cursus de la faculté de médecine d'Orléans, puis davantage au fur et à mesure des années. Le problème, et personne n'y peut rien, c'est que pour avoir ces médecins qui soient en activité, il va falloir attendre la durée de formation des études de médecine, qui sont de l'ordre de la dizaine d'années. À terme, nous allons avoir les médecins, mais dans les quelques années qui viennent, nous allons continuer de voir, si rien d'autre n'est fait, cette désertification médicale gagner du terrain. On le sait bien, les courbes sont là, les médecins qui sont autour de la soixantaine vont partir à la retraite, et toute la difficulté est de les remplacer.

C'est une formidable décision que celle qui a été prise par le Premier ministre, c'est une complémentarité, que je pense déterminante, que celle apportée par la faculté de médecine, et tout cela ne suffira pas pendant les quelques années qui vont venir. C'est la raison pour laquelle nous continuons à faire le maximum pour accueillir des médecins, nous continuons de nous battre, et que c'est difficile, parce que la plupart des territoires font la même chose, c'est-à-dire les maisons médicales, le centre de santé municipal. À chaque fois que l'on a un médecin de plus, c'est un certain nombre de nos concitoyens qui trouvent une solution médicale et un médecin notamment généraliste, parce qu'il y a un besoin de spécialistes, c'est évident, mais également de médecins généralistes.

Le deuxième point qui nous intéresse par rapport à la coopération avec la faculté de médecine de Zagreb, c'est que, dans les accords que nous passons, nous pouvons très vite répondre partiellement au problème des sous-effectifs de l'hôpital d'Orléans, parce que nous allons pouvoir accueillir des internes. L'hôpital d'Orléans souffre cruellement d'une insuffisance d'internes. Il y a déjà des internes qui viennent de Zagreb dans d'autres hôpitaux français. Nous souhaitons pouvoir accueillir un certain nombre d'internes, le plus possible. Ne me demandez pas combien aujourd'hui parce que, comme tout cela est impulsé, on va voir au fur et à mesure, mais j'espère quelques-uns peut-être d'ici la fin de cette année et l'année prochaine. À chaque fois que nous accueillerons un interne, nous aiderons à desserrer la contrainte de l'hôpital. Est-ce que cela suffira ? Non. Cela ne suffira pas parce que la situation est vraiment grave. Je regrette parce que cela fait des années que nous dénonçons cette situation, que nous disons ce qui va se produire, et cela fait 20, 25, 30 ans que les courbes démographiques sont là et que, jusqu'à présent, très peu de choses avaient pu être faites au niveau national.

On s'engage – je le pense profondément – sur la bonne voie. Cela demande nécessairement du temps. On y est et on va continuer, dans l'intervalle, à chercher et à trouver toutes les possibilités pour répondre aux besoins du quotidien, parce qu'on sait bien que la santé est l'une des premières préoccupations des Français dans leur ensemble et des Orléanais ici pour ce qui concerne notre territoire.

J'ai été presque un peu long, je m'en excuse mais je crois que le sujet est important.

Monsieur MONTILLOT, si vous voulez bien présenter les deux délibérations, parce qu'elles font un ensemble qui est cohérent.

M. MONTILLOT – Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons ces deux délibérations aujourd'hui sur la création de l'association Loire&Orléans en Santé, dont nous vous proposons d'adopter les statuts, et le système de bourse que nous allons mettre en place si vous le voulez bien.

Au-delà de ce qui a été présenté à l'instant par M. le Maire, nous avons un certain nombre de dispositifs qui ont tous pour vocation d'aider à l'implantation de médecins et de lutter contre la faiblesse de la densité médicale sur notre territoire, à la fois avec les MSP (maisons de santé pluridisciplinaires) et la création d'un centre de santé municipal. À cet égard, nous avons de grandes difficultés, puisque nous avons voté, lors d'un précédent Conseil municipal, le fait d'avoir un centre de santé provisoire dans les locaux de la MSP Madeleine Brès, avec l'accord de l'ARS, de la CPAM, du GIP Pro Santé, avec pour l'instant le refus de la CNAM. C'est la France : il y a ceux qui cherchent les solutions au problème et ceux qui trouvent les problèmes aux solutions. Nous sommes pour l'instant en négociation pour arriver à faire entendre raison, au niveau national, à la CNAM qu'il y a urgence et que c'est une question de jours, pas

une question d'années.

Nous avons également voté des aides à l'installation de médecins. Cela a été rappelé par Serge GROUARD à l'instant. Maintenant, on fait un pari sur l'avenir. C'est un autre investissement, le troisième étage de la fusée en quelque sorte, à savoir qu'on investit cette fois-ci sur les étudiants en médecine dans le contexte de la faculté publique de médecine et cette coopération avec Zagreb.

Vous avez reçu, il y a une semaine, les statuts de Loire&Orléans en Santé. Vous avez sur table la dernière version parce qu'il manquait la liste des personnalités qualifiées et des membres fondateurs de façon définitive. Tout cela a été arrêté avec les réponses des uns et des autres, ce qui nous permet aujourd'hui de vous présenter trois ou quatre points ; je ne vais pas reprendre l'intégralité des articles, vous pourrez poser des questions en cas de nécessité. C'est d'abord l'objectif de cette association, puis les collègues membres fondateurs, personnalités qualifiées, membres adhérents.

L'objet est d'investir sur-le-champ la formation en médecine pour lutter contre cette sous-densité médicale. Je ne vais pas reprendre tous les points de l'article 3, mais c'est la recherche de locaux adaptés lorsque, par hasard, il n'y a pas suffisamment de locaux pour pouvoir accueillir certains de ces étudiants. C'est également la mise en place du dispositif de bourse par les collectivités territoriales mais également par d'autres instances publiques et des acteurs privés. C'est en présentant des cours de soutien pour les 105 étudiants qui vont entrer au mois de septembre au Campus Santé d'Orléans et aux étudiants qui vont suivre le cursus de Zagreb.

C'est une association créée par un certain nombre de membres fondateurs qui sont principalement des collectivités territoriales, la Ville d'Orléans au premier chef puisque c'est nous qui ouvrons le bal ce soir, la Métropole, le Conseil départemental du Loiret, le Conseil départemental de l'Eure-et-Loir, le Conseil départemental du Cher et Orléans Technopôle Développement. Avec ces membres fondateurs, nous avons décidé de lancer cette nouvelle structure de soutien aux étudiants en médecine.

La deuxième idée, dans le deuxième collège, était de réfléchir à la présence de personnalités qualifiées qui ont vocation à donner une authenticité, une crédibilité à notre structure associative, notamment par rapport aux instances nationales, c'est-à-dire les ministères, mais également départementales ou régionales, ARS, rectorat, université, que sais-je encore. Vous avez, dans l'article 8, la liste de ces personnalités qualifiées, en sachant qu'elle n'est pas exhaustive, puisque le Bureau pourra à tout moment compléter cette liste de personnalités. Vous voyez apparaître dans cette liste trois anciens présidents de l'université d'Orléans depuis le début des années 2000, deux anciens recteurs d'académie, un président d'un institut de recherche de l'hôpital d'Orléans et Mme Danièle DESCLAIR-DULAC, qui est membre du conseil de surveillance de l'hôpital d'Orléans avec Serge GROUARD et moi-même, qui préside l'Observatoire régional de santé et qui, jusqu'au 12 mai, est présidente de l'association France Assos Santé Centre-Val de Loire, qui a été également la directrice générale du Centre technique d'appui et de formation pour les examens de santé de l'Assurance Maladie et qui a été également directrice générale adjointe de la CPAM 45. C'est donc une personnalité qui connaît parfaitement les questions de santé et les questions de formation en santé, en ayant dirigé au niveau national ce centre de formation pour les examens en santé de l'Assurance Maladie.

Nous avons également Gérard BESSON, qui est l'ancien président de l'université d'Orléans, également ancien recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, mathématicien et spécialiste de géométrie différentielle, avec lequel nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet.

Vous avez également une autre personnalité qui a été recteur de cinq académies différentes en France, Bernard DUBREUIL, qui a été directeur de cabinet du ministre de l'Éducation nationale Luc CHATEL de 2010 à 2012, recteur des académies de Grenoble, de Lyon, de Nantes, d'Aix-Marseille et de Lille, un spécialiste réputé sur le plan international en physique. C'est un physicien qui a été membre du comité scientifique international de la European sectional conference on atomic and molecular processes in ionized gases et ancien membre du conseil scientifique et technique des procédés techniques de séparation isotopique du Centre d'étude atomique. C'est un spécialiste de tous ces domaines.

Ensuite, vous avez **Gérald GUILLAUMET**, ancien président de l'université d'Orléans, chimiste réputé au niveau international, spécialiste de chimie organique et de chimie analytique. Il a d'ailleurs créé à Orléans l'institut de chimie, qui s'appelle ICOA et que nous connaissons bien au niveau d'Orléans Métropole puisque nous votons en permanence sur ICOA. Il est également président d'honneur de PRIMMO, qui est un autre laboratoire de recherche au niveau du CHRO. Je précise, parce que c'est un point important, que c'est **Gérald GUILLAUMET** lui-même, en tant que président de l'université d'Orléans, qui, il y a une douzaine d'années, a signé un accord de coopération entre l'université d'Orléans et l'université de Zagreb, en créant un double master commun entre ces deux universités publiques, master's degree in biotechnology, molecular and cellular biology, qui fonctionne toujours 12 ans après, avec des promotions d'étudiants croates et orléanais.

Michel MUDRY est un ancien président de l'université d'Orléans au début des années 2000, physicien spécialiste de la mécanique des fluides et d'aéronautique.

Enfin, **Pierre PESQUIES**, docteur en médecine qui est aujourd'hui président de l'Institut de recherche de prévention et de traitement de l'ostéoporose au CHRO et conseiller santé pour Orléans Technopôle Développement, ex-médecin général inspecteur du service de santé des armées. Un mot sur son lien de conseiller santé au sein d'Orléans Technopôle Développement, dans la mesure où Orléans Technopôle Développement, au sein de la Métropole, a une mission d'assistance et de conseil pour le CHRO et le CNRS. Il crée un hub de recherche dans le domaine de la santé avec des laboratoires communs entre le CHRO et le CNRS. Il supervise une convention de partenariat et de coopération entre le CNRS et le CHRO.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais apporter comme information ou précision sur l'association.

M. le Maire – Un mot sur les bourses, peut-être ?

M. MONTILLOT – Vous avez le deuxième rapport, avec la proposition que nous faisons de créer cette bourse municipale attribuée aux étudiants inscrits après concours en deuxième année à la faculté de médecine d'Orléans et aux étudiants d'universités ou de facultés européennes après la réussite à leur concours, dans la mesure où les facultés en question délivrent un diplôme de médecine reconnu au niveau européen et en France.

Nous avons un barème de bourse avec un règlement de fonctionnement basé sur le revenu fiscal de référence par part, de la famille, donc des parents ou de l'étudiant s'il n'est plus dans la déclaration fiscale des parents, avec une bourse pour les revenus les plus modestes qui peut aller jusqu'à 50 %. Ce dispositif de bourse sera adossé en complément, en cas de besoin, par d'autres bourses publiques et privées. Par exemple, le Conseil départemental du Loiret va lui-même – nous avons travaillé dessus mardi avec Vincent MOTO* mardi au Conseil départemental – proposer très prochainement un système de bourse qui pourrait compléter à hauteur de la moitié des bourses attribuées par la Ville d'Orléans. Pour le dire autrement, si nous attribuons une bourse de 50 % de prise en charge, le Conseil départemental apporterait une bourse de 25 %, ce qui veut dire qu'au total, on arriverait à 75 %, soit trois quarts de prise en charge uniquement par la Ville d'Orléans et le Département, indépendamment d'autres bourses complémentaires qui pourraient être apportées.

Ce système de bourse est dédié aux étudiants de la future faculté de médecine d'Orléans dès lors qu'ils passeront en deuxième année. Il s'agit non plus des frais d'inscription, comme pour Zagreb, mais des frais de scolarisation qui intègrent les frais d'inscription qui sont tout de même minimes, mais également d'autres frais que nous prendrons en charge lorsque la commission viendra travailler sur l'ensemble des critères d'attribution.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais apporter dans le cadre de ce projet de délibération.

M. le Maire – Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Madame KOUNOWSKI, puis Madame TRIPET.

Mme KOUNOWSKI – Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous avez raison, le problème de la santé sur le territoire est fondamental, puisque la désertification médicale gagne – vous l'avez bien rappelé, Monsieur le Maire –, et il faut avoir des initiatives pour pallier ce problème. Il faut bien sûr des actions de court terme, puisqu'il faut qu'on retrouve très rapidement des médecins de proximité, et même des médecins qui restent à l'hôpital, puisque les médecins aussi manquent à l'hôpital. Il y a aussi une politique de long terme pour former des médecins en plus grande quantité, ouvrir le numerus clausus puisqu'on appelle cela le numerus apertus. Bien sûr que la création du CHU d'Orléans est bienvenue, puisqu'elle va permettre d'avoir cette formation sur notre territoire.

Malgré tout, le projet de la faculté de Zagreb et le partenariat restent pour moi d'une certaine opacité, je vous l'avoue franchement, surtout par rapport à ce que vous nous avez annoncé au départ et ce que l'on peut lire. On n'a jamais eu vraiment de présentation officielle au Conseil municipal. Je m'informe en lisant le journal de la Ville d'Orléans, ce que je trouve un peu léger. Visiblement, ce qui avait été annoncé au départ ne correspond pas tout à fait à ce que vous annoncez maintenant.

Oui, il faut former des médecins et les aider, mais je voudrais savoir comment cette formation Orléans-Zagreb va s'articuler avec la formation publique à travers les CHU. On sait très bien que, pour former des médecins, il faut les encadrer à l'hôpital et sur le terrain avec des médecins tuteurs. Nous manquons de médecins. Si on augmente la quantité de médecins au niveau du CHU, qui va être pris à Orléans, ce qui est très bien, il va falloir les encadrer. On va créer une faculté parallèle privée qui demande un financement très important, puisqu'on voit que le montant d'une inscription par an est de 12 000 €, ce qui n'est pas le cas pour une formation grand public. Je m'interroge. Que dit l'Ordre des médecins là-dessus ? Est-ce qu'on l'a entendu ? Cela aurait été intéressant d'avoir un débat public là-dessus. Comment seront-ils encadrés au niveau de l'hôpital d'Orléans, en sachant qu'on manque de médecins à l'hôpital d'Orléans ? Que dit le ministère de la Santé à ce sujet ? Vous parlez de complémentarité, mais est-ce que ce ne sera pas plutôt une concurrence ? Je suis très perplexe par rapport à cette proposition que vous faites.

L'aide aux bourses, pourquoi pas, mais c'est de l'argent public que nous allons donner, et quand on soutient des étudiants qui sont en faculté de médecine, dans le cadre du partenariat de Zagreb, on est en train de financer à 50 % 12 000 € par an, ce qui n'est pas tout à fait la même chose quand on finance des étudiants dans un CHU, qui suivent des études de médecine publique. On va utiliser l'argent public pour financer une structure privée. Est-ce la finalité de l'argent public ? C'est la question que je pose.

Comment va-t-on encadrer ces étudiants supplémentaires, en sachant qu'on n'a peut-être même pas suffisamment d'encadrants ? Je vous parle des médecins généralistes. On manque de médecins généralistes. Pour former un médecin généraliste sur notre territoire, il faut qu'il ait un tuteur, mais on va manquer de tuteurs, même par rapport à la formation publique. Comment allez-vous répondre à ce besoin ? S'il n'y a pas une collaboration avec le ministère de la Santé et l'Ordre des médecins et si toutes ces personnes ne se mettent pas ensemble, je ne vois pas comment une initiative individuelle telle que celle-ci pourrait aboutir et comment cela ne va pas faire concurrence à la formation publique. Je suis très interrogative par rapport à ces mesures.

M. le Maire – Madame TRIPET.

Mme TRIPET – Merci, Monsieur le Maire.

Je vais rajouter un problème concernant les droits d'inscription. Je les ai regardés avec attention et je me rends compte que, pour le droit d'inscription financé au maximum par la Ville d'Orléans, les trois premières tranches sont sur la base des revenus fiscaux, donc jusqu'à 10 225 €. Ce sont des

familles qui ne gagnent pas d'impôts. Quand vous parlez de familles à revenu très modeste, oui, c'est très modeste. Pour les familles jusqu'à 26 070 €, je pense que c'est aussi le cas quand elles ont des enfants, notamment quand leurs enfants veulent faire des études et des études de médecine. Ce barème ne me convient pas, je le trouve mal ficelé. Je vois qu'il y a 10 % des frais d'inscription pour les familles qui ont plus de 120 000 € de part de revenu fiscal. Je pense que ce n'est pas bien réparti. Cela ne me convient pas, donc je ne le voterai pas.

J'ai une autre problématique concernant l'association qui va être créée. Je vois les différents partenaires. Métropole d'Orléans, c'est normal que, pour l'instant, rien ne soit voté parce que cela passera sans doute après. Pour les autres partenaires, y a-t-il déjà des accords avec le Cher, l'Eure-et-Loir et le Loiret ? Je n'ai rien vu passer en Conseil départemental. Je voulais vous dire que le Conseil départemental du Loiret est prêt à donner plus de 25 % sur les frais de scolarité, mais ce sera à voir avec ce qui sera voté par la suite.

Tout cela ne me semble pas encore très net, donc je m'abstiendrai pour ces deux délibérations.

M. le Maire – Monsieur DUPLESSY.

M. DUPLESSY – Monsieur le Maire, je ne peux que regretter que ce soit la deuxième fois qu'on vote une délibération au sujet de ce projet de faculté privée de Zagreb et qu'on n'ait toujours aucun document de présentation de ce projet.

Lorsque vous partiez en mars à Zagreb, on vous demandait notamment sur quel périmètre financier vous travailliez pour accueillir cette faculté, qui n'est plus une antenne – je l'ai compris dans les articles de presse. Une chose qui nous inquiétait était la capacité de l'université à s'engager sur des cycles entiers, notamment sur une durée qui permette aux futurs inscrits de se projeter et d'avoir la garantie que, dès lors qu'ils rentrent dans cette formation, ils puissent en sortir. Nous n'avons toujours aucune information sur ces aspects et cela me dérange.

Sur le financement, il va falloir qu'on ait des éléments. Sur l'association, je pense qu'il aurait été possible de présenter le niveau de cotisation que vous imaginez demander aux membres fondateurs. Dans le document, il est mentionné la possibilité de mise à disposition des personnels. Pensez-vous donner des agents de la Ville à cette association, et dans quelle mesure ?

Je voudrais aussi revenir sur le système de bourse qui me semble assez injuste. Les revenus qu'ils ont présentés vont d'un rapport de 0 à 12. L'aide apportée va d'un rapport de 1 à 5. On voit déjà qu'entre les revenus présentés et les aides apportées, une décorrélation peut apparaître dans les écarts. En termes de masse, cela m'inquiète, parce que comme le dit Dominique, à 120 000 €, je pense qu'on peut se payer une école à 12 000 €, en tout cas s'organiser pour le faire. 50 élèves à 10 %, cela fait 6 000 €, soit 60 000 € pour une année. Une année pleine, c'est 360 000 €, donc si on n'a que des inscrits dans 5 ans quand cette faculté tournera à plein régime, qu'il y aura des étudiants à tous les niveaux de formation, même s'ils sont tous de familles assez riches – 120 000 € de revenu fiscal, cela me semble assez énorme –, cela nous coûterait au moins 400 000 € par an, plus les frais de fonctionnement que vous ne nous avez toujours pas présentés. Cela me fait me demander si cet argent ne serait pas plus efficacement investi, pour répondre à la désertification médicale, dans l'université publique ? J'imagine, compte tenu de l'état des finances publiques de l'université et de l'État, qu'un coup de main de la collectivité, même si c'est hors compétence, mais on est aussi sur ce domaine, serait le bienvenu. Il va falloir qu'on ait les éléments financiers sur ce projet pour voir s'il est vraiment intéressant.

On connaît tous l'urgence, on la partage et on la vit tous. La désertification médicale est l'une des problématiques principales du territoire. Ce n'est pas pour cela qu'il faut faire n'importe quoi avec l'argent public, et j'espère que ce n'est pas le cas, que vous allez nous montrer que ce n'est pas le cas, que ce sera de l'argent bien utilisé au service de tous et de toute la population, notamment des jeunes concernés. Je ne vois pas comment une famille de 10 000 € peut sortir 6 000 € par an et financer des voyages, puisqu'on a appris qu'il y avait six mois de cours à Zagreb. Je ne vois pas comment une famille à 10 000 € de revenu fiscal peut financer cela.

M. le Maire – Monsieur GEFFROY ?

M. GEFFROY – Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire quelques mots pour tempérer l'enthousiasme délirant de nos collègues de gauche. Je me suis demandé si on ne se trompait pas de délibération. Des décisions historiques sont prises sur Orléans, structurantes pour les 50 et 100 ans qui viennent, et on est là à chipoter et à faire grise mine en disant « ce n'est pas bien ». Évidemment qu'il y a beaucoup de questions. Je suis d'accord avec vous, beaucoup de questions se posent. J'ai presque envie de dire que le début du travail commence, mais tout le monde est déjà à la tâche. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire, je n'étais pas là au dernier Conseil municipal, mais je voudrais saluer cette décision historique. Je suis extrêmement fier de voir ce serpent de mer devenir une réalité aujourd'hui. Je salue toutes les initiatives qui ont été prises hier et aujourd'hui, à la Ville, à la Métropole, à la Région, aux départements, à Orléans, à Tours, à Paris et aussi à Zagreb.

Le discours sur Zagreb me paraît complètement décalé. Vous tentez de faire revivre une sorte de querelle public/privé qui est totalement décalée par rapport aux attentes de nos concitoyens en matière de santé, et je trouve cela hallucinant qu'on puisse prendre le sujet sous cet angle et ne pas se réjouir qu'on puisse arriver à avoir une palette de solutions complète et un peu innovante. C'est sans doute d'ailleurs un peu l'innovation qui a fait bouger le serpent pour que cela devienne enfin une réalité. Comme élu, je suis extrêmement fier. Comme patient, je suis très heureux qu'on puisse enfin avoir une sorte de perspective fondamentale. J'ai eu un médecin traitant à Paris, je n'avais pas le choix, j'en ai retrouvé un enfin à Orléans, mais ce n'est pas normal. Comme père d'une fille qui fait des études de médecine à Tours, je suis extrêmement sensible aux attentes des parents et des familles orléanaises qui ont envie que leurs enfants puissent faire des études de médecine. On voit combien ils sont nombreux à Orléans.

Beaucoup de questions se posent et je ne veux en minimiser aucune mais, de grâce, réjouissons-nous.

M. le Maire – Merci, Monsieur GEFFROY. Je me permets de partager votre propos sur l'ensemble de ce que vous dites.

Je ne sais pas ce que vous cherchez à faire, mais ranimer une querelle public/privé est un non-sens, puisque vous êtes dans la désinformation. J'aimerais que l'on arrête la désinformation. La faculté de Zagreb est une faculté publique, donc pourquoi amenez-vous en permanence le privé ? Il n'y a pas de privé là-dedans, il n'y a que du public. Il faudrait quand même partir des éléments factuels et, Monsieur DUPLESSY, ne pas raconter n'importe quoi.

Monsieur CHANCERELLE.

M. CHANCERELLE – Merci, Monsieur le Maire.

Je vais avoir une parole qui est dans la lignée de ce que vient de dire M. GEFFROY. Je suis ébahi par ce que j'ai pu entendre. Les interventions de nos collègues sont exactement à l'image, à mon avis, de ce qui paralyse le pays depuis tant d'années, de ce qui a fait le monde d'avant. J'espère qu'on va essayer de passer dans le monde d'après, un monde où, au lieu de chercher systématiquement ce qui ne va pas, on essaie de trouver des solutions. De ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant, il n'y a pas le début d'une solution. À quoi sert l'action publique ? Est-ce attendre ou agir ? Où se situe la responsabilité politique ? Est-ce dans le commentaire ou dans l'action ?

Cela ne fait que quelques semaines que vous êtes lancés dans cette démarche. Je trouve que le travail avance de manière impressionnante. Toutes les réponses ne sont pas là, mais est-ce là à la Ville de devoir répondre à toutes les solutions ? Vous trouvez le partenariat, vous débloquez en quelques semaines une situation qui était bloquée depuis des dizaines d'années, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire. On ne mesure pas le chemin qui est parcouru en quelques semaines, c'est

pharaonique. Sans faire dans l'autosatisfaction, il faut prendre la mesure de ce qui est en train de se passer. C'est historique. Je suis un Orléanais de 40 ans qui a connu la dégradation. Quand j'avais 10 ans, le médecin venait chez moi. Aujourd'hui, avant d'avoir un médecin, j'attends plusieurs mois, et c'est pareil pour mes enfants. C'est urgent, il faut repartir du besoin des usagers, des Orléanais. De quoi ont-ils besoin ? Ils ont besoin de médecins. Est-ce qu'ils en ont ? Non. Il faut donc trouver des solutions.

Je crois que la solution de Zagreb est une magnifique solution de coopération. Ce qui est en train de se dessiner dans les années à venir est tout aussi intéressant. Cela se fera dans l'union et la coopération. Rallumer les mèches de la discorde aujourd'hui n'a rien d'intelligent ni de constructif. Il faut avancer ensemble. Vous avez montré que le Département suivait la Ville sur le sujet. Je crois qu'on a plus besoin que jamais de l'intelligence collective, donc je me félicite et je tiens à dire à quel point je pense que la démarche de la Ville d'Orléans est exceptionnelle à beaucoup d'endroits, à commencer par son courage.

M. le Maire – Monsieur CHAPUIS.

M. CHAPUIS – Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots en réponse.

Monsieur CHANCERELLE, j'espère que le monde d'après ne sera pas ce dont vous faites état, c'est-à-dire la caricature et le non-respect des élus. M. MONTILLOT en est témoin, le travail que nous avons pu faire en commission pour améliorer, questionner, interroger et proposer... Je veux bien qu'on soit dans le théâtre au Conseil municipal, mais évitons les caricatures en expliquant qu'on ne travaille pas et qu'on ne propose pas. J'ai l'impression qu'à chaque fois qu'on intervient, on fait des propositions ou des contre-propositions. J'en tiens pour témoin M. MONTILLOT, nous avons été dans une commission très constructive pour améliorer les documents, nous avons posé des questions, nous avons essayé d'interroger, nous avons fait des contre-propositions. Cela a été un peu long mais j'ai l'impression que nous étions dans notre rôle constructif d'élus, donc évitons les caricatures.

Monsieur GEFFROY, en effet, vous avez raté le dernier Conseil municipal. Vous n'y étiez pas.

M. GEFFROY – Exactement.

M. CHAPUIS – En effet, pendant ce Conseil municipal, nous sommes toutes et tous intervenus pour saluer l'avancée sur la question du CHU et de l'université de médecine. C'est bien, vous êtes un élu intermittent, mais revoyez au moins les publications en vidéo des conseils municipaux.

M. GEFFROY – Vous n'avez jamais été absent au Conseil municipal ?

M. CHAPUIS – Jamais. En tout cas, quand je suis absent, je ne donne pas de leçons aux autres.

Vous n'y étiez pas et vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas partagé...

M. GEFFROY – (Intervention inaudible*)

M. CHAPUIS – Je ne vous ai pas coupé.

Nous avons partagé tous ensemble, et j'ai été très heureux, cette avancée historique, comme vous avez pu le dire, de cette faculté de médecine et cette avancée rapide. Je tiens à le dire et à le saluer parce qu'au début j'avais quelques doutes que l'annonce faite par le Premier ministre soit suivie d'effets aussi rapidement. En période électorale, je pensais que le sujet aurait pu traîner, mais cela n'a pas été le cas. Je tiens à saluer aussi le travail sur le rapport qui a pu être proposé rapidement avec des solutions concrètes.

Pour venir au fond des deux délibérations qui sont proposées, nous avons un certain nombre de remarques. Ce sont des propositions qui arrivent pour venir encadrer un projet, avec une association

qui apporte un accompagnement, un système de bourse qui permet d'accompagner ce projet. Le cœur du projet n'a pas été présenté en Conseil municipal. On parle d'une faculté de Zagreb, j'ai pu le lire dans la presse, on a fait des réunions. J'ai demandé à chaque Conseil municipal au moins d'avoir le protocole que vous avez pu signer avec eux, quelques éléments pour savoir... Vous parlez de 50 étudiants, mais qu'est-ce qui a été signé ? L'évolution, l'avancement, le lieu, les frais de fonctionnement ? Aujourd'hui, on parle d'un projet un peu hors sol. Je comprends que vous ayez un certain nombre d'éléments et que vous les partagiez un peu au compte-gouttes, mais en Conseil municipal, on n'a rien voté directement sur la faculté de Zagreb. Bien sûr, on a évoqué les bourses, le déplacement, la volonté, l'ambition qu'il y avait derrière, mais concrètement, ces étudiants arrivent dans quel bâtiment, combien cela va coûter, quel est le budget pour 2022, 2023, 2024 ?

Je comprends qu'il y ait un système d'urgence et c'est pour cela qu'on ne s'est pas opposé à cette démarche, mais on a un certain nombre de questions qui sont sans réponse depuis trois conseils municipaux. Ce n'est pas...

Monsieur GEFROY, si vous avez un problème, dites-le.

On attend ces réponses et c'est pour cela qu'on ne s'est jamais opposé à cette démarche et qu'on est plutôt constructif, on questionne et on a envie de jouer le jeu. On s'est vu avant le Conseil municipal, on s'est mis d'accord sur des choses pour avancer concrètement. Aujourd'hui, on est un peu frustré, cela a été dit par certains de mes collègues. On arrive un peu au bout de l'exercice où les étudiants vont pouvoir candidater dans quelques jours, passer les premiers examens et arriver... J'ai compris que le premier semestre se passerait à Zagreb, donc on a un peu moins d'urgence sur la question bâtiminaire pour le lieu physique qui permet de les accueillir. Je peux entendre qu'on ait un peu plus le temps de ce côté. On est en train de mettre tout un dispositif en place pour un projet sur lequel on a encore un certain nombre d'inconnues. De manière constructive, on a besoin d'avoir ces éléments pour pouvoir se prononcer et avancer. De grâce, que l'on arrête de s'envoyer des anathèmes en disant « vous n'êtes pas constructifs ». Je veux bien qu'on refasse tous les débats qu'on a en commission préparatoire, mais je pense que le Conseil municipal va être très long.

M. le Maire – *A ce stade du débat, je veux regretter sa tonalité et la tonalité dans vos premières interventions que vous lui avez donnée. Je regrette de vous le dire. Je regrette, Monsieur CHAPUIS, l'agressivité dont vous avez fait part vis-à-vis d'un autre élu, en l'occurrence M. GEFROY, dont je peux dire qu'il est un élu particulièrement présent au Conseil municipal et particulièrement impliqué dans la vie de notre Conseil et d'Orléans. Je trouve que c'est profondément injuste et que ces attaques personnelles n'ont pas de raison d'être alors que l'on a le droit, et chacun d'entre nous a été dans l'obligation de le faire à un moment ou à un autre, de ne pas pouvoir siéger à un Conseil.*

M. CHAPUIS – *Ce n'est pas cela que je reproche, ce sont les attaques !*

M. le Maire – *Je trouve que cette attaque qui vise à discréditer un élu qui est particulièrement présent est vraiment de mauvais goût, permettez-moi de vous le dire. Cela arrive à chacun d'être dans l'obligation de devoir s'absenter d'un Conseil. D'ailleurs, nous avons mis en place, au travers de la charte de bonne conduite, un certain nombre de dispositifs qui font en sorte que les élus soient présents. Vous êtes tous, les uns et les autres, très présents, donc je trouve que cette attaque n'a aucune raison d'être.*

Vous dites que vous n'êtes pas au courant. Je veux bien qu'on dise ce que l'on veut, mais ne nous dites pas cela. Vous le savez quand même, et je m'adresse notamment aux élus de l'opposition, il y a eu une commission spécifique qui a traité de ces questions et j'ai fait deux réunions pour vous tenir informés. Si vous voulez me dire que ce n'est pas vrai, dites-le maintenant.

M. CHAPUIS – *Je n'ai pas dit cela.*

M. le Maire – *Ce serait un mensonge éhonté. On a présenté les choses, j'ai essayé avec Florent MONTILLOT d'associer les uns et les autres le plus possible. Je vous ai donné des informations dans le détail de la coopération avec Zagreb, donc ne me dites pas que ce n'est pas vrai. Vous avez raison, on peut refaire tous les débats, mais je considère que l'information a été très largement donnée.*

J'ai pris la peine, et vous m'en donnerez acte, par rapport aux communications parce que nous étions très sollicités au niveau médiatique, de vous donner ces éléments avant d'ouvrir l'information publique. J'estime qu'on fait le maximum du point de vue du partage de l'information.

Monsieur GRAND.

M. GRAND – *J'aurais fait la même chose. C'est comme cela que j'avais commencé mon intervention lorsque vous aviez annoncé ce protocole d'accord avec Zagreb. Cela permet à M. GEFFROY de savoir dans quel état d'esprit j'étais et nous étions sur le sujet lorsque vous avez fait cette annonce. Comme vous, nous considérons que, depuis des dizaines d'années, nous nous faisons balader sur ce sujet d'un CHU à Orléans, d'une formation et d'une école de médecine à Orléans. On considérait légitimement, les uns et les autres, de manière tout à fait unanime, qu'il y avait un souci de ce côté. La solution que vous aviez trouvée, cette proposition d'intégrer un partenariat avec Zagreb, nous paraissait être une bonne piste pour régler le problème.*

Ce qui s'est passé ensuite, la décision prise par le gouvernement, je me doute que vous pensez que c'est grâce à cette manière d'opérer que vous l'avez obtenue. Peu importe, vous avez tout à fait le droit de le penser, d'autres ont le droit de penser différemment, mais le principal est que nous ayons obtenu l'ouverture de cette école de médecine.

Le constat que nous faisons aussi de manière unanime, c'est que, malgré cette ouverture, nous avons toujours un problème de désertification médicale et des difficultés, dans les années à venir, à avoir suffisamment de médecins, donc conserver cette piste de Zagreb paraît légitime. Ce qui nous paraît légitime également, et nous avons eu des échanges et des réunions avec vous sur le sujet, c'est d'avoir des réponses aux questions que nous nous posons. Apparemment, M. GEFFROY nous a expliqué qu'il se posait également un certain nombre de questions et que, de son point de vue, passait devant toutes les questions qu'il pouvait se poser le fait que nous étions dans une action historique de la part de la Ville d'Orléans. Nous ne voulons pas rallumer une mèche ou faire de la polémique politicienne, mais nous tenons à avoir des réponses à un certain nombre de questions que nous avons posées. C'est dans ce sens que nous nous exprimons, certes avec quelques approximations, mais que nous n'avons pas l'obligation non plus de pointer. Ce qui me paraît important, c'est que, quel que soit notre statut dans ce Conseil municipal, d'opposition ou de minorité, nous puissions ne pas être dans une démarche béate d'admiration d'une action historique, mais dans un besoin de débats et d'échanges sur le sujet.

Que les uns et les autres aient une manière d'appréhender ce débat et s'autorisent quelques attaques, cela fait partie malheureusement du jeu politicien. On ne peut que le constater et le déplorer, et je le déplore comme vous. Nous tenons à avoir des réponses, en particulier sur des sujets comme les bourses, le coût, l'impact budgétaire qu'auront ces bourses sur notre budget dans les années à venir. Le fait que des personnes dont on peut considérer, et je ne pense pas uniquement sur les bancs de la minorité... Avec un revenu fiscal de 120 000 € par an, a-t-on réellement besoin d'avoir une aide qui serait, si j'ai bien compris, de 1 200 € ? C'est une question que l'on peut se poser et cela fait partie du débat que nous devons et pouvons avoir de manière tout à fait sereine.

Sur le fond, nous continuons à dire qu'il y a besoin de médecins et de trouver une solution, et nous ne disons pas qu'il ne faut pas faire cet accord avec Zagreb. Nous tenons à avoir un certain nombre de réponses. Bien évidemment, nous n'allons pas voter contre ce projet, mais prenez cette abstention comme une position de notre part qui nécessite d'apporter un certain nombre de réponses qui nous paraît encore insuffisant. Je ne vois pas en quoi cette position serait vécue comme quelque chose qui serait de l'ordre de rallumer des mèches et une opposition stérile.

M. le Maire – *Je vous remercie pour votre propos, Monsieur GRAND.*

Je rebondissais sur quelques propos tenus, notamment sur le fait, et cela a été dit deux fois, qu'il s'agissait pour Zagreb d'une faculté privée. De grâce, arrêtons la désinformation, parce que c'est ce qui a été porté notamment comme faux argument par celles et ceux hostiles au projet en dehors d'Orléans qui voulaient empêcher le projet. Je rappelle simplement ce point qui est purement factuel : il n'y a pas de privé là-dedans. C'est ce qu'ont voulu exprimer certainement les collègues qui sont

intervenues sur le sujet.

Encore une fois, je vous remercie pour votre propos qui permet de recentrer ce débat essentiel. Bien sûr que des choses peuvent être regardées, comme la proposition de grille tarifaire d'aide. Ce sont des choses qui peuvent être débattues, il n'y a aucun problème, mais il y a l'essentiel de la démarche et son application, et des éléments peuvent mériter qu'on puisse éventuellement corriger telle ou telle chose en fonction des appréciations des uns et des autres. C'est l'enrichissement qui peut être apporté par le débat.

Monsieur LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Monsieur le Maire, chers collègues, je préfère largement, comme M. le Maire, la tonalité du dernier intervenant aux interventions précédentes de l'opposition.

J'ai bien entendu, comme chacun d'entre nous, l'agacement de Baptiste CHAPUIS, et je ne comprends vraiment pas son agressivité. Bien sûr que nous respectons les élus. Nous avons été, les uns et les autres, parfois dans la majorité, parfois dans l'opposition, et cela rend plus humble. On respecte évidemment le rôle de l'opposition.

Reconnaissez bien volontiers que les interventions précédentes, en particulier celle de M. DUPLESSY, montraient une agressivité et laissaient entendre que la faculté de médecine et le CHU d'Orléans, c'est bien, mais qu'il ne fallait pas Zagreb. C'est cela qu'on entendait dans votre discours et que c'était n'importe quoi, avec des mots d'une agressivité assez peu constructive. Reconnaissez aussi, et vous l'avez laissé entendre, Monsieur GRAND, que c'est sans aucun doute le fait de l'exécutif orléanais, de son maire et de son premier adjoint pour développer le projet Zagreb qui a permis de faire bouger les lignes qui n'avaient pas bougé depuis 30 ans. Ce n'est pas totalement un hasard. C'est important, cela montre que le politique a de l'importance et que cela peut faire bouger les lignes.

Dans ce contexte, on voit bien ce qui reste comme problème de fond. C'est que le CHU va nous permettre, dans 10 ans, sans aucun doute de produire les médecins dont notre territoire a besoin. Dans la période transitoire, il reste un vrai problème. Comme vous l'avez souligné, ce qui n'était pas le cas des orateurs précédents, les deux projets CHU et Zagreb sont complémentaires. Cela nous permet de mieux gérer la transition. Bien sûr qu'il y a des éléments à préciser, cela va de soi, cela se travaille, comme vient de le dire Serge GROUARD, mais ce n'est pas un coup de baguette magique où l'on va tout vous dire d'un coup. Cela va se travailler avec l'exécutif, en commission, mais reconnaissez aussi que l'information dans un délai rapide vous a été donnée en permanence et en toute transparence. Comme mes collègues, comme William CHANCERELLE, comme Olivier GEFFROY, je me félicite de ces deux projets ensemble qui ont été faits grâce à une volonté politique qui a permis de faire bouger les lignes qui étaient bloquées depuis 30 ans.

M. le Maire – Madame RIST.

Mme RIST – Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux élus d'avoir rappelé l'importance de la décision prise par le gouvernement de créer une faculté de médecine à Orléans et la transformation du CHRO en CHU. Cette faculté de médecine va former 200 médecins supplémentaires par an ; c'est indéniablement ce dont notre territoire avait besoin. C'est pourquoi je veux dire ici que toute l'énergie des professionnels et des collectivités doit se concentrer sur la réussite de ce projet indispensable et prioritaire.

Le projet avec l'université de Zagreb permettrait de former 50 étudiants de plus par an. Je suis convaincue à titre personnel, et d'autres l'ont dit comme M. GRAND, de la nécessité de former plus de médecins sur notre territoire. Cependant, pour que cela soit possible, il est primordial que les étudiants puissent avoir un encadrement de qualité et, pour cela, qu'il n'y ait pas de concurrence entre les deux formations universitaires qui sont proposées à Orléans, d'où la nécessité que cette formation soit très en lien avec l'université d'Orléans, comme il existe déjà dans cette université des formations en lien avec Zagreb. Pour que cela soit possible aussi, il faut qu'il n'y ait pas de blocage réglementaire et que vous

puissiez nous rassurer sur la viabilité juridique du projet. Il me semble que prendre l'attache des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé soit intéressant pour travailler et sécuriser le cadre du projet.

Concernant les deux délibérations proposées ce soir, d'une part la création de l'association, d'autre part la création d'un système de bourse pour les étudiants en formation en médecine en échange d'installation dans notre territoire, j'y suis favorable, puisque ces deux délibérations ont vocation à améliorer l'accès aux soins sur notre département, au-delà même du projet de Zagreb. Je veux réinsister ici sur mes réserves liées au risque juridique de ce projet.

M. le Maire – *Je ne vais pas réagir à chaque fois, mais on est sur un sujet d'importance. Madame RIST, vous connaissez très bien ces questions de santé et vous les vivez également directement, donc merci pour votre intervention.*

Vous avez soulevé deux choses très importantes. Vous avez dit qu'il fallait se concentrer sur la réussite. Oui, fondamentalement. En tant que maire, c'est mon souhait, parce que nous sommes sur des sujets complexes, sensibles, difficiles. Nous sommes sur des décisions très lourdes pour notre territoire, et au-delà d'ailleurs. Il y a encore beaucoup de choses, beaucoup de travail à faire. Depuis des mois, et j'en profite pour le remercier, M. MONTILLOT est à la manœuvre – Monsieur LEMAIGNEN, vous l'avez rappelé – sur la coopération avec Zagreb. Je peux vous dire qu'il n'y a pas une semaine ou un jour où je ne mesure la complexité des sujets que nous avons à traiter. Bien sûr qu'il y a des précisions à apporter, mais oui à cet état d'esprit de se concentrer sur la réussite, parce que nous avons toujours besoin de mobiliser toute notre énergie sur ces deux sujets. Ce n'est pas simplement parce qu'on passe telle ou telle délibération que tout est fait et que tout va bien.

C'est vrai également sur la montée en puissance, la transformation du CHRO en CHU ; vous avez mille fois raison. Le travail vient de commencer, avec toute sa complexité. Ce que je peux dire aussi, et je pense que l'on sera d'accord là-dessus, vous l'avez évoqué, c'est qu'il y a aussi une mobilisation des médecins qui attendent cela. Par exemple, la question des internes. Quand on s'est demandé si l'on aura la capacité d'avoir le tutorat, tous les médecins de l'hôpital d'Orléans attendent cela ! La question n'est pas si l'on aura la capacité d'accueillir des internes, mais quand ils arrivent. Je ne peux pas rencontrer un médecin de l'hôpital – Madame RIST, je crois que nous sommes d'accord – qui ne me pose cette question. Je leur dis parfois : « on n'a pas non plus 50 internes qui arrivent demain matin ». C'est de cette manière que le problème se pose, et pas l'inverse.

Vous posez la question très importante juridico-réglementaire. Florent MONTILLOT va certainement rebondir sur ce point pour vous donner toutes les garanties. Nous sommes dans une période compliquée pour avoir les attaches des ministères, mais je souhaite, et nous le faisons, avoir tous les contacts pour pouvoir travailler de concert avec les ministères impliqués, notamment le ministère de la Santé, parce que c'est essentiel. Je vous rassure, ce point est complètement acté et validé. Il se trouve que nous sommes entre une présidentielle et une législative et l'on reconnaîtra que ce n'est pas forcément très simple parce qu'il est possible que le gouvernement change. Je vous ai annoncé un scoop ! Je n'ai pas d'information mais je dis simplement que c'est possible, et vous le savez bien. J'ai connu ces choses en d'autres temps. Il est possible que les cabinets ministériels, qui sont aussi sur ces sujets avec la haute administration, les chevilles ouvrières de tels projets, changent aussi. Pour nous, maintenir ou établir des contacts nouveaux dans la période actuelle, ce n'est pas très simple, mais c'est une question de jours.

Bien sûr que tout cela va être fait, parce que nous n'avons aucune inquiétude sur la faisabilité juridico-réglementaire et administrative du projet de Zagreb, nous n'avons aucun souci là-dessus, mais il faut que nous puissions, parce que c'est l'intérêt général, travailler de concert avec les ministères concernés, en particulier le ministère de la Santé. Il fallait pour cela que nous ayons, de mon point de vue, une coopération bien établie, précise. Vous savez, les uns et les autres, et vous-même, Madame RIST, qu'on y a beaucoup travaillé, encore ces tout derniers temps, et que maintenant nous avons des choses qui sont abouties. Dès qu'il y a l'annonce d'un gouvernement, les contacts seront repris avec les ministères concernés, pas seulement avec les ministères d'ailleurs, pour que l'on puisse parfaitement travailler de concert, en parfaite harmonie et dans la coopération avec Zagreb qui, je le

rappelle, est une grande capitale de l'Union européenne. Dans la logique de tout ce qui a été dit récemment, sur la construction européenne, la nécessité d'y développer des partenariats, notamment des partenariats stratégiques, puisque la France dispose depuis peu de temps, par la visite du Président de la République en Croatie, qui était d'ailleurs une première depuis très longtemps... Avec l'établissement d'un partenariat stratégique, il ne fait pas de doute, de mon point de vue, que l'on intègre parfaitement cette logique de coopération.

Madame DE FILIPPI.

Mme DE FILIPPI – *Merci, Monsieur le Maire.*

Avant tout, je regrette le ton de ce débat, puisque ce sont les Orléanais qui nous regardent et c'est pour eux que nous faisons cela. Essayer d'instiller le doute, donner des contre-vérités, parce que cela n'a rien de privé, c'est public, le fait d'agresser et de s'en prendre à un élu qui, de plus, est régulièrement là, je trouve que c'est petit au regard des enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. Il y avait une belle unanimité entre tous nos collègues élus, quelle que soit la collectivité, tous les partis. C'est une belle unanimité que je n'ai pas envie de briser, puisque c'est pour les Orléanais que nous faisons cela.

On se pose tous ces questions. La pénurie de médecins entraîne un manque de soins, mais aussi de prévention. Cela fait 30 ans que cela dure, donc on peut supposer que cela n'a rien à voir avec Zagreb, Le hasard est bien fait, en tout cas. Il y a une phrase que dit souvent M. MONTILLOT qui est très vraie, et cela dépasse nos petits débats, parce que la santé est une question de vie ou de mort. On manque de médecins, de soins et de prévention. On le fait pour les Orléanais. C'est le rôle du politique d'avoir une ambition pour le territoire. Nous avons travaillé, nous le faisons. Il reste des questions, mais nous nous allons y répondre. Nous avons déjà pris énormément le temps de vous répondre, vous l'avez dit. C'est quelque chose dont je me félicite, et je suis très heureuse pour Orléans, pour le territoire et plus largement pour l'ensemble des Loirétains, de ce projet.

M. le Maire – *Monsieur DEFOSSEZ.*

M. DEFOSSEZ – *Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.*

Pour remettre quelques éléments au clair, il y a eu beaucoup de questions sur ce sujet, mais c'est ce qui se passe depuis des dizaines d'années : ce sont des Français qui vont se former à l'étranger et personne ne s'en est offusqué. Des dizaines de milliers de jeunes Français vont se former à l'étranger pour être médecins et viennent ensuite exercer en France. La Ville propose un partenariat avec une ville européenne pour que ces jeunes puissent se former en médecine et exercent directement sur le territoire. Je ne comprends pas pourquoi on remet en question le déroulement de la formation. Les jeunes qui vont se former à l'étranger ont-ils des bourses ? C'est la question aussi qu'il faut se poser. Aujourd'hui, on a une ville qui propose une aide financière, et ce n'est pas rien. On a une ville qui est investie dans la santé, qui prend en charge le coût, et on entend encore des critiques. Je trouve cela dommage.

Le deuxième point est la différence de comportement. Il y a quelques mois, nous avons eu en quelque sorte un consensus, quelle que soit l'étiquette politique et ce que l'on défend. Aujourd'hui, avec l'apparition du CHU, c'est comme si Zagreb n'était plus un bon projet. M. LEMAIGNEN l'a dit et l'a répété, que fait-on en attendant ? On attend 10 ans, il ne se passe rien, les gens ne peuvent pas se soigner ? Je trouve que cette situation est regrettable. Bien au contraire, on agit avec M. le Maire et M. MONTILLOT notamment, on se donne une obligation de moyens. Il y a le centre de santé municipale, la création d'une association pour renforcer les dispositifs et les articulations de la santé sur le territoire, et le partenariat avec Zagreb. C'est tout le sens de ce projet de formation avec l'université de Zagreb, qui vient en complémentarité du CHU avec des résultats concrets et immédiats. On peut critiquer le projet, on peut être en désaccord sur le fond, même si cela paraît surprenant, ou aussi sur la forme, mais il a fait bouger les lignes et il faut agir dès maintenant. On a une ville qui se donne une obligation de moyens pour prendre soin de la santé de ses citoyens. Je m'en félicite et on devrait tous s'en réjouir.

M. le Maire – *Madame CARRÉ.*

Mme CARRÉ – *Merci, Monsieur le Maire.*

Je voulais intervenir parce qu'a priori, ce soir, un petit jeu politique s'organise. En tant qu'adjointe de proximité, je voulais porter la parole des habitants. Tous les mois, je suis sur le marché du quai du Roi, sur le marché de l'Argonne, et je peux vous dire que les habitants soutiennent ce projet parce qu'ils en ont besoin, quels que soient les habitants. Il y a pour eux une souffrance de ne pas pouvoir trouver un médecin traitant, de ne pas pouvoir consulter un spécialiste, une souffrance aussi parfois pour les enfants. Comme l'a dit Mme DE FILIPPI, la santé, c'est aussi et parfois d'abord la prévention. On ne peut pas faire de prévention si on n'a pas de médecin. Je vous invite à venir à mes permanences mensuelles, qui sont dans Orléans Mag, et vous entendrez les habitants soutenir le projet de Zagreb et l'arrivée du CHU.

M. le Maire – *Merci, Madame CARRÉ, pour ce témoignage.*

Monsieur MONTILLOT, souhaitez-vous apporter quelques éléments ?

M. MONTILLOT – *Si vous le souhaitez aussi.*

(Rires.)

M. le Maire – *Bien sûr !*

M. MONTILLOT – *Nous avons ce soir un débat qui est intéressant parce qu'il porte sur la conjonction de plusieurs décisions que tout le monde ici qualifie d'historiques : la transformation du CHRO en CHU, l'arrivée à terme d'une faculté de médecine à Orléans et ce projet de coopération avec Zagreb. Je pense qu'on ne peut que se féliciter de ces trois événements et qu'il ne faut surtout pas les opposer. Ce sont trois événements complémentaires. On a un alignement de planètes exceptionnel, cela a été évoqué par Serge GROUARD et par un certain nombre d'entre vous. C'est la réalité.*

Je pense qu'il faut élever le débat. J'avais dit, lors de notre Conseil municipal du mois de février, qu'on pouvait rendre hommage au Premier ministre, à M. CASTEX, pour cette décision historique, une décision courageuse contre – il faut être très clair – une grande partie de son administration et une forme de bureaucratie française « franco-françouillarde ». Il a donné des délais et immédiatement à l'inspection générale, l'IGAS mais également l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), qui a rendu son rapport dans les temps. Immédiatement après le fait que ce rapport a été déposé au Premier ministre et publié, le Premier ministre lui-même a tout de suite missionné de hautes personnalités, PUPH, sur ces questions. C'est pour dire qu'on peut, sur le plan politique, à un moment ou à un autre, être en désaccord. C'est normal et c'est la démocratie qui veut cela, sinon il n'y aurait pas de démocratie. On a le droit de se féliciter aussi bien de certaines décisions qui peuvent être prises au niveau gouvernemental que de certaines décisions qui sont prises au niveau municipal. L'œuf et la poule : qui a généré, favorisé, entraîné, suscité et accéléré telle et telle décision ? Chacun ici peut avoir son point de vue. Je ne vais pas sonder les reins et les cœurs, chacun est libre de penser ce qu'il veut, et encore heureux d'ailleurs. En toute hypothèse, on a un alignement des planètes et c'est ce qui compte.

Je rejoins ce que disait Florence CARRÉ à l'instant ou Chrystel DE FILIPPI, si on rencontre les vraies gens, le vrai peuple, dans la vraie vie, dans nos rues, on sait que c'est tous les jours, sans exception, que cette souffrance est posée, que ces problématiques sont posées, que cette crise est vécue intimement par pratiquement chaque catégorie socioprofessionnelle. Nous sommes tous égaux, les puissants comme les moins puissants, les riches comme les pauvres. Nous sommes tous pareils face à la maladie. Cela touche parfois les enfants, les plus jeunes, parfois nos aînés et parfois nos générations. Face à la maladie, c'est comme au loto, personne n'est épargné, tout le monde peut, à un moment ou à un autre, se retrouver dans une situation difficile. Nous avons vraiment intérêt à travailler de concert sur ce sujet.

Madame KOUNOWSKI, j'entends moi-même cette question, y compris en parlant de l'hôpital. Vous savez qu'à l'hôpital, c'est la question des médecins, mais c'est d'abord la question des infirmières. J'ai eu l'occasion, y compris dans une autre enceinte, et M. GRAND en est témoin, que cela fait

maintenant 7 ans qu'en lanceur d'alerte j'évoque cette question en permanence. Je rappelle que, pendant ces 7 années, l'IFSI, dirigé et mis en place par le Conseil régional, a formé deux fois moins d'infirmières dans le Loiret qu'en Indre-et-Loire et que la moyenne nationale et la moyenne de notre région, c'est-à-dire 35 pour 100 000 habitants, contre 70 en Indre-et-Loire et 60 dans le Loiret et la France. Cela représente tout de même 200 infirmières formées en moins dans le Loiret depuis X années. Sur les 5 dernières années, ce sont 1 000 infirmiers et infirmières formés en moins dans notre département. Je veux que tout le monde le comprenne. Si, brutalement, au mois de janvier, un certain nombre d'annonces ont été lancées, je rappelle qu'au mois de novembre, le premier vice-président du Conseil régional m'expliquait que mes chiffres étaient faux. Au mois de décembre, après des travaux de recherche pharaoniques, ils étaient vrais. Chacun ici doit pouvoir garder mesure sur les critiques qui peuvent être faites ici ou là.

C'est une question de vie ou de mort, et c'est la raison pour laquelle nous avons ce besoin et cette volonté de travailler de concert. Je vous avoue que, pour être très présent et très assidu à toutes les séances de Conseil municipal, j'ai assisté à celle du mois de février, à celle du mois de mars, celle du mois d'avril et celle d'aujourd'hui. J'étais assez surpris de la différence de tonalité. Certes, il va y avoir des élections très prochainement, des accords opérés avec une certaine formation politique LFI, avec un caractère assez surprenant pour certaines formations historiquement proeuropéennes sur la désobéissance à l'Europe, peut-être que tout cela peut expliquer un semblant de critique vers telle ou telle capitale européenne et tel ou tel pays, je pense qu'on peut signer tous les accords – je ne viendrai pas ici juger ces accords –, mais gardons au minimum nos convictions. Pour l'Européen convaincu que je suis, il y a des choses qui sont assez...

Rassurez-vous, Monsieur CHAPUIS, je ne suis pas le seul à le dire. Certains de vos homologues de la même sensibilité et de la même formation politique disent exactement ce que je suis en train de dire. Je ne vous vise pas.

Dernier point, avant de rentrer sur le fond et sur les questionnements, concernant la question de la communication et de l'information, je veux confirmer les choses de façon précise. Oui, Monsieur CHAPUIS, nous avons eu, y compris avec Mme BENAYAD, une réunion qui a duré, très importante, très riche, pendant laquelle vous avez un certain nombre de propositions, que nous avons prises en compte, tant sur les statuts de l'association que sur la question des bourses. C'était logique parce qu'il n'y a pas l'opposition et la majorité. Quand on est élu dans une commune, il est normal et légitime de travailler de conseil, sinon la commission ne servirait à rien. Par la volonté de Serge GROUARD, nous avons eu deux réunions successives pour préciser le contenu des accords, les éléments, etc. Monsieur DUPLESSY, en l'occurrence, ce sont les chefs de file de chaque parti politique, ce ne sont pas tous les élus de l'opposition, mais c'est à peu près une demi-douzaine représentant chacune des formations politiques qui a été reçue par Serge GROUARD et moi-même pour avoir les explications. Que vous puissiez vous sentir frustré, je peux le comprendre, mais c'est le travail de vos groupes de faire en sorte de faire circuler la communication et l'information. C'est vraiment pour remettre les églises dans les villages et rappeler tout le travail qui a été fait pour que vous puissiez au fur et à mesure être informés de ce qui se passait.

Sur le fond, concernant la notion de complémentarité avec la future faculté publique, puisque pour l'instant c'est un campus santé, d'Orléans et Zagreb, cela a été rappelé par Stéphanie RIST, à l'heure où nous parlons, nous avons un déficit de formation de 200 médecins par an dans notre région en comparaison des autres régions de taille comparable. Quand je dis aujourd'hui, ce n'est pas depuis aujourd'hui, cela fait 10 ou 20 ans que cela dure. Sur les 5 dernières années, ce sont 1 000 médecins formés en moins sur notre région Centre-Val de Loire. Nous sommes les derniers de la classe. Lorsqu'on est les derniers de la classe, pour rattraper la moyenne nationale, les autres régions, il faut faire plus et mieux si on veut rattraper, il ne faut pas rester au même niveau d'étiage. Si l'on passe de 300 à 500, ce n'est pas pour rattraper notre retard, mais pour être à peu près au niveau des autres qui sont en bas de l'échelle. Or, nous n'atteindrons les 200, dans le meilleur des cas, qu'en 2025-2026, donc ils sortiront en 2034-2035. Nous sommes en 2022. Comme nous savons que, malheureusement, dès cette année 2022, alors que je m'étais battu encore au conseil d'administration de l'université d'Orléans sur le fait qu'on puisse avoir la deuxième année...

Souvenez-vous d'ailleurs d'une conférence de presse qui a été donnée à la fin du mois de mars entre le président de l'université d'Orléans et le président de Région pour dire qu'alléluia, il y avait

des locaux grâce à HPM (hôpital porte Madeleine) – nous n'étions pas invités mais c'est grâce à nous –, on avait tous les médecins qu'il fallait pour former la deuxième et troisième année – M. le directeur général de l'hôpital d'Orléans et les médecins de l'hôpital n'avaient pas été invités – mais tout allait pour le mieux. Malheureusement, les 50 médecins supplémentaires qui sont immédiatement accordés par le Premier ministre partent à Tours. Ce n'est pas la guerre entre Tours et Orléans, ce n'est pas le sujet, mais le besoin n'est pas en Indre-et-Loire, à Tours. Tours a environ 100 médecins pour 100 000 habitants de plus que la moyenne nationale. Le Loiret a 100 médecins de moins par rapport à la moyenne nationale. On sait très bien que si on veut rattraper le retard, il faut le faire chez nous. Malheureusement, les 50 qui vont partir à Tours continueront la troisième année, la quatrième année, la cinquième année et la sixième année à Tours, et pas à Orléans. C'est regrettable. Nous proposons, et cela reste modeste, un maximum de 50 médecins qui vont passer, dans les jours et les semaines à venir, le concours d'entrée en médecine de Zagreb. C'est un point extrêmement important. L'idée est d'essayer de combler un peu notre retard qui continue à se creuser.

L'autre point que je voulais aborder – Serge GROUARD est déjà intervenu mais je voudrais insister pour qu'on comprenne bien –, est faculté privée, faculté publique. C'est intéressant d'ailleurs parce qu'en France, si quelque chose est payant, c'est privé, et si quelque chose est gratuit, c'est public. C'est faux ! En France, si vous envoyez vos enfants à la faculté publique de Dauphine, vous payez pour des masters 5 000 à 6 000 € par an. Vous avez d'autres universités publiques en France qui sont payantes. Tout est payant, mais la question est de savoir qui paie. Vous savez tous, j'imagine – je ne vais pas poser la question parce que je ne voudrais pas qu'il y ait d'erreur dans les réponses –, ce que coûte la formation en médecine pour un médecin par an en France. Le coût se situe entre 12 000 et 14 000 €. Les études ne sont pas gratuites, le coût d'un étudiant en médecine est de 12 000 à 14 000 € en fonction des années. Qui paie ? Les frais d'inscription sont basiques, mais c'est la nation française, l'État, ce sont nos impôts qui paient les étudiants, et heureusement d'ailleurs.

À Zagreb, c'est la même chose. Pour quelle raison ce serait 12 000 à 14 000 € ici et 1 000 €... On a tellement entendu de sornettes sur des études au rabais avec une université de Zagreb qui a 300 places devant Tours et Orléans, 100 places en faculté de médecine devant Tours. On est loin du rabais, ou si c'est au rabais, je ne sais pas ce que sont les nôtres. Il faut comprendre que, pour la faculté de médecine de Zagreb, c'est la même chose, c'est 12 000 €. La question est : est-ce à l'État croate de payer pour des étudiants français ? Posons-nous la question. Serait-il légitime que ce soient les Croates qui paient pour former les médecins français ? Si on nous demandait de payer pour former les étudiants allemands, belges, suisses, italiens et espagnols, je pense qu'on serait, y compris par rapport aux accords dont je viens de parler, un peu surpris. C'est la réalité. On demande aux étudiants de payer le coût réel, et que faisons-nous ? Ce n'est pas l'État français qui vient compenser et rembourser, c'est la Ville d'Orléans et c'est le Département du Loiret notamment.

Je voudrais terminer sur cette partie de bourse, sur la question du niveau du revenu fiscal par part. J'ai entendu : pour une famille avec 120 000 € par part, à quoi cela sert de payer 10 % ? Si on raisonne de cette façon en disant qu'on donne une bourse de 1 900 €, vous avez parfaitement raison, mais nous n'allons pas distribuer les bourses comme cela. Je voudrais que tout le monde comprenne, y compris ceux qui nous écoutent en ce moment. La contrepartie, c'est l'engagement contractuel de venir s'installer à Orléans à l'issue des études. Si M. X ou Mme Y n'a pas besoin des 1 200 € et refuse de signer, on ne lui paiera pas la bourse. C'est clair, net et précis, c'est logique et légitime. Nous investissons sur l'avenir, et cette bourse est le meilleur moyen que les étudiants puissent s'engager à rester chez nous. Certains me disent que certains pourraient rembourser à l'issue. Oui, bien sûr ! Le fait de signer un contrat, de venir faire une grande partie de ses études sur Orléans et pas ailleurs, le fait probablement de trouver un conjoint à Orléans, de s'installer dans un logement à Orléans, de faire aimer Orléans... Tout le monde le sait, quand on arrive à Orléans, on sourit, et quand on repart on pleure. L'objectif est de faire en sorte qu'une fois qu'ils sont à Orléans, ils aient vraiment envie de rester. Nous sommes certains qu'ils auront envie de rester. Je vous invite à avoir une lecture un peu moins dogmatique, moins resserrée, mais plus ouverte pour comprendre l'enjeu.

À l'inverse, des ressources par part, 10 500 €, cela veut dire que pour un ménage avec un enfant, cela représente 33 000 € par an. C'est modeste, encore que certaines familles aimeraient bien les avoir. Se retrouver avec 75 %, soit 9 000 des 12 000 € pris en charge par la collectivité, c'est quand

même extraordinaire. Je vous assure, pour connaître des familles modestes qui envoient leurs enfants à l'étranger, et j'en connais qui ne paient pas d'impôts, ils font un emprunt bancaire, et ce n'est pas pour 3 000 € restants, mais pour beaucoup plus que cela. Ce sont les enfants qui s'endettent pour 10, 15 ou 20 ans. Je pense que nous avons un rôle à jouer dans ce sens. Voilà sur cette partie des bourses qui paraît importante.

La complémentarité est une vraie question et a été posée par Stéphanie RIST. Il faut qu'il puisse y avoir une complémentarité entre le travail que nous allons faire avec Zagreb et la future faculté publique de médecine. C'est essentiel et c'est d'ailleurs l'objet d'une lettre que nous avons cosignée avec Serge GROUARD, adressée au président de l'université d'Orléans pour lui faire un certain nombre de propositions. Je dirais que c'était peut-être le plus important de ce que nous avons discuté et négocié avec Zagreb lorsque nous sommes allés à Zagreb, à savoir qu'on puisse étendre le partenariat préexistant relatif au master en biologie cellulaire sur les autres disciplines, notamment en médecine. Réponse de Zagreb : Erasmus. Cela veut dire, pour un étudiant en fac publique gratuite à Orléans, de partir gratuitement à Zagreb pendant 6 mois sans payer 6 000 ou 12 000 €. Dans l'Europe que nous rêvons et que nous concevons pour nos enfants, leur permettre d'avoir cette césure de 6 mois dans une faculté de grande renommée européenne et sans avoir à payer quelque chose au niveau des frais d'inscription, c'est tout de même une aubaine. C'est extrêmement important.

La deuxième chose, c'est ce que nous allons voter, peut-être pas pour certains, ce que je pourrais regretter, sur la création de l'association Loire&Orléans en Santé. Nous allons pouvoir offrir aux étudiants à Zagreb et aux étudiants de la faculté publique d'Orléans des cours de soutien. Aujourd'hui, au-delà du tutorat qui a été évoqué... Je rappelle que le tutorat, en première année, est donné par des étudiants de deuxième année. Ce sont des étudiants qui donnent en quelque sorte une tutelle à d'autres étudiants. En revanche, vous savez comme moi qu'en première année, en PASS (parcours accès spécifique santé), beaucoup d'étudiants suivent des prépas privées coûteuses, qui varient de 2 500 à 7 000 €, notamment en région parisienne. À Tours, on est plutôt à 2 500 €. L'objectif est, comme on crée une association loi 1901 à but non lucratif, de pouvoir proposer aux étudiants de PASS, dès septembre 2022, d'avoir des cours de soutien en plus du tutorat à moindre coût. Cela paraît important, puisque c'est un supplément. Vous savez que toutes les prépas de Tours sont en train de se battre pour venir à Orléans. C'est logique, elles font leur business. Nous ne faisons pas de business, l'objectif est de pouvoir apporter cela.

Le dernier point concerne les professeurs. Il faut qu'on puisse, aussi bien parmi nos médecins que parmi les professeurs de l'UFRST (science et technique, physique, biologie, etc.), intervenir de part et d'autre en même temps. Nous serons ravis que l'université d'Orléans puisse s'intégrer officiellement. Ce n'est pas tout à fait un hasard si vous avez, parmi les personnalités qualifiées, trois anciens présidents de cette université des années 2000, et deux anciens recteurs d'académie. Pourquoi ? Ils ont vécu cette question, ils travaillent en permanence avec le MESRI (ministère de l'Enseignement supérieur), mais également avec le ministère de la Santé. Ce sont les recteurs qui ont cette liaison directe pour les facultés de médecine. Ils savent exactement comment cela fonctionne, ce qui me permettra de revenir sur les questions juridiques dans un instant.

Lorsque nous avons écrit au président de l'université pour lui dire que l'université soit parmi les membres fondateurs, nous n'avons pas reçu de réponse écrite. Vendredi dernier, j'ai interpellé très poliment le président de l'université pour lui dire : « On va passer jeudi soir, au Conseil municipal, l'association. Pourrait-on avoir une réponse parce que cela nous obligerait, et voilà le contexte, y compris pour les étudiants du campus santé, Erasmus, les cours de soutien, des professeurs communs, etc. ». La réponse a été très simple, un peu gênée : « Sincèrement, on n'a rien contre et je n'ai rien contre la création de l'association. Si elle était exclusivement pour la faculté d'Orléans, je pourrais de moi-même répondre positivement, mais à partir du moment où ce n'est pas que pour la faculté publique d'Orléans, je suis un peu gêné parce que j'ai besoin de l'accord de ma tutelle », c'est-à-dire le rectorat. Je ne doute pas que le rectorat, dans un temps très proche, surtout quand Mme la rectrice va apprendre qu'il y a déjà deux anciens recteurs, dont l'un qui a été recteur de 5 académies, sont présents dans cette association...

L'association va devoir faire une déclaration au mois de juin auprès de la rectrice sur les cours de soutien qu'elle va donner pour bénéficier d'un récépissé. Il n'y a aucun problème, il suffit d'avoir

la liste des administrateurs et des professeurs qui interviendront avec les diplômés suffisants requis à cet effet. Il y a une jurisprudence Cour administrative d'appel du 10 décembre 2021 en l'occurrence GTP, pour éviter toute erreur, sur laquelle un rectorat a été condamné sur cette affaire pour ne pas avoir donné son récépissé. C'est un point extrêmement important.

Pour terminer, sur les risques juridiques, je voudrais donner deux ou trois précisions supplémentaires par rapport à ce que je viens d'indiquer.

S'il s'agissait d'une antenne de Zagreb sur Orléans, une succursale comme l'a dit une certaine personne au sein de l'université, nous aurions droit seulement si nous avons le double agrément du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de la Santé. Il ne s'agit pas de cela. Je le dis parce que cela répond à votre question sur le contenu. Il s'agit d'une formation qui relève exclusivement de Zagreb. Le concours, c'est le concours de Zagreb. La formation et la partie pédagogique, c'est Zagreb. Les examens, c'est Zagreb. Il n'y a rien qui part d'Orléans dans ce domaine. Vous le savez parce que nous l'avons déjà évoqué, il y a, pour la première année et le premier semestre à Zagreb et le deuxième à Orléans, puis cela baissera au niveau de Zagreb pour les années suivantes... À Zagreb, un peu à l'inverse de ce qui se passe en France, ils démarrent tout de suite au mois de septembre sur l'anatomie et sur un certain nombre de stages pratiques. De ce fait, ils veulent que cela se passe à Zagreb pour créer un esprit commun avec l'ensemble des étudiants qui viennent du monde entier. C'est quelque chose d'extrêmement important.

Nous avons travaillé énormément, avocats français, avocats européens et avocats croates, pour voir toute la jurisprudence, toutes les directives, tous les arrêtés des différents ministères. Le rapport de l'IGAS est extrêmement précis. Contrairement à ce qui a pu être dit de façon un peu hâtive, si des cours de Zagreb étaient donnés en présentiel à Orléans, nous aurions besoin d'un nouvel agrément. Dès lors que c'est en présentiel à l'étranger et en distanciel à Orléans, il n'y a pas besoin d'agrément. En ce qui concerne les cours de soutien, il s'agit d'une simple déclaration auprès du rectorat.

Pour terminer, la relation avec l'Ordre des médecins. Je suis peut-être un peu long, mais il ne s'agit pas d'une petite affaire et il y a eu une série de questions, et la moindre des politesses est de pouvoir répondre à l'ensemble de ces questions.

L'Ordre des médecins est le premier interlocuteur public avec lequel... Je dis bien public parce qu'il s'agit d'un ordre, de quelque chose d'ordinal. C'est une juridiction qui peut condamner des médecins. C'est une administration. Nous avons travaillé sur le fait de savoir exactement si, dès lors qu'il y avait diplôme, et pas uniquement de Zagreb, reconnu par une directive de l'Union européenne, ce qui est le cas de Zagreb depuis 2013, et qui est reconnu en France par un arrêté du 19 février 2009 au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche... Tout cela était dans le rapport de l'IGAS. Dans ce cas, sans passer devant l'Ordre des médecins, en s'assurant qu'il ne s'agit pas d'un faux, le médecin vient s'installer à Orléans. Il n'y a aucun problème. C'est pour rassurer sur la solidité de ce travail.

On a évoqué également la question de l'Ordre des médecins parmi les membres fondateurs. C'est un ordre juridictionnel, donc il ne peut pas intégrer une association. Pour le reste, avec M. le docteur TAFANI, pour ne pas le nommer, on évoque cette question depuis des mois.

Monsieur le Maire, puisque j'ai le sentiment...

M. le Maire – *Moi aussi. Nous avons le même sentiment.*

(Rires.)

Merci pour les questions qui ont été posées et qui permettent d'apporter des réponses précises pour lever tout doute sur le sujet.

Nous allons en rester là, si vous le voulez bien. Merci à vous pour vos interventions.

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Pour faire face à la désertification médicale dans la Région Centre Val de Loire et particulièrement dans le département du Loiret et la Métropole d'Orléans, l'association « Loire&Orléans en santé » a pour objet d'accompagner toute initiative en faveur de la santé de nos concitoyens et de soutenir notamment le développement des formations en santé de médecins ou encore d'infirmiers par tous les moyens appropriés, afin d'assurer une implantation des personnels médicaux sur le territoire, notamment en :

- promouvant l'attractivité du territoire auprès des étudiants en santé ;
- cherchant des locaux adaptés pour accueillir les études de santé ;
- recherchant des bourses, notamment pour des étudiants en médecine, en contrepartie de leur engagement à rester sur le territoire concerné par leur convention de financement, à l'issue de leurs études ;
- facilitant l'installation des étudiants sur le territoire ;
- dispensant des cours de soutien aux étudiants en médecine, pour favoriser leur réussite ;
- mobilisant et soutenant des maîtres de stages pour encadrer des internes, tant dans le secteur de la médecine hospitalière, que pour la médecine de ville ;
- soutenant tous autres dispositifs conformes à la législation en vigueur, ...

Cet engagement de l'association peut concerner aussi bien des étudiants inscrits dans des facultés de médecine françaises, que ceux inscrits dans des facultés européennes de médecine agréées par le Conseil de l'Union européenne, ainsi que des étudiants en soins infirmiers.

L'objet social de l'association présente un caractère d'intérêt général majeur face au cruel manque de médecins sur notre territoire, qui justifie que la Ville d'Orléans soutienne le principe de sa création et adhère à l'association en tant que membre fondateur, aux côtés d'autres collectivités de la Région Centre Val de Loire.

Les projets de statuts sont joints à la présente délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission santé et université, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver le principe de la création de l'association « Loire&Orléans en Santé » ;**
- 2°) approuver l'adhésion de la Mairie à l'association « Loire&Orléans en Santé » en tant que membre fondateur ;**
- 3°) prendre acte des projets de statuts annexés à la présente délibération qui seront soumis pour approbation à l'assemblée générale constitutive de l'association ;**
- 4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion au nom de la Mairie. »**

ADOPTE AVEC 8 ABSTENTIONS

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Notre territoire fait face à un déficit marqué en personnels médicaux, tout particulièrement en médecins généralistes.

Dans ce contexte, toute initiative en matière de formation pouvant contribuer à résorber cette situation doit être encouragée.

A cet effet, la ville d'Orléans décide d'attribuer une bourse annuelle aux étudiants en

médecine tout au long de leurs années de formation précédant l'internat. Ces derniers, en contrepartie, s'engageront à y exercer leur activité médicale pendant au moins 5 années à l'issue de leurs études et de l'obtention de leur titre de Docteur.

Le règlement d'attribution de la bourse municipale prévoit que des critères sociaux viennent en moduler le montant dans la limite d'un plafond. Elle est attribuée pour les années de formation après les concours d'entrée et avant l'internat, mais à raison d'une seule fois par année, en tenant compte de l'évolution des situations sociales. Elle devra être remboursée en cas de non-respect de l'engagement d'installation, ou au prorata temporis en cas d'installation ne couvrant pas l'intégralité de la période convenue.

Cette mesure s'appliquera :

- aux étudiants inscrits en médecine à l'Université d'Orléans, après la réussite à leur concours d'entrée en 2^{ème} année ;
- aux étudiants d'universités ou facultés européennes, délivrant un diplôme de médecine valable de plein droit en France, après la réussite à leur concours d'entrée.

Cette bourse de la ville d'Orléans qui pourra atteindre 50% des droits d'inscription ou des frais de scolarisation, sera cumulable avec toute autre aide publique ou privée.

Chaque année, un nombre maximal de bénéficiaires pourra être fixé par le Conseil municipal avec sélection par une commission ad hoc sur la base d'un examen des résultats de l'année de scolarité précédente.

Dans ces conditions et après avis de la Commission santé et université, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le règlement d'attribution des bourses aux étudiants en médecine figurant en annexe de la présente délibération ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la Mairie. »

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS

M. le Maire – *Nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets qui, comme chacun l'a dit dans ce débat, sont fondamentaux pour Orléans et au-delà.*

N° 6 – Vie institutionnelle. Révision du pacte de gouvernance métropolitain. Avis à émettre.

M. le Maire – *Il s'agit du pacte de gouvernance métropolitain. Nous en avons beaucoup parlé à la Métropole. Il faut que les conseils municipaux en soient saisis. Je ne vais pas reprendre l'ensemble du pacte. D'ailleurs, il est pratiquement, dans son esprit, dans la configuration initiale que nous avons votée il y a plusieurs mois, peut-être de l'ordre d'un an ou un peu plus ; je n'ai plus la date exacte en tête. Quelques modifications ont été demandées et proposées par les maires de la Métropole et ont été prises en compte. L'objet des corrections était de faire en sorte que les communes soient bien respectées au sein de la Métropole. Je ne reprends pas le détail. Parfois, des rédactions méritaient d'être précisées. C'est le travail qui a été fait, sans qu'il y ait de modification lourde du texte.*

Cela a été un objet de différence à la Métropole, je crois pouvoir dire que, sans mal interpréter les propos des uns et des autres, la question qui a été posée à la Métropole et qui a créé divergence était sur la manière de rédiger le texte, notamment sur la fameuse écriture inclusive. Certains ont demandé qu'on ait une écriture inclusive. J'assume mes responsabilités à la fois en tant que président de la Métropole et en tant que maire, je ne suis pas favorable à cela pour un certain nombre de raisons, et

je ne pense pas qu'il y ait matière à refaire débat puisqu'on a eu ce débat à la Métropole, mais chacun est libre de son intervention. J'ai refusé ces modifications mais, sur le fond, il n'y a eu aucune autre modification. C'était simplement, sur cette question précise, des demandes de forme. J'ai d'ailleurs fait remarquer que certaines des modifications qui étaient proposées ne me semblaient pas cohérentes, puisqu'à certains moments, il y avait de l'écriture inclusive qui était retenue, et pas à d'autres. D'ailleurs, si on les retenait à d'autres moments, le texte devenait complètement incompréhensible de mon point de vue. Je le précise pour la clarté des choses et pour que vous soyez parfaitement informés.

Monsieur CHAPUIS ?

M. CHAPUIS – *Il y a eu plusieurs amendements en Conseil de Métropole, il n'y avait pas que ce sujet. Trois amendements ont été présentés, mais je ne vais pas revenir dessus.*

Il y a peut-être eu un problème de compréhension de nos échanges, parce que ce que j'ai pu lire de l'amendement qui était proposé par Mme la Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin était, non pas l'écriture inclusive, mais de revenir à ce qui était écrit précédemment dans le pacte de gouvernance, qui était la féminisation des titres et des fonctions. Cela n'a rien à voir avec l'écriture inclusive. C'est un débat qui a été tranché dans les années 70 et qui a été repris par différents textes, y compris par l'Académie française dans les années 2000, où tout le monde se met d'accord en disant qu'on peut dire aujourd'hui madame la préfète, on peut évoquer madame la conseillère, et cela ne pose pas de questionnement ni de problème dans la rédaction.

Je pense qu'il y a eu un raccourci en évoquant l'écriture inclusive. Ce n'est pas l'écriture inclusive que de demander la féminisation des titres. C'est seulement une application des règles, y compris dans différents textes qui s'appliquent, où on féminise les titres et les fonctions. Je ne vais pas relancer le débat mais je regrette que cette féminisation des titres et des fonctions ait été retirée. C'est votre choix, vous avez le droit, mais je ne peux pas m'associer et je pense que, collectivement, on ne pourra pas voter ce document en l'état qui vient invisibiliser une partie de la population. Je ne veux pas relancer le débat parce que nous en avons déjà parlé longuement dans ce Conseil municipal et en Conseil de Métropole.

M. le Maire – *Merci, Monsieur CHAPUIS.*

Pour la clarté des débats, je vais tout de même vous rappeler les choses. D'abord, sur les amendements, sans relancer le débat, à titre de précision, les amendements qui étaient déposés n'étaient pas recevables. Je ne les ai plus tous les trois précisément en tête dans leur intitulé, mais certains points portaient sur la question des compétences. Nous ne pouvions tout simplement pas, au regard de la loi, modifier le pacte de gouvernance parce que nous n'aurions pas été en conformité avec la loi. C'était tout simplement cela.

Pour la question de l'écriture inclusive, je suis au regret de ne pas partager ce que vous dites, parce que je maintiens qu'il s'agissait d'écriture inclusive. J'ai le texte sous les yeux, de ce qui avait été proposé à l'adoption lors de la séance du 29 avril 2021, donc avant. C'est cela dont il s'agit. Je vais vous donner simplement, pour ne pas allonger les débats, lecture d'une phrase qui est dans le préambule : « Cette ambition métropolitaine implique un mode de gouvernance dont la relation aux communes et entre les élu.e.s est la clé de voûte ». Si ce n'est pas de l'écriture inclusive, je ne sais plus ce qu'est l'écriture inclusive.

M. CHAPUIS – *Je parlais de l'amendement qui avait été proposé par la Maire de La Chapelle au dernier Conseil de Métropole.*

M. le Maire – *Il était demandé...*

M. CHAPUIS – *Je vais vous ressortir le texte si vous voulez. Je parle de l'amendement qui a été proposé par Mme la Maire de La Chapelle.*

M. le Maire – *On a le droit d'être d'accord ou pas d'accord, mais pour la clarté du débat, je*

redis les choses. Il était demandé de revenir au texte initial, c'est-à-dire à celui que j'ai sous les yeux. Vous avez eu raison, si j'ai bien compris votre propos, de dire que c'était un débat qui avait été tranché depuis longtemps, comme d'ailleurs le débat sur l'orthographe, où les éléphants avaient perdu leur « PH » au profit d'un « F ». Un éléphant avec un « F » n'est plus tout à fait un éléphant.

Madame TRIPET, vous êtes d'accord sur l'éléphant ?

(Rires.)

Mme TRIPET – *Je ne parle pas d'éléphant.*

Je vais être très rapide. J'étais présente au Conseil Métropolitain et la Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin demandait la parole et défendait un amendement pour la féminisation des fonctions. Je n'ai pas pu répondre alors que j'avais demandé la parole parce que vous nous avez expliqué, et à raison, que comme c'était un amendement, il fallait une personne qui défendait le texte et une personne qui était contre. Je n'ai pas pris la parole, je n'ai pas répondu, mais je vous le dis et vous le redis, c'était sur la féminisation des fonctions, qui est reconnue par circulaire depuis 1998 et par l'Académie française depuis 2019. Je me souviens même de votre propos qui était que vous étiez un amoureux de la langue française et que, par conséquent, vous n'acceptiez pas la féminisation et l'écriture inclusive.

L'écriture inclusive, je peux comprendre, cela peut faire débat, mais il y a plusieurs façons de faire de l'écriture inclusive. C'est simplement de dire, par exemple, « mesdames les conseillères » et « messieurs les conseillers ». Il n'y a pas besoin du « .e ». Je peux comprendre que cela puisse faire débat. Pour autant, la féminisation des fonctions était ce que demandait la Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin et c'est pour cela que nous souhaitions prendre la parole. Chacun s'est exprimé, je prends acte et je voterai contre cette délibération.

M. le Maire – *Je maintiens, au risque de vous déplaire, Madame TRIPET, et j'en suis désolé, qu'il ne s'agissait pas que, dans ce débat, du point sur la féminisation. Je comprends bien que vous essayiez de me faire passer pour un vilain méchant qui ne veut pas féminiser, alors que c'est tout le contraire. J'ai bien compris la manœuvre. Je le dis pour celles et ceux qui nous font l'amitié de nous écouter, il ne s'agit pas de cela. J'ai donné un exemple mais il y en avait d'autres dans le texte. Je vous remercie de dire que l'écriture inclusive est contestable. Je considère que c'est une avancée. Je dis cela pour sourire un peu.*

Monsieur DUPLESSY ?

M. DUPLESSY – *J'avais une question. Sur le dernier pacte de gouvernance, la Ville d'Orléans avait émis un certain nombre de réserves qui avaient pour objet que l'exercice des compétences métropolitaines exclusives se fasse avec l'accord des mairies concernées. Je n'ai pas retrouvé ces éléments dans le pacte de gouvernance, en tout cas pas de manière aussi forte que vous l'aviez formulé dans vos réserves. Je m'étonne un peu que vous n'appliquiez pas vos réserves.*

M. le Maire – *C'est parce que j'écoute ce que les uns et les autres disent. Nous avons des réunions avec les 21 autres maires et un certain nombre de maires n'étaient pas forcément d'accord. Certains l'étaient, d'autres non. J'essaie de trouver, avec les éléments dont j'ai fait part et qui permettent de garantir ce point essentiel que les communes sont bien prises en compte dans les processus de décision et dans le respect de leurs compétences... Je considère que ce point est acté. D'ailleurs, il a été acté par l'ensemble des maires. Nous sommes 22 communes, je n'impose pas les choses, j'essaie de trouver les voies et moyens de la convergence. Nous y sommes arrivés, puisque le pacte de gouvernance a été accepté dans les termes qui sont proposés ce soir à votre sagacité. Je pense que nous sommes arrivés à quelque chose qui est tout à fait recevable. D'ailleurs, si je ne le pensais pas, je ne le présenterais pas.*

C'est la manière de fonctionner de la Métropole de chercher en permanence les voies et moyens de la convergence, mais sans être non plus dans quelque chose de fade où chacun viendrait oublier ses propres convictions et ses demandes. Nous avons trouvé ce point d'équilibre avec ce pacte de

gouvernance. Il y avait eu quelques modifications par rapport à l'application de la loi, par rapport à des points qui avaient été très travaillés par les services et qui ont précisé les choses de telle sorte qu'on soit parfaitement dans la plus stricte légalité.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Par courrier en date du 10 mars 2022, le président d'Orléans Métropole a saisi les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale pour que les conseils municipaux émettent un avis sur le projet de pacte de gouvernance modifié approuvé par le conseil métropolitain du 24 février 2022.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique vise à associer plus étroitement les communes membres à l'administration de leur EPCI et à ajuster les équilibres au sein du bloc local entre les communes et les intercommunalités, que ce soit sur le plan des périmètres, de la gouvernance ou des compétences. L'article 1^{er} de la loi insère un article L. 5211-11-2 dans le code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit la possibilité d'élaboration d'un pacte de gouvernance permettant de régler les relations entre l'EPCI et les communes, à l'issue d'un débat obligatoire.

Ledit article énonce également que « *si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance [...] il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général [...], après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte* ».

En séance du 11 février 2021, le conseil métropolitain a débattu du pacte de gouvernance et sollicité par délibération n° 2021-02-11-COM-05 l'avis des 22 communes membres, en vue de son adoption pour une durée maximale d'un an.

Le projet de pacte a recueilli un avis favorable à l'unanimité des 22 communes.

Il a, en conséquence, été approuvé par une délibération n° 2021-04-29-COM-04 du conseil métropolitain du 29 avril 2021 pour une durée maximale d'un an, soit jusqu'au 29 avril 2022.

De manière à pouvoir disposer, dans les délais, d'un nouveau pacte de gouvernance, une phase de concertation a été menée, qui a débouché le 24 février dernier, avec un vote du conseil métropolitain approuvant la révision du pacte de gouvernance.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance modifié proposé par le président d'Orléans Métropole annexé à la présente délibération. »

ADOPTE AVEC 9 VOIX CONTRE

N° 7 – **Vie institutionnelle. Délégation à accorder au Maire en vertu de l'article L.2122-22 alinéas 15 et 22 du code général des collectivités territoriales. Approbation.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit la possibilité d'octroyer au Maire certaines attributions sur délégation du Conseil Municipal, notamment au titre des droits de préemption et du droit de priorité définis par le code de l'urbanisme. En conséquence, la délibération n° 8 du 4 juillet 2020 a déterminé le champ de ces délégations.

Orléans Métropole, compétente depuis sa transformation en communauté urbaine, puis en métropole, pour instituer le droit de préemption urbain (DPU), par délibération du conseil métropolitain du 7 avril 2022 a défini sur le territoire communal, suite à l'approbation du plan local d'urbanisme

métropolitain au cours de cette même séance, les périmètres soumis en zones urbaines ou à urbaniser, la nature du droit de préemption simple ou renforcé et le droit de priorité régis notamment par les dispositions des articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme et le droit de priorité prévu aux articles L. 240-1 et suivants dudit code.

Par cette même délibération du 7 avril 2022, le Conseil Métropolitain, considérant les enjeux de maîtrise foncière respectifs de la métropole et de la commune, dans une volonté partagée de déléguer largement l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité, a ainsi délégué à la commune d'Orléans l'exercice de ces droits sur le territoire communal et dans des secteurs géographiques définis par la délibération précitée, ne relevant pas de l'intérêt métropolitain.

Par suite de cette nouvelle délégation consentie par le conseil métropolitain au conseil municipal et de l'évolution de certains zonages dans le cadre de l'approbation du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM), il convient de reprendre une délibération en conseil municipal visant cette nouvelle délibération du conseil métropolitain et ce, pour faciliter l'instruction et la gestion des décisions au titre des droits de préemption et de priorité. Il est donc proposé d'accorder à M. le Maire pour la durée du mandat délégation en la matière.

Par ailleurs, par délibération n° 8 du 4 juillet 2020, le conseil municipal a également accordé au maire la délégation A-n° 28 pour exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 72-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation. Il convient d'abroger cet alinéa du dispositif de la délibération en raison de sa caducité par suite de la décision n° 2017-683 QPC du 9 janvier 2018 du Conseil Constitutionnel qui a déclaré inconstitutionnel le droit de préemption de la commune prévu au I de l'article 10 de la loi n°7561351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte de la caducité des articles A-15°) et A-22°) et A-28°) de la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 compte tenu de la délibération du conseil métropolitain du 7 avril 2022 ;

2°) en complément des délégations accordées, par la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020, à M. le Maire, pour la durée du mandat, délégation au titre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T pour :

Alinéa 15°)

- **exercer au nom de la commune, conformément à la délibération n°2022-04-07-COM-24 du 7 avril 2022 du Conseil Métropolitain, les droits de préemption définis notamment par le code de l'urbanisme dont la commune est titulaire ou délégataire, y compris dans l'hypothèse où l'acquisition est faite à un prix supérieur à l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), saisie en application des dispositions des articles L. 1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales et les articles réglementaires applicables. Cette délégation est totale pour la mise en œuvre des prérogatives, formalités et procédures prévues notamment par le code de l'urbanisme pour son exercice, préemption, y compris les demandes de pièces complémentaires et de visite, la fixation judiciaire du prix proposé et la saisine du juge de l'expropriation dans les conditions de l'article R. 213-8 du code de l'urbanisme, et la signature des actes authentiques liés à l'exercice du droit de préemption urbain ;**
- **déléguer, conformément à la délibération n° n°2022-04-07-COM-24 du 7 avril 2022 du Conseil Métropolitain, l'exercice des droits de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien prévu par le code de l'urbanisme et notamment concernant cette faculté de délégation selon les dispositions des articles L. 210-1, L. 211-2, L. 213 -3 et L. 240-1, L 327 -1 pour une société publique locale et pour le code de la construction et de l'habitation notamment les articles L. 615-10-IV dans le cadre d'un plan de sauvegarde pour des copropriétés en difficultés. Toutefois, le Maire ne peut déléguer ce droit sur l'ensemble d'une zone, tel le**

périmètre pour lequel une concession d'aménagement a été conclue, la compétence à ce titre ressortant du conseil municipal. Le Maire peut toutefois ponctuellement subdéléguer l'exercice du droit de préemption pour l'acquisition d'un bien identifié dans ce périmètre, que l'aménageur n'a pas vocation à maîtriser et faisant l'objet d'une stipulation spécifique dans ladite concession d'aménagement ;

Alinéa 22°)

- exercer au nom de la commune, conformément à la délibération n° 2022-04-07-COM-24 du 7 avril 2022 du Conseil Métropolitain, le droit de priorité définis aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme, accomplir les actes subséquents et signer l'acte authentique régularisant le transfert de propriété ;

3°) autoriser M. le Maire à déléguer la signature des décisions prises en application de la présente délibération dans les conditions fixées aux articles L. 2122-23 et L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;

4°) autoriser, en cas d'empêchement du Maire ou des élus ayant reçu délégation, l'exercice de la suppléance pour les attributions susvisées par le Premier Maire-Adjoint ou un Adjoint dans l'ordre prévu à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITE

N° 9 – Vie institutionnelle. Délégation à accorder au Maire en vertu de l'article L.2122-22 alinéas 15 et 22 du code général des collectivités territoriales. Approbation.

M. le Maire – *Cela devrait être très intéressant parce que nous avons reçu M. le Maire de Münster il y a quelque temps avec une délégation et nous avons pu constater qu'ils étaient très avancés sur la question des mobilités et que nous avons certainement à partager leur expérience et peut-être reprendre un certain nombre des dispositifs très intéressants.*

M. LEMAIGNEN – *40 % de part modale du vélo.*

M. le Maire – *Cela fait rêver, mais vous portez l'ambition carrément, Monsieur LEMAIGNEN...*

Monsieur GRAND ?

M. GRAND – *Je voulais mettre un peu la pression sur les épaules de M. LEMAIGNEN en disant que, maintenant, il a intérêt à revenir avec ce qui nous permettra d'atteindre ce même objectif, ainsi que régler un certain nombre de points. Vous connaissez évidemment ce qu'on appelle les points noirs à Orléans. Trouvez les bonnes idées et les bonnes pratiques à Münster et ramenez-les à Orléans, s'il vous plaît.*

M. le Maire – *Je peux vous dire que M. LEMAIGNEN avait une demande que je n'ai pas pu accepter : il voulait y aller à vélo.*

(Rires.)

Vu la distance, j'ai trouvé que ce n'était pas raisonnable. Pourquoi pas en tandem avec Mme FEDRIGO. Sur la distance, cela demande une très bonne entente entre les deux.

M. TEBIBEL, Conseiller Délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a procédé, pour la durée du

mandat, à l'approbation des modalités de prise en charge des frais de déplacement applicables aux élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Conformément aux articles L2123-18, L2123-18-1, R2123-22-1 et R2123-22-2 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux dispositions votées, la prise en charge des frais qui ne relèvent pas de l'exercice habituel du mandat, et notamment les frais de déplacement à l'étranger, nécessite l'approbation d'un mandat spécial par le Conseil Municipal.

La ville d'Orléans est jumelée avec la Ville de Münster en Allemagne. Dans le cadre de ce jumelage, plusieurs actions sont conduites en matière d'éducation /jeunesse, de tourisme et de gastronomie, de culture et de sport et de développement durable et urbain. La Ville de Münster organise ainsi du 23 au 26 juin 2022 un forum sur la mobilité auquel elle a convié ses villes jumelles d'Orléans et de Kristiansand.

M. Charles-Eric LEMAIGNEN, en qualité d'adjoint Maire délégué à la politique de circulation et de stationnement et Mme Capucine FEDRIGO, en tant que conseillère municipale déléguée à l'animation touristique, aux jumelages, à la biodiversité et à la cause animale participeront à ce forum et y représenteront la Ville d'Orléans.

Vu la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 ayant pour objet d'approuver les modalités de prise en charge et de remboursement aux élus des frais de déplacement hors du territoire communal et des frais d'exécution des mandats spéciaux.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer un mandat spécial à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, adjoint au Maire, pour son déplacement à Münster (Allemagne) pour représenter la Ville d'Orléans et assister au forum sur la mobilité du 23 au 26 juin 2022 ;

2°) attribuer un mandat spécial à Mme Capucine FEDRIGO, conseillère municipale déléguée, pour son déplacement à Münster (Allemagne) pour représenter la Ville d'Orléans et assister au forum sur la mobilité du 23 au 26 juin 2022 ;

3°) autoriser la prise en charge des frais inhérents à ce déplacement, notamment les frais de transport, de restauration, d'hébergement et d'assurance dans les limites des montants autorisés ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 031, nature 656312, service gestionnaire CAB. »

ADOpte A L'UNANIMITE
IL Y A 2 NON-PARTICIPATIONS
(M. LEMAIGNEN, MME FEDRIGO)

M. le Maire – *J'ai proposé, comme nous étions sur les questions internationales, Madame TRIPET, que vous pouviez intervenir sur les questions que vous aviez formulées.*

Mme TRIPET – *Merci, Monsieur le Maire.*

Lors du Conseil Municipal exceptionnel du 14 mars dernier consacré principalement à la mise en place par notre Ville d'une action à caractère humanitaire visant à répondre aux conséquences de la guerre pour la population ukrainienne, je me suis clairement exprimée pour approuver en tout point cette délibération, la soutenir bien évidemment, mais également vous précisant deux autres points majeurs qu'il nous faudrait prendre en compte lors de votre déplacement en Pologne et à Cracovie pour ce faire, soulignant que notre responsabilité ne pouvait pas être pleine et entière seulement pour la population ukrainienne, mais étendue à une solidarité universelle.

De fait, je vous interpelle ce soir sur ces deux points abordés lors de ma prise de parole d'alors. Le premier concernait la situation des femmes ukrainiennes, ou pas, de tous âges, victimes de viols de guerre sur le territoire ukrainien et qui, de fait, fuyant le conflit, allaient se trouver en Pologne face à une des législations les pires en matière de droit à disposer de leur corps en tant que femme pour avoir accès à l'IVG, si par malheur elles se retrouvaient enceintes des conséquences de ces viols de guerre. Je vous indiquais par ailleurs que nombre des militants défendant ce droit se retrouvaient en prison et que cette législation apportait donc du malheur au malheur, de la violence à la violence. Les témoignages continuent à affluer en ce sens.

Vous aviez bien voulu me répondre alors que vous étiez attentif à la situation des femmes, ayant vous-même été témoin de cette terrible période en Bosnie où les femmes, en plus des massacres de masse, y ont payé elles aussi un lourd tribut. Pouvez-vous nous indiquer si nous avons pu répondre à de telles demandes sur notre territoire et à Orléans tout en conservant bien évidemment l'anonymat de ces femmes ?

Le second faisait référence à la situation de nombre de salariés étrangers travaillant en Ukraine, ainsi que celle d'étudiantes et étudiants étrangers poursuivant leur cursus universitaire en Ukraine et qui vivaient les pires discriminations au passage des frontières pour fuir le pays, mais aussi pour trouver refuge dans un autre pays européen. Je vous demandais alors que notre solidarité soit étendue et universelle.

Aujourd'hui, j'apprends par le journal L'Humanité qu'une dizaine d'étudiantes et étudiants originaires du Congo mais faisant leur cursus universitaire en Ukraine vivent actuellement une situation kafkaïenne ici en France et notamment à Orléans : des fuites dantesques de l'Ukraine avec des discriminations racistes au passage des frontières en ajoutant qu'aucune aide ne leur a été attribuée pour fuir le pays tandis que tous les transports ferroviaires européens, par exemple, avaient été rendus gratuits pour les ressortissants ukrainiens. J'apprends donc que seul un titre de séjour temporaire leur a été attribué, de très courte durée, sans que cela n'ouvre droit aux mêmes aides que les ressortissants ukrainiens ont pu recevoir, et que la Préfecture du Loiret leur intime quasiment l'ordre de retourner au Congo pour demander ensuite un titre de séjour à l'ambassade de France pour revenir ici à Orléans et y poursuivre leurs études, ceci au mépris de leur situation administrative, puisqu'elles et eux sont aussi des déplacés de guerre, leur situation financière n'est pas meilleure que celle de tous les réfugiés ukrainiens et ukrainiennes que nous avons accueillis sur notre territoire. Pour autant, ils et elles ne bénéficient d'aucune aide que nous avons pourtant votée lors de ce Conseil Municipal exceptionnel. Le plus ironique est que, parmi ces réfugiés, il y a des étudiants et étudiantes en médecine, en pharmacie, et que nous votons pour l'ouverture d'un CHU à Orléans dès cet automne.

Monsieur le Maire, vous avez toute latitude pour décider de débloquer ces situations en vous agrégeant auprès de Mme la Préfète, mais également en veillant à ce qu'aucune discrimination ne leur soit opposée du fait de leur pays de naissance et non du pays qu'ils et elles ont fui du fait de cette guerre. Dois-je ajouter que ce conflit qui fait rage frappe indifféremment la population et celles et ceux qui sont légalement installés sur le territoire ukrainien, que ce soit pour le travail ou leurs études ? Monsieur le Maire, je vous demande ainsi, par cette question orale, de bien vouloir vous engager au nom de notre Conseil Municipal pour mettre fin à cette situation qui ne fait pas honneur à notre pays.

M. le Maire – Merci, Madame TRIPET, pour ces questions importantes.

Mme DE FILIPPI sur la première partie et Mme BREANT sur la seconde partie.

Mme DE FILIPPI – Madame TRIPET, je tiens à vous remercier d'avoir posé cette question et de la mettre au débat parce que vous abordez une des pires facettes de l'horreur de la guerre : le viol. C'est une arme silencieuse, c'est une douleur, une humiliation, une souillure, une torture. On sait que le contexte de guerre favorise ces actes. L'ennemi se sent autorisé à disposer des corps sachant qu'il y aura moins de représailles qu'en temps de paix. C'est vrai en Ukraine, mais c'est vrai aussi au Tigré, en Ethiopie et dans toutes les zones de guerre du monde dont on parle moins. Le viol détruit des femmes et des familles, certains n'hésitant pas à agir sous les yeux des enfants des victimes.

Pour répondre à votre question, à ma connaissance, nous n'avons pas eu à traiter sur le territoire de la ville d'Orléans de situations de femmes ayant été victimes de viol de guerre et sollicitant une IVG. Nous sommes en relation avec la cellule d'urgence psychologique qui pourrait nous aider à les accompagner et à les prendre en charge si cela avait été nécessaire, mais aucun cas ne s'est présenté à Orléans, et c'est heureux. L'ONU a signé hier un cadre de coopération afin d'aider les survivants de violences sexuelles. Le droit des femmes ne doit pas s'arrêter là où la guerre commence. Je vous remercie infiniment d'avoir posé cette question dont on parle moins.

M. le Maire – Madame BREANT.

Mme BREANT – Merci, Madame TRIPET, d'avoir posé toutes ces questions.

Selon le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU, plus de 5,4 millions d'Ukrainiens ont fui leur pays, dont 90 % sont des femmes et des enfants. Près de 6 réfugiés sur 10 ont fui en Pologne. Selon les gardes-frontières polonais, la barre des 3 millions a été dépassée cette semaine. Ce sont près de 700 réfugiés qui sont arrivés dans le Loiret, majoritairement des femmes, et quelque 250 à Orléans et dans la métropole, même s'il est très difficile d'avoir un chiffre précis aujourd'hui, puisque les arrivées sont quotidiennes. Si les femmes, les enfants et les grands-mères sont surreprésentés parmi les réfugiés que nous avons accueillis, c'est pour la simple raison qu'ils sont les plus vulnérables, ce qui nécessitait une mise à l'abri le plus rapidement possible.

Concernant le cas d'étudiants congolais que vous mentionnez, la Ville n'a pas été directement saisie de ces situations et, comme vous le savez, elle n'a pas compétence pour régler de telles situations. Ceci étant dit, des étudiants notamment congolais sont venus au CCAS, et une aide d'urgence leur a été délivrée, sans aucune distinction de quelque nature que ce soit. J'ajoute que le CCAS continue à accueillir chaque jour de 30 à 40, voire 60 Ukrainiens, en provenance souvent de la région parisienne. Il n'y a aucune discrimination sur notre territoire. Je dis haut et fort que la Ville d'Orléans a été fidèle à ses engagements de solidarité, d'accueil et d'entraide humanitaire pris publiquement envers la population ukrainienne dans sa globalité et qu'elle le restera.

Pour compléter cette réponse, il me semble néanmoins important d'apporter un éclairage juridique. Dans le contexte actuel d'un déplacement massif des populations fuyant la guerre en Ukraine, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'actionner le dispositif exceptionnel de protection temporaire. Cette protection s'étend à quatre catégories de personnes : catégorie 1, les ressortissants ukrainiens qui résidaient en Ukraine avant le 24 février 2022, jour du déclenchement de l'invasion par la Russie ; catégorie 2, les personnes qui ne sont pas des ressortissants ukrainiens mais bénéficient d'une protection internationale ou nationale équivalente octroyée par les autorités ukrainiennes avant le 24 février 2022 ; cas n° 3, les membres de la famille d'une personne relevant des cas n° 1 ou 2 ; les membres de la famille sont le conjoint, les enfants mineurs, célibataires et les parents à charge ; cas n° 4, les personnes qui ne sont pas des ressortissants ukrainiens mais qui sont titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par les autorités ukrainiennes et ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine. La reconnaissance de la protection temporaire permet alors la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour d'une durée de 6 mois renouvelables. Elle permet d'accéder à certains droits. Le cas n° 4 limite l'accueil des ressortissants étrangers à l'Ukraine, en particulier si le titre de séjour est seulement provisoire, cas éventuel des étudiants. De facto, la situation des étudiants et des étudiantes originaires du Congo n'est pas réglée par la protection temporaire s'appliquant aux ressortissants ukrainiens. La Préfecture leur délivre une autorisation de séjour d'un mois, le temps d'examiner leur situation administrative. Au bout de ce délai, ils ont vocation à regagner leur pays d'origine. Pour autant, comme nous avons pu vous le dire, nous ne pratiquons aucune discrimination aujourd'hui dans l'aide d'urgence que nous apportons aux réfugiés ukrainiens, quel que soit le statut dont ils relèvent.

M. le Maire – Merci pour ces précisions. Je crois que cela le méritait parce que le sujet est effectivement grave.

N° 10 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façade. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

M. LEMAIGNEN, 19^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la commune, dans le cadre des campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Plusieurs immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi d'une subvention pour ravalement de façades, conformément au tableau ci-annexé, pour un montant global de 24 679 € ;

2°) approuver la convention correspondante établie avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer la convention au nom de la commune ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune : fonction 510, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ADOpte AVEC 1 ABSTENTION

N° 11 – **Action foncière. Orléans la Source. Cession par la ville d'Orléans d'une emprise de 24 m² à l'entrée du lycée professionnel Paul Gauguin au profit de la Région Centre-Val de Loire. Approbation.**

Mme AMOA, 16^{ème} Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« En 2012, le lycée professionnel Paul Gauguin a fait l'objet de travaux de requalification et de restructuration avec le transfert de la propriété de son assiette foncière qui restait alors appartenir à la Ville d'Orléans, dans les conditions de l'article L.214 du code de l'éducation.

La parcelle cadastrée section EK n° 276 formait alors un redent du trottoir public de 24 m² par rapport à l'alignement de la clôture du lycée en raison d'un passage piéton et restée dès lors incorporée au domaine public de la voirie communale.

Depuis des travaux ont été réalisés à l'entrée du lycée professionnel supprimant l'ancien passage protégé 7, lequel a été déplacé. Ce redent n'a plus d'utilité pour l'usage de trottoir public ni pour le cheminement des piétons.

La Région Centre-Val de Loire, propriétaire du tènement du lycée professionnel Paul Gauguin, a manifesté son intérêt pour acquérir cette emprise de 24 m² afin de prolonger la clôture existante afin de sécuriser cette partie du périmètre de l'établissement.

Au vu de l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, cette cession entre personnes publiques peut intervenir sans déclassement préalable du domaine public la parcelle étant destinée à être incorporée au domaine public de la Région Centre-Val de Loire.

La métropole devenue compétente en matière de gestion de l'espace public a émis par courrier en date du 7 février 2022, un avis favorable par courrier. La Ville d'Orléans qui en a conservé la pleine propriété a dès lors capacité pour décider la cession à la Région Centre de cette emprise.

L'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction générale des finances publiques, requis en application des dispositions de l'article L.1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales, a été demandé en date du 08 novembre 2021. La valeur vénale de cette emprise de 24 m² est estimée 360 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Il a été proposé à la Région Centre-Val de Loire la cession à l'euro symbolique avec dispense de le verser considérant l'intérêt mutuel de rectifier l'alignement de la clôture de l'équipement scolaire, tous les frais induits à la charge de la Région Centre. L'acquéreur est autorisé à en prendre possession avant la régularisation de l'acte et les travaux de déplacement de la clôture.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) céder à la Région Centre-Val de Loire, la parcelle cadastrée section EK n° 276 d'une superficie de 24 m², sise avenue de la Recherche Scientifique à Orléans la Source, constituant une dépendance du domaine public de la voirie, simplement désaffectée par la suppression de l'usage piétonnier, destinée à être intégrée et affectée après le déplacement de la clôture au domaine public de la Région Centre-Val de Loire ; la cession intervenant à l'euro symbolique avec dispense de le verser, tous les travaux, frais et émoluments induits étant à la charge de l'acquéreur ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire y compris par la prise de possession avant la régularisation de l'acte de vente selon les modalités à définir en lien avec le service affectataire ;

3°) prendre acte de la prise de possession anticipée permettant l'engagement des travaux sans attendre la régularisation foncière. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – Communication sur la création du futur parc urbain quartier Madeleine. Projet Sanitas.

M. le Maire – *M. IMBAULT présente le projet et c'est Mme LABADIE qui présentera la délibération dans la foulée.*

M. IMBAULT – *Il s'agit du projet du Sanitas sur lequel on travaille depuis pratiquement deux ans en interne avec le concours des habitants du quartier.*

C'est un projet qui va se réaliser mais qui va rester un parc à l'esprit naturel. Ceci va être une unité de trois parcs : le parc Peteau qui va plutôt avoir une orientation familiale avec des jeux, le parc Anjorant qui va rester un parc nature et tranquillité, et le parc Sanitas qui aura une (inaudible) et culture. L'ensemble des parcs va faire 2,5 hectares.*

Il est déjà travaillé une ouverture sur le faubourg Madeleine qui va permettre de circuler dans le parc. Sur cette partie, on trouvera une sculpture offerte par le club Delaugère et Clayette – les anciennes voitures. Ce sont eux qui vont offrir une sculpture. Il y aura l'aménagement d'une passerelle métallique qui va permettre de remettre tout à niveau avec un point qui permettra aux gens de circuler sans qu'ils puissent tomber, parce qu'il va y avoir des dénivelés parfois de 40 ou 60 centimètres.

Il y aura constitution, sur une autre partie du parc, d'un verger avec de la vigne et des fruitiers de variétés anciennes.

En poursuivant sur la pleine du grand Sanitas, il y aura la construction d'un labyrinthe pour les enfants. C'est un labyrinthe d'environ un mètre de haut qui sera constitué de plantes très originales et qui permettra en même temps de faire de la découverte de la nature pour les enfants. Il y a également la création d'un théâtre de verdure qui permettra de faire l'ouverture sur le parc Anjorant. La rue du Sanitas sera maintenue mais elle restera seulement piétonne et cycliste. Le parc sera fermé la nuit et disposera d'une clôture végétalisée qui permettra un peu de camoufler l'ensemble de la structure. À partir de la clairière, on pourra voir le parc Anjorant se dessiner.

Pour la partie Peteau, il y aura des aires de jeux pour les enfants, notamment des aires de jeux destinées aux enfants handicapés. Il y aura également la création d'un espace réservé aux chiens.

Pour ce qui concerne le parc Anjorant, l'important est de conserver l'équilibre du parc tel quel, en constituant également de la découverte parmi les arbres existants. Il sera rajouté seulement des bancs, des chaises et des tables pour la détente.

Le budget de l'ensemble de ce projet est sur deux ans : 900 000 € pour l'année 2022, 790 000 € pour l'année 2023, dont 300 000 € venus de la Métropole. Les travaux de maçonnerie ont déjà été entrepris. Une réunion publique va se dérouler la semaine prochaine, le 11 mai. Le début des travaux est pour septembre 2022 et la fin des travaux pour septembre 2023.

Je voudrais terminer en remerciant le service ingénierie et espaces publics de la Ville d'Orléans qui a travaillé sur ce projet et qui va suivre sa construction à partir du mois de septembre prochain.

M. le Maire – *Merci beaucoup pour cette présentation concise et précise. Je me joins, Monsieur IMBAULT, à vos remerciements aux services. Cela va être un très beau parc, 2,5 hectares. C'est un poumon qui va venir sur le quartier Madeleine.*

N° 13 – **Action foncière. Sanitas. Acquisition amiable d'une parcelle de terrain AM552p en vue de la création du futur parc urbain quartier Madeleine. Approbation.**

M. le Maire – *Madame LABADIE.*

Mme LABADIE – *C'est un très beau projet et je suis très heureuse de le voir se concrétiser. Je tenais, en complément de ce qu'a dit Jean-Paul IMBAULT, à rappeler que ce parc a été imaginé en concertation avec les Orléanais. La concertation a été un peu particulière parce qu'elle a eu lieu pendant les restrictions sanitaires l'an dernier. On a dû s'adapter et on a concerté autrement. On l'a fait de façon numérique à travers notre plateforme, mais on a aussi distribué un questionnaire à l'ensemble des habitants du quartier Madeleine. Les Orléanais se sont fortement mobilisés et exprimés, puisque nous avons récolté plus de 450 réponses. Si l'on avait fait une réunion publique classique, je ne pense pas qu'on aurait eu autant de retours.*

On a fait aussi un travail de concertation avec les écoles les plus proches, l'école maternelle Claude Lerude et l'école de la Madeleine, mais aussi avec l'EHPAD du Korian et le Relais Orléanais. À l'issue de cette grande concertation, les services ont pu travailler sur les futurs aménagements à partir des différentes et nombreuses propositions qui ont été faites. C'est un projet qui a été réellement et largement construit avec les Orléanais. Je peux vous assurer qu'il est fortement attendu par les habitants.

M. le Maire – *Cette acquisition est importante parce qu'elle permet d'avoir une plus grande cohérence sur l'aménagement du parc. Ce n'est pas une surface énorme mais cela permet d'avoir cette cohérence.*

Monsieur CHAPUIS.

M. CHAPUIS – *Monsieur le Maire, chers collègues, une intervention assez courte.*

Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce que vous faisiez le 26 janvier 2020. On était ensemble sur ce terrain avec le Collectif Sanitas qui nous interpellait et qui nous présentait ce qui était projeté sur cet espace. Même s'il avait un peu évolué, le projet, c'était deux immeubles, entre quatre et pavillons. Tout cela venait un peu concentrer et bétonniser cet espace. Il y avait eu une alerte des riverains avec une mobilisation forte. La collègue Nadia LABADIE explique la forte mobilisation. On sentait déjà à ce moment-là qu'il y avait un attachement très fort des riverains à cet espace qui était à l'abandon mais qui était projeté pour être bétonné. J'ai retrouvé la date un peu par hasard et je voulais l'évoquer ce soir. Le Collectif Sanitas nous avait tous convoqués, et nous n'étions pas très nombreux, à venir s'engager en disant que, selon l'issue du scrutin, ce terrain ne serait pas bétonné. Je voulais le redire parce qu'on est amené à critiquer certaines choses, à argumenter sur un certain nombre de sujets, mais je voulais le saluer. C'est un engagement que vous aviez pris devant l'association et je suis très heureux de voir l'implication des riverains, qui étaient déjà très moteurs et avaient déjà beaucoup de projets pour ces trois terrains et l'idée de les réunir. Je pense que ce qui va sortir de là est très attractif et va donner une coloration au quartier qui en avait bien besoin. On l'avait évoqué précédemment, cela va aussi dans la continuité avec la restructuration du Relais Orléanais qui est à côté. Tout cela crée un ensemble très positif sur cet espace.

M. le Maire – *L'association nous avait bien reçus. On ne va pas tout dire parce que cela ne regarde personne, mais cela avait été très sympa. Je ne me souvenais plus de la date mais je m'en souviens très bien. C'est cohérent parce que les deux immeubles venaient au milieu du parc Peteau. Je pense que cela n'avait pas une très grande cohérence. Nous avons l'occasion de faire un grand pas qui va donner – c'est l'avantage de l'acquisition de la parcelle – une ouverture plus grande vers le faubourg Madeleine. C'était important aussi qu'on ne fasse pas un parc enclavé. Le parc Anjorant est très agréable, il est beau, mais il est un peu enclavé. Beaucoup de gens ne connaissent pas le parc Anjorant. En l'occurrence, il y aura une ouverture sur le faubourg.*

Monsieur CLOZIER.

M. CLOZIER – *L'ingénierie rend le projet séduisant et alléchant. J'ai besoin d'une réassurance parce que j'ai assisté, devant l'Hôtel de Région, à des essences d'arbres qui ont été enlevées et remplacées. Je crois que, côté Saint-Marceau, il est prévu d'enlever des arbres. Je voulais savoir si, sur ce parc, on allait rester sur les arbres d'origine ou s'il allait y avoir le même type d'opération.*

M. le Maire – *Nous allons répondre à cela.*

Monsieur GRAND.

M. GRAND – *J'ai deux questions. La première est sur le choix de la passerelle métallique, qui n'est pas un choix très naturel. Contrairement à ce qu'on pense, le bois, si l'on choisit une essence qui le permette, n'a pas besoin d'entretien, alors que le métal aura besoin régulièrement d'être repeint. C'est une question sur le choix qui a été fait.*

Si j'ai bien compris, vous fermez le parc le soir. Y aura-t-il toujours ce qui est utilisé aujourd'hui pour traverser dans cet espace, à savoir une piste cyclable ? Est-ce bien prévu ? Sera-t-il tout de même possible de l'utiliser ou pas ? Descendre jusqu'à la Loire... C'est un peu cette coulée verte, dont on avait parlé il y a quelque temps, qui peut permettre des mobilités douces, qui remonte au moins jusqu'à Dunois, voire jusqu'aux Blossières. On a moyen de créer quelque chose qui soit assez cohérent dans le cheminement. J'aide M. LEMAIGNEN avant même qu'il soit allé à Münster pour pouvoir régler un certain nombre de problèmes de circulation des vélos dans notre ville.

M. le Maire – Monsieur DABOUT.

M. DABOUT – *Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.*

Je voulais saluer le travail de M. IMBAULT sur ce jardin. La présentation a été d'une finesse et d'une précision extrême qui peut faire sourire, mais on se rend compte grâce à ces précisions que ce sera un espace qui sera accessible à tous. Vous l'avez mentionné, cette rampe permettra aux personnes

en situation de handicap ou aux personnes âgées de se déplacer dans cet espace. Il y aura aussi un endroit pour les enfants en situation de handicap.

Je retiens de cette présentation qu'on aura un espace vert où tout le monde pourra venir se rencontrer, du père de famille qui promènera son chien à la personne âgée qui habite à l'EHPAD Korian à côté en passant par tous les autres Orléanais. Ce sont des endroits dont on a besoin. C'est vraiment bien. Bravo et merci beaucoup.

M. le Maire – Madame DE FILIPPI.

Mme DE FILIPPI – Bravo pour ce projet. Cela fait longtemps qu'il est attendu à Madeleine. Gauthier DABOUT a mis le doigt sur quelque chose que je voulais souligner, et c'est exactement ce qui concrétise la concertation, les détails que nous ne voyons pas parfois, à savoir les jeux pour les enfants atteints de handicap. Jusque-là, on n'y pensait jamais. Une maman m'avait interpellée dans un parc au nord d'Orléans. Ce sont les bienfaits de la concertation, parce que tant qu'on n'est pas touché, on n'y pense pas. Cela va être un très beau projet et très complet.

M. le Maire – Monsieur GABELLE.

M. GABELLE – Je m'associe aux propos de ma collègue Nadia LABADIE, qui a bien porté le projet également.

C'est un projet qui était très attendu depuis des années et qui va faire une sorte de coulée verte de trois jardins qui vont se réunir et qui peuvent aller jusqu'à la Loire. C'est un montant très important, plus de 1,5 M€, qui a été injecté pour l'opération qui va s'intégrer avec le Sanitas et le Relais Orléanais. Je pense qu'ils sont très contents. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises lors des réunions de concertation et ils attendaient cet événement. Il faut saluer la concertation importante qu'il y a eue pour ce projet, et cela doit être un exemple à continuer.

M. le Maire – Merci.

Monsieur IMBAULT, souhaitez-vous apporter quelques précisions ?

M. IMBAULT – La rue du Sanitas restera toujours ouverte 24 heures sur 24 pour les piétons et les cyclistes, pas pour les voitures. Pour la traversée du parc depuis le faubourg Madeleine jusqu'aux rives de Loire, on ne peut pas parce qu'il y aurait des problèmes de sécurité et de surveillance.

Pour les jeux pour les enfants handicapés, un premier jeu va être installé pour les enfants handicapés qui sont en fauteuil. On est en train d'étudier d'autres jeux qui pourront venir s'installer dans le parc. Le parc par lui-même va être très attractif pour tous les âges. Les jeux qui vont être installés seront pour les enfants de 6 à 14 ans. Il y aura des jeux très originaux et colorés qui vont intéresser beaucoup les enfants et les parents.

M. le Maire – Pour les cheminements, la question s'est posée. Il me semble que le bois peut poser, dans la configuration du lieu, un certain nombre de difficultés. C'est la raison pour laquelle il était proposé d'avoir recours à cette sorte, non pas de grille métallique... Ce n'est pas du caillebotis non plus. Je n'ai pas le mot exact. Cela peut se discuter, mais le bois n'est pas forcément évident. On a souri aux propos de M. IMBAULT, mais ils étaient très justes, sur le fait d'éviter que les gens ne tombent. Le bois peut être plus glissant, en tout cas dans la configuration telle qu'elle est prévue, que des structures métalliques.

M. CLOZIER – Pour les arbres ?

M. le Maire – Monsieur IMBAULT ?

M. IMBAULT – Pour ce qui concerne les massifs qui étaient devant le Conseil régional et que l'on va reprendre, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais ils sont beaucoup constitués de buis.

Or, une bestiole, la pyrale, rend les buis malades. Les jardiniers, de mars à octobre, doivent traiter ces buis au moins deux fois par semaine. C'est impossible. Cela va nous permettre de mettre tout cela d'aplomb et de proposer quelque chose qui va être très coloré, très original et qui sera moins « verduré ». Ce sont des plantes qui étaient là depuis 20 ou 25 ans, dont certaines étaient arrivées en fin de vie.

Pour ce qui concerne la place Domrémy, ce ne sont pas des arbres centenaires, mais des tilleuls qui ont 70 ans et qui sont arrivés à bout de souffle aussi. Si on laissait des tilleuls en place, quand on va décaisser l'ensemble de la place, on va les déraciner et, dans quelques années, ils vont mourir. Il vaut mieux refaire quelque chose de plus homogène du point de vue des plantations d'arbres, ce sera beaucoup plus beau et attractif.

M. CLOZIER – *Ma question tournait autour du parc.*

M. IMBAULT – *Au niveau du parc, des arbres vont être abattus parce que certains sont malades ou à moitié morts, mais c'est très peu. Je dirais que 99 % des arbres sont en très bonne santé et vont rester. Il est même probable qu'on replante sur le secteur Sanitas. Pour ce qui concerne Anjorant, on va certainement reconstituer la végétation. En aucun cas il n'y aura des coupes à blanc sur l'ensemble du parc.*

M. le Maire – *Ce n'est pas le but, c'est l'inverse. Il y a d'ailleurs de très beaux sujets dans ces parcs.*

Mme LABADIE, 12^{ème} Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans a décidé la création d'un parc urbain d'envergure dans le quartier Madeleine, qui réunira les Parcs Anjorant et Peteau avec l'ancienne cité du Sanitas, dont la Ville est déjà propriétaire après l'abandon d'un projet immobilier.

Dans ce contexte, la Ville d'Orléans s'est rapprochée des copropriétaires de la « Résidence du Laurentin » sise à Orléans 33-33B rue du Faubourg Madeleine, riveraine du site du Sanitas.

La Ville a ainsi manifesté son intérêt en vue de l'acquisition d'une emprise de terrain en fond de jardin, correspondant à des parties communes à détacher de la parcelle d'assiette de la copropriété cadastrée section AM numéro 552, située en zone UB du PLU révisé de la Ville d'Orléans approuvé le 28 novembre 2019. La partie ainsi acquise aurait vocation à être réunie avec les propriétés de la Ville la jouxtant, et à être intégrée dans le futur parc public.

Après de nombreux échanges et pourparlers avec la copropriété, la Ville d'Orléans a formulé une offre d'achat au prix de 33 000 € frais d'acte et de géomètres en sus, en vue de l'acquisition d'une surface d'environ 472 m², à parfaire ou à diminuer compte tenu du document modificatif parcellaire, conforme à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 15 juillet 2021.

Il a été convenu dans le cadre de négociations que la Ville d'Orléans procédera lors des travaux d'aménagement du parc à l'édification d'un mur en parpaings non mitoyen sur la future emprise publique, ainsi qu'une ouverture donnant sur le futur parc public avec clôture démontable de deux mètres de large, à l'usage exclusif des services de secours.

Dans ces conditions afin de conclure des pourparlers longs et anciens, et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir le bien ci-dessous désigné auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 33 et 33B rue du faubourg Madeleine à Orléans, moyennant le prix forfaitaire de 33 000 €, sous réserve d'une validation des conditions de cession par les copropriétaires lors de leur prochaine assemblée générale, dans les conditions de majorité requises par la réglementation en vigueur :

- une parcelle d'une superficie d'environ 472 m², cadastrée section AM 552p, à détacher de l'assiette de la copropriété dénommée « résidence du Laurentin » dont elle est une partie commune, à parfaire ou à diminuer compte du document modificatif parcellaire,
- les frais d'actes notariés de vente et de modificatif au règlement de copropriété, ainsi que les frais de géomètre seront supportés par la Ville d'Orléans,
- le bien sera acquis libre de toute location ou occupation,
- la parcelle une fois acquise sera incorporée dans le domaine public de la Ville.

La Ville procédera lors des travaux d'aménagement du parc, à l'édification d'un mur non mitoyen sur l'emprise publique, et une ouverture avec clôture démontable de deux mètres de large, à l'usage exclusif des services de secours ;

2°) signer, le cas échéant, les autorisations de prise de possession anticipée en vue de la réalisation de clôtures provisoires, relevés et sondages ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ;

4°) imputer la dépense correspondant aux frais et émoluments sur les crédits inscrits au budget de la Ville : chapitre 23, fonction 515, nature 2315, opération 10A493, gestionnaire FON, engagement n° 21FON00031.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – Je vais proposer à M. MONTILLOT de prendre la suite s'il le veut bien.

(M. GROUARD quitte la séance.)

CADRE DE VIE ET PROXIMITE

N° 14 – **Questions des Orléanais.**

M. MONTILLOT – Mes chers collègues, nous allons maintenant passer, avec Nadia LABADIE, aux questions des Orléanais, comme nous le faisons à chaque séance du Conseil municipal.

Mme LABADIE – La première question concerne le plan de circulation.

Le plan de circulation de la Ville d'Orléans, hors zone piétonne centre ancien, est très, trop permissif. Cela engendre un trafic de transit dans les zones d'habitation. Ainsi, les quartiers se transforment en déversoirs à voitures qui profitent de ces coupe-file pour éviter les axes majeurs. Cela nuit gravement à la qualité de vie des riverains (bruit, pollution, vitesse excessive) et cela empêche le développement des autres mobilités. Pourrait-on tenir par quartier des ateliers pour la refonte du plan de circulation ?

M. MONTILLOT – C'est Charles-Eric LEMAIGNEN, qui est très sollicité ce soir, qui va pouvoir apporter des réponses.

M. LEMAIGNEN – Même si je ne suis pas convaincu par la notion d'un plan de circulation très, voire trop permissif, je comprends les questions de vitesse dans les quartiers posant des questions de sécurité et de pollution dans les quartiers. Je rappelle que, dans le cadre des assises, une des actions, que je vais vous lire, est de réorganiser le plan de circulation à l'échelle de la Métropole pour limiter le trafic de transit dans la zone urbaine et donner la priorité aux modes actifs.

Pour être clair, pas mal de travail a déjà été fait. Il y a eu d'abord un travail sur les axes, par exemple sur la D2020 et sur les quais, et de nombreuses études ont été menées dans les quartiers,

comme le quartier Dunois. Le nouveau réseau de bus a été mis en place au début de cette année. On a aussi le plan Vélo et les obligations réglementaires, en particulier les ZFE eux qui doivent être mises en place avant 2025. Tout cela nous oblige à trouver une méthodologie pour établir ce nouveau plan de circulation. Quelle est la méthode ? C'est d'abord travailler, pendant toute cette année 2022, sur ce qu'on appelle la hiérarchisation des voies. Cela veut dire voir à quel usage correspond chaque rue de notre ville et de notre métropole : des voies de contournement, des pénétrantes, des dessertes de quartier, des dessertes de proximité. Il s'agit de qualifier les voiries et leur usage.

Après ce travail de hiérarchisation, nous allons définir, entre novembre 2022 et janvier 2023, des orientations stratégiques, c'est-à-dire les priorités que nous voulons mettre en œuvre. C'est à ce moment-là que nous allons commencer à utiliser l'année 2023 – nous prendrons le temps qui sera nécessaire – pour réunir des ateliers d'habitants, d'usagers, des concertations diverses pour pouvoir, à compter du premier trimestre 2023, déboucher en fin d'année 2023 sur un plan de circulation qui se réalisera parallèlement au lancement des premières opérations sur la rénovation des mails.

M. MONTILLOT – Merci, Charles-Eric LEMAIGNEN.

La deuxième question, sur un autre thème, mais toujours dans le domaine de la mobilité.

Mme LABADIE – C'est sur la fréquence des tramways.

Serait-il possible d'envisager d'augmenter la fréquence de passage des tramways de la ligne A sur les créneaux horaires les plus chargés entre 7 heures et 10 heures le matin et entre 17 heures et 19 heures le soir, car la circulation voiture sur la métropole orléanaise devient compliquée ? Il est quasiment impossible de prendre le tramway tellement les rames sont bondées. Il faut parfois laisser passer trois ou quatre tramways avant de pouvoir monter à bord. Dans le contexte actuel orienté sur le développement durable et la RSE, il est vraiment navrant de devoir se passer des transports en commun alors que la ville possède déjà toutes les infrastructures et matériels nécessaires.

M. MONTILLOT – Merci à l'auteur de cette question. Romain ROY va pouvoir répondre.

C'est intéressant, dans la question qui est posée, de noter l'affluence dans le tramway par rapport à ce que nous avons malheureusement vécu pendant la période Covid. Au moins, de ce point de vue, c'est un signal, qui n'est pas faible d'ailleurs, de la mobilité et de l'utilisation du tramway dans les élans de mobilité.

Romain ROY, qui suit tout cela.

M. ROY – Merci pour la question.

La Ville d'Orléans est l'une des métropoles de France qui repart le plus fortement pour la reprise de ses transports partagés. C'est identique sur les mobilités douces, mais c'est un autre sujet. Ce soir, nous allons parler de tramway. C'est quelque chose que nous avons constaté, les heures de pointe sont trop chargées entre 7 heures 30 et 8 heures 30, pour être plus précis que la grande plage horaire qui nous a été présentée dans la question. L'élément le plus compliqué est entre 7 heures et 8 heures 30. On pourrait envisager d'allonger les rames mais nous ne pouvons pas allonger les quais. On pourrait imaginer acheter des rames supplémentaires, mais c'est 3 M€ par rame. C'est un projet métropolitain et plusieurs années d'attente avant de pouvoir se les faire fournir. Cela fait partie du projet du mandat de travailler sur le rétrofit, c'est-à-dire le recyclage de notre ligne A qui va avoir 25 ans à la fin du mandat. On peut commencer à « rétrofiter » nos rames ou envisager d'acheter de nouvelles rames. Aujourd'hui, dans les périodes de pointe, nous avons injecté l'intégralité des capacités à notre disposition. Victimes du succès du tramway, nous avons mis en place des lignes fortes sur la métropole depuis le 3 janvier, les lignes 1, 2, 3, 4, 5 et 6, avec une fréquence de passage améliorée à 10 minutes. Ce sont des éléments complémentaires aux tramways qui peuvent, pour certaines lignes, passer en parallèle.

À l'avenir, nous avons une petite solution en déplaçant une partie de la faculté de La Source à Madeleine qui peut donner un point de tension. La faculté, l'université, les écoles, les centres d'activité

et les entreprises rentrent pour beaucoup à la même heure, ce qui crée d'énormes points de tension. Un travail va être commencé au deuxième semestre de cette année, qui s'appelle le bureau des temps. On a une expérimentation en ce moment avec une partie de l'université d'Orléans pour décaler les horaires de rentrée, ce qui permettrait de lisser les appels de charge des gens qui utilisent les transports en commun. L'idée est de compléter plus largement ce projet avec les entreprises. C'est une concertation lourde et importante. Charles-Eric disait qu'il fallait prendre le temps de bien faire les choses pour qu'elles soient durables. Le durable commence par concerter et partager le projet. Je vous ai expliqué qu'on ne pouvait pas allonger les rames ni en racheter tout de suite, donc une de nos priorités est de travailler ce bureau des temps.

Je veux porter à votre connaissance le fait qu'il existe des outils comme les lignes 1, 2 et 3 avec des fréquences augmentées qui peuvent être utilisées et qui ne sont pas à saturation. Vous avez des accords-cadres avec le TER et le TAO. Vous pouvez, avec le même abonnement, prendre la ligne d'Orléans à Saint-Cyr-en-Val, prendre tous les TER en journée, le matin, le midi et le soir, pour éviter les heures de pointe. C'est un système qui est très performant mais trop peu connu et qui mérite d'être plus utilisé.

On travaille également sur les voies cyclables avec le plan Vélo et sur le covoiturage. Ce n'est pas un sujet qui est écarté. Bien au contraire, la question est légitime. Nous sommes, pour répondre bien à la question, aux capacités maximales dans les heures qui ont été annoncées, de 7 heures à 10 heures et de 17 heures à 19 heures, ce qu'on appelle vulgairement les heures de pointe.

M. MONTILLOT – Madame KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais préciser que ce bureau des temps est une très bonne idée, parce que ce que vous décrivez dans les transports en commun, dans le bus ou le tram, c'est pareil en voiture. Quand vous allez ou que vous quittez La Source le matin, ce n'est plus possible. Vous mettez une heure ! C'est embouteillé, que ce soit par la tangentielle ou par la nationale, c'est infernal. C'est vrai que la zone d'activité est assez importante au sud avec des zones vers Saint-Cyr-en-Val, l'université, mais c'est un réel problème et cela s'amplifie d'année en année. S'il peut y avoir une concertation au niveau des entreprises et de l'université, je trouve cela très bien.*

M. MONTILLOT – Merci à vous.

Monsieur CLOZIER.

M. CLOZIER – *Je ne vais pas revenir sur les deux questions, mais cela pourrait être l'occasion d'en discuter. Je voudrais revenir sur la manière dont sont reprises les questions et sur le sujet global de la participation citoyenne.*

J'ai vu sur la plateforme qu'il y a plusieurs critères pour que les questions soient retenues par les Orléanais et qu'elles soient ensuite soumises au comité de proximité qui fait la sélection. Un des critères est la compétence qui relève plutôt de la Métropole. C'est très bien d'avoir parlé du tramway, mais c'est plutôt une question de la Métropole. Ne pourrait-on pas systématiquement se focaliser sur des questions pour lesquelles le Conseil municipal a des compétences ?

Le deuxième point qui me vient est sur la prise de connaissance des questions qui sont posées par les Orléanais. On ne les a pas à l'avance au niveau du Conseil municipal. Il serait peut-être intéressant qu'on puisse les recevoir pour être au fait des préoccupations et questionner la manière dont les réponses sont apportées et les préoccupations des Orléanais.

Troisième point, en visitant la plateforme, je n'ai pas trouvé trace de ces questions qui sont sélectionnées. Est-ce un souci technique ou y a-t-il un autre circuit qui ferait remonter les questions ? Je n'ai trouvé que trois questions sur 2022, beaucoup moins qu'en 2021 à période égale. Avez-vous fait un premier bilan de la dynamique ? Y a-t-il besoin de réfléchir ensemble à la manière de susciter le questionnement par les Orléanais ?

M. MONTILLOT – *Merci pour ces interventions.*

La première chose est qu'il ne nous appartient pas de dire que, parce que la compétence serait plutôt métropolitaine ou plutôt municipale, on éliminerait des questions dans la mesure où ce qui compte, et c'est le choix politique que nous avons fait et décidé ensemble, est de répondre aux besoins et aux problématiques de nos concitoyens. Quand ils prennent le tramway, ils se fichent de savoir si ces compétences sont métropolitaines ou orléanaises, ils ont envie d'interpeller leurs élus. Je rappelle d'ailleurs, pour que personne ne l'oublie, que c'est une innovation de la seule Ville d'Orléans, puisque je vois que certaines communes de la Métropole sont en train de s'intéresser à copier le modèle orléanais pour pouvoir répondre en séance de Conseil municipal à des questions des concitoyens. Je pense que c'est légitime.

La question de la mobilité, qu'il s'agisse du vélo, de l'utilisation du tramway ou d'un plan de circulation, c'est le quotidien de nos concitoyens. C'est en ce sens une très bonne question sur un vrai sujet. Je pense même qu'avant d'anticiper l'extension des lignes et autres, le fait d'optimiser l'utilisation des lignes existantes, la A et la B, est important. C'est déjà le cas d'ailleurs sur le Zénith et CO'Met, puisqu'on dédouble les tramways, parce que l'affluence à la sortie des concerts, des manifestations et des événements était un sujet. Je pense qu'on peut faire confiance à Romain ROY, qui a bien expliqué tout ce qui est fait avec les bus. Nous travaillons, au niveau de l'université, et nous en parlons en conseil d'administration, sur cette question du bureau des temps dans la mesure où éviter que toutes les UFR et IUT démarrent à la même seconde et terminent à la même seconde est un véritable sujet.

Nadia LABADIE, y a-t-il quelque chose à rajouter sur la question de la sélection et de l'importance ?

Mme LABADIE – *Pour la sélection des questions, je rappelle que c'est chaque COPIL d'Orléans Proximité, dans les six quartiers, qui sélectionne à chaque réunion de COPIL une ou deux questions. Ensuite, c'est en commission de proximité que les deux questions sont choisies pour le prochain Conseil municipal. Je vous rappelle que vous avez des représentants de l'opposition dans cette commission qui peuvent vous faire remonter les questions, mais il faut qu'ils soient présents pour pouvoir le faire.*

En ce qui concerne le bilan, j'avais prévu de faire un bilan sur les questions qui avaient été posées lors du Conseil de juin, puisque cela fera un an qu'on aura mis ce dispositif en place.

M. MONTILLOT – *Merci pour ces échanges et pour les questions qui nous sont posées et qui sont tout à fait pertinentes.*

N° 15 – **Vie associative. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Etat pour le label Réseau Guid'Asso.**

Mme LABADIE, 12^{ème} Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'Etat et le Mouvement Associatif, le réseau Guid'Asso a vocation à être un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901 ou de droit local d'Alsace-Moselle.

Il est composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairie, etc...) qui accueillent, orientent, informent et accompagnent toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative-bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation.

L'objectif est de mettre en œuvre une politique de l'accompagnement associatif agile et renouvelée qui permet une réponse adaptée aux besoins des porteurs de projets et des associations tout au long de leurs parcours de vie.

L'Etat et la Ville d'Orléans conviennent d'un commun accord de l'intérêt pour cette dernière de remplir les missions d'accueil et d'information, en faveur de tous les acteurs de la vie associative qui en feront la demande, quel que soit leur domaine et leur territoire d'implantation.

Suite à la demande déposée par la structure le 9 novembre 2021 et à l'avis favorable émis par la Déléguée régionale académique adjointe, l'Etat accorde le label « Guid'Asso-Information » à la ville d'Orléans.

Au travers de cette convention, la ville d'Orléans s'engage à :

- Respecter les valeurs et principes d'actions énoncés dans la charte du Réseau Guid'Asso et signée par les parties prenantes.
- Remplir les missions détaillées par le cadre de référence en annexe1 tout en conservant l'opportunité d'en développer de nouvelles.

En contrepartie, l'Etat s'engage à :

- Respecter les valeurs et principes d'actions énoncés dans la charte du Réseau Guid'Asso et signée par les parties prenantes.

Remplir les engagements décrits par le cadre de référence en annexe1.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Réseau Guid'Asso pour une durée de trois ans et à compter du 1^{er} janvier 2022 visant à mettre en œuvre des formations spécifiques aux agents désirant s'investir dans la vie associative ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 16 – **Proximité. Quartier Est. Nouveaux équipements nord-est. Dénominations.**

Mme LABADIE, 12^{ème} Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Issu d'un programme commun avec le nouveau collège situé avenue des Droits de l'Homme, ce complexe, composé d'un gymnase type C et d'une salle polyvalente de 250 m² divisible en deux espaces indépendants et équipée d'une cuisine aménagée, devrait être inauguré avant l'été 2022.

Afin de dénommer cet équipement, chacun a pu proposer, sur la plateforme participons.orleans-metropole.fr ou en déposant son bulletin en mairie de proximité, un nom répondant aux critères suivants :

- Les noms proposés ne peuvent en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.
- Les noms proposés doivent refléter le rayonnement de cet équipement et son implantation géographique.
- Les noms proposés doivent être différents des noms des équipements existants au sein du bassin de vie de l'agglomération.
- Si les propositions portent sur des noms de personnalités, ces personnes doivent être consensuelles. Il est d'usage d'attribuer les noms de personnes décédées.

Dans la continuité de cette phase de proposition, un jury composé d'élus de la Mairie d'Orléans, d'agents de la collectivité et de membres d'Orléans Proximité s'est réuni et a retenu trois propositions :

- Complexe de la Fontaine de l'Etuvée,
- Complexe de l'Etuvée,
- Complexe des Droits de l'Homme.

Compte tenu de la nécessité d'identifier et de localiser facilement cet équipement, il est

proposé de retenir la dénomination Complexe de la Fontaine de l'Etuvée.

Par ailleurs, pour le gymnase, il est proposé la dénomination suivante : gymnase Céline LEBRUN : cette athlète féminine est en effet une personnalité locale sportive ayant marqué notre territoire, et son nom a été proposé lors de la concertation sur la plateforme participons.

Céline LEBRUN, judokate française de l'USO Judo, détient plusieurs titres : vice-championne olympique lors de Jeux de Sydney en 2000, championne du monde en toutes catégories lors des mondiaux 2001 où elle remporte la médaille de bronze en moins de 78 kg. Elle remporte deux autres médailles de bronze mondiales en 1999 et 2005, et détient neuf médailles européennes dont cinq titres.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider des dénominations suivantes pour le nouvel équipement nord-est :

- **Complexe de la Fontaine de l'Etuvée,**
- **Gymnase Céline LEBRUN. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – **Mécénat. Approbation d'une convention de soutien à passer avec la Fondation Orléans pour les années 2022-2024. Attribution d'une subvention.**

Mme BREANT, 2^{ème} Maire-Adjointe, s'exprime ainsi :

« En novembre 2018, la Ville d'Orléans a été à l'initiative de la création de la Fondation Orléans dont l'objet est de contribuer au développement de l'Orléanais en mobilisant tous les acteurs pour stimuler les initiatives culturelles et patrimoniales, éducatives et académiques, économiques et sociales.

La Fondation a alors fédéré quatre autres membres fondateurs, EDF, LE CREDIT MUTUEL DU CENTRE, THELEM ASSURANCES et l'Université d'Orléans qui ont compris tout l'intérêt de ce nouveau modèle d'engagement sociétal au bénéfice du développement de notre territoire. Ensemble, avec la Mairie, ils administrent la fondation au travers d'un comité exécutif.

Depuis sa création, la Fondation Orléans a collecté ou reçu des engagements fermes pour près de 650 000 € auprès d'entreprises locales de toutes tailles et a décidé de soutenir les projets suivants :

- la lutte contre l'exclusion numérique avec le projet piloté par le CRIA45 sur la Métropole ;
- la lutte contre le décrochage scolaire précoce en finançant six des clubs « Coup de Pouce » dont quatre clubs dans des écoles d'Orléans ;
- le financement d'outils de médiation au musée d'Orléans pour l'environnement et la biodiversité (MOBE) ;
- la création d'une formation à l'éducation budgétaire pour les apprentis.

Pour 2022, la fondation poursuit le financement de projets existants :

- la lutte contre l'exclusion numérique ;
- la lutte contre le décrochage scolaire précoce.

Elle a décidé de soutenir le volet reconversion du Campus d'excellence des métiers et qualifications Cosméto-Pharma, opéré par l'université d'Orléans, et elle a lancé un grand appel à projets pour développer l'insertion professionnelle. Les projets sélectionnés ont été annoncés le 10 avril 2022 et seront dotés d'un montant total de 100 000 €.

Le budget 2022 de la Fondation Orléans prévoit un montant de reversement de 217 000 € aux projets soutenus et un excédent d'exploitation de 32 800 €.

La convention portant création de la Fondation étant arrivée à échéance, une nouvelle

convention a été établie pour les années 2022 à 2024. Il est ainsi prévu que la Mairie, en qualité de membre fondateur, lui verse une subvention de 50 000 € pour 2022 identique aux années précédentes. Cette subvention sera reconduite pour le même montant de 50 000 € pour les années 2023 et 2024 et ce, sous réserve du vote du budget.

Par ailleurs, la Fondation Orléans a adressé à la Ville son rapport annuel d'activité, il est également consultable sur le site de la Fondation Orléans (www.fondation-orleans.org).

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Solidarités, Famille et Politique de la ville, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à passer avec la Fondation Orléans pour les années 2022 à 2024 ;

2°) attribuer, dans ce cadre, une subvention de 50 000 € à la Fondation Orléans au titre de l'année 2022 ainsi que pour les années 2023 et 2024, sous réserve du vote des crédits correspondants ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 64, nature 6558, opération ZG2P002B, service gestionnaire MMT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE
IL Y A 2 NON-PARTICIPATIONS
(MM. HOUSSARD ET TEBIBEL)

M. MONTILLOT – *Merci à Régine BREANT d'évoquer ce partenariat et cette subvention à la Fondation Orléans, d'autant plus qu'il nous est cher à certains dans cet hémicycle, sur les clubs CLE (club lecture écrite) et également sur ce magnifique projet sur lequel on travaille depuis plusieurs années et plus récemment avec William CHANCERELLE. C'est le projet DEMOS*, pour ceux qui sont venus au théâtre d'Orléans et qui ont assisté à la distribution à la centaine d'enfants des quatre quartiers, Dauphine, Blossières, Argonne et La Source. Cela se terminera en 2023 par un grand concert à la Philharmonie de Paris, tout cela en partenariat avec l'orchestre symphonique d'Orléans et les centres sociaux ASELQO. Voir le sourire et les pleurs d'émotion de ces enfants, c'était très émouvant.*

N° 18 – Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2022. Set Electro. Approbation de conventions de partenariat à passer avec l'association l'Atelier, organisateur du festival Cocorico Electro et FUN RADIO.

M. GABELLE, Conseiller Délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc, la Mairie organise chaque année le Set Electro d'Orléans afin d'attirer un public jeune et moderniser l'image de ces fêtes historiques et traditionnelles.

Ainsi, après deux années d'absence, la 13^{ème} édition du Set Electro se tiendra le samedi 7 mai 2022 sur le parvis du Théâtre d'Orléans. Un warm 'up (première partie) d'une demi-heure précède le set des DJ professionnels programmés pour cet événement, ce dernier étant confié au gagnant du concours « Orléans DJ Cast ».

Plusieurs partenaires ont proposé à la Mairie d'apporter leur soutien financier et/ou logistique afin d'améliorer l'attractivité de l'édition 2022 :

- L'Atelier : association qui organise un festival de musiques électroniques au Château de la Ferté Saint-Aubin, « le Festival Cocorico Electro », a proposé d'être partenaire du Set Electro d'Orléans dans le cadre d'un échange de communication croisé entre ces deux événements.

Pour la Mairie :

- visibilité du partenaire sur les supports de communication et médias produits par la Mairie,
- invitation d'un membre du Cocorico Electro dans le jury de l'Orléans DJ Cast 2022,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,
- invitation sur le site du Set Electro le 7 mai à communiquer sur l'événement Cocorico électro 2022.

Pour « l'Atelier » :

- visibilité du logo Set Electro sur les supports de communication et médias produits par « l'Atelier »,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,
- participation au jury de la finale du concours « Orléans DJ Cast 2022 »,
- engagement de faire mixer le vainqueur du DJ Cast 2022 en première partie du festival Cocorico Electro au cours de la soirée du 14 juillet 2022,
- mise à disposition de 10 passes pour la soirée du 14 juillet du festival Cocorico Electro qui seront à gagner sur les réseaux sociaux de la Mairie d'Orléans.

- FUN RADIO : cette radio assurera, en tant que partenaire média, la promotion et la publicité du Set Electro d'Orléans au niveau national et du concours Orléans DJ Cast.

Pour la retransmission en direct du Set Electro d'Orléans sur l'antenne de Fun Radio, la Mairie s'est engagée à prendre en charge les frais techniques (montant estimé à 3 000 €) liés à la mise en place du dispositif.

Les contreparties apportées par la Mairie sont adaptées et modulées selon les prestations suivantes :

- visibilité du partenaire sur les supports de communication produits par la Mairie,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,
- participation au jury de la finale du concours « Orléans DJ Cast 2022 ».

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association « l'Atelier » au titre d'un échange partenarial entre les événements Set Electro des Fêtes de Jeanne d'Arc 2022 et le Cocorico Electro 2022 ;

2°) approuver la convention de partenariat à passer avec FUN RADIO au titre du Set Electro d'Orléans 2022 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, articles 6232, programme XB1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOpte A L'UNANIMITE

FAMILLE ET VIE SOCIALE

N° 22 – **Arts et économie créative. Musiques actuelles. Cession de matériels de sonorisation à l'association l'Antirouille. Approbation.**

M. CHANCERELLE, 11^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément à la convention de soutien à l'équipement au titre de l'année 2020 actée par une délibération du Conseil municipal en date du 17 juillet 2020, l'association l'Antirouille a procédé au renouvellement partiel de matériels de sonorisation de la grande salle de diffusion de l'Astrolabe pour répondre aux normes actuelles.

Les matériels de sonorisation qui ont été remplacés étaient inscrits à l'annexe de la convention domaniale. Il s'agit d'une console façade MIDAS H2000, d'une console retours MIDAS SIENNA 480, d'anciens retours MARTIN LE400 C et des amplis retours ELECTROVOICE EV P2000 (x7).

La Mairie d'Orléans souhaite désormais céder directement à l'association l'Antirouille lesdits matériels de sonorisation devenus obsolètes par rapport aux normes actuelles afin que cette dernière s'engage à réutiliser la somme obtenue de leur revente dans la mise en œuvre de son projet artistique au sein de l'Astrolabe, dont l'intérêt public local est évident. Cette cession gracieuse est donc justifiée par des considérations d'intérêt général et conditionnée par des contreparties suffisantes de la part de l'Antirouille.

Une convention de cession de matériels de sonorisation avec l'association l'Antirouille est établie concernant ces biens afin de permettre à cette dernière de procéder à leur revente, étant entendu que la somme ainsi obtenue sera nécessairement affectée dans la mise en œuvre de son projet artistique au sein de l'Astrolabe.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accepter la cession directe à l'association l'Antirouille à titre gracieux des matériels de sonorisation ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de cession de matériels de sonorisation avec l'association l'Antirouille. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **Arts et économie créative. Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2020-2022 à passer avec l'association Le 108. Attribution de subvention.**

M. CHANCERELLE, 11^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le 108 est un collectif constitué au sein de la Maison Bourgogne et qui regroupe plus d'une quarantaine de structures artistiques et culturelles ayant leur siège social au 108 rue de Bourgogne à Orléans, ou participant, à travers leur activité et leur présence ponctuelle sur le lieu, au projet du 108.

Le 108 est un lieu de recherche, d'expérimentation artistique et de décroisement des genres et des formes artistiques. C'est un lieu d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des initiatives artistiques et culturelles, notamment en voie d'élaboration ou de développement ; il est facilitateur de nouvelles démarches de création et de processus de professionnalisation. Le 108 est aussi un lieu de pratiques artistiques en lien avec les projets portés par ses membres.

La Mairie d'Orléans met à disposition de l'association Le 108, en tant qu'affectataire référent, les locaux de la Maison Bourgogne, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine

public dont l'échéance interviendra le 31 décembre 2023.

Depuis 2007, la Mairie d'Orléans a signé avec l'association Le 108 plusieurs conventions d'objectifs et de soutien.

Le développement des financements de l'état, de la région et de la ville d'Orléans, tant sur les plans de l'investissement que du fonctionnement doivent permettre à l'association Le 108 d'accroître sa visibilité, de développer de nouveaux partenariats à l'échelle nationale et de tendre vers une plus grande ouverture du lieu aux orléanais, au travers d'un projet collectif co-construit.

Pour ce faire, l'association a sollicité des financements complémentaires.

Les pistes de développement proposées par l'association Le 108 correspondant à la politique culturelle que la ville d'Orléans souhaite porter, il est proposé un premier avenant à l'actuelle convention d'objectifs 2020-2022 au titre de l'année 2022.

Le soutien de la Mairie d'Orléans à l'association Le 108, s'est élevé à 85 000 € par an en 2020 et 2021 ; il est proposé une montée en charge à hauteur de 100 000 € au titre de l'année 2022, notamment pour soutenir les objectifs suivants :

- consolidation structurelle du projet et de l'équipe de l'association Le 108,
- amélioration des conditions et de la qualité de l'accueil du lieu,
- développement de services et d'accompagnement pour les projets et les structures artistiques de la ville et de son territoire élargi.

La Mairie d'Orléans s'engage à apporter à l'association une subvention au titre de l'année 2022 de 100 000 €, qui représente 24,4 % du budget prévisionnel de 409 597 € transmis par l'association au titre de 2022.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2020-2022 à passer avec l'association Le 108 au titre de l'année 2022 ;

2°) en application de cette convention, attribuer la subvention d'un montant de 100 000 € à l'association Le 108 pour l'année 2022 et porter le montant du solde à verser en octobre 2022 à 49 000€ ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 24 – **Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association culturelle Le Pays Où le Ciel est Toujours Bleu (P.O.C.T.B.) pour les années 2022-2024. Attribution d'une subvention.**

M. CHANCERELLE, 11^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Fondée en 1999 à Orléans, l'association culturelle Le Pays Où le Ciel est Toujours Bleu (P.O.C.T.B.), collectif d'artistes, est un label de création et de diffusion dans le domaine de l'art contemporain. L'association est soutenue par la Mairie depuis 2004.

Le P.O.C.T.B., initialement implanté au sein des Ateliers Oulan Bator depuis sa création en 1999, a inauguré en 2016 de nouveaux locaux situés au 5 rue des Grands Champs dans le quartier des Carmes.

Une convention de soutien 2016-2018 a été approuvée par le Conseil Municipal du 6 juin 2016, attribuant à l'association une subvention annuelle de 10 000 €, suivi d'une convention de soutien 2019-2021 approuvée par le Conseil Municipal du 20 mai 2019, attribuant à l'association une subvention annuelle de 12 500€.

Compte tenu de l'évolution du projet culturel et du budget prévisionnel présenté par le P.O.C.T.B. pour l'année 2022 et de la demande de subvention sollicitée auprès de la Mairie en date du 27 décembre 2021, il est proposé de poursuivre le soutien et d'approuver une nouvelle convention de soutien pour les années 2022-2024 qui fixe les engagements respectifs du P.O.C.T.B. et de la Mairie, et d'attribuer à l'association une subvention de 14 500 € au titre de l'année 2022. Cette somme sera reconduite pour les années 2023 et 2024, sous réserve du vote du budget.

Cette évolution à la hausse a pour objectif de permettre à l'association de faire face à l'augmentation de ses charges en raison d'une nouvelle réglementation qui prescrit de nouvelles conditions de rémunération des artistes.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien 2022-2024 à passer avec Le Pays Où le Ciel est Toujours Bleu ;

2°) dans ce cadre, attribuer à l'association une subvention de 14 500 € au titre de l'année 2022 et pour les années 2023-2024 sous réserve du vote du budget ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Arts et économie créative. Conservatoire. Frais de dossier et de scolarité, de location d'instruments de musique, de locations de salles, et d'entrées aux spectacles. Actualisation des tarifs pour 2022-2023. Approbation.**

M. CHANCERELLE, 11^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les différents tarifs relatifs à la scolarité au Conservatoire et les tarifs d'entrées aux spectacles organisés par la Mairie au Conservatoire ont été adoptés par le Conseil Municipal du 20 mai 2021.

Pour 2022-2023, il est proposé d'augmenter de 1 % les tarifs actuellement en vigueur des frais de scolarité, de location d'instruments, de location de salles, avec les spécificités suivantes :

- chaque location des salles fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, approuvée par le Conseil Municipal du 18 mai 2015 ;
- la facturation des frais de scolarité se fait en 3 fois (novembre, mars, mai) uniquement.
- en cas de fonctionnement dégradé de l'ensemble des cours pendant au moins 4 semaines, consécutives ou non, par période, une réduction de 30 % s'applique sur l'ensemble des frais de scolarité de la période considérée.

En partenariat avec la Philharmonie de Paris, le Conservatoire de la mairie d'Orléans a souscrit au projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), d'une durée de 3 ans, afin de favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Les enfants participant au projet DEMOS seront exonérés des frais de scolarité et de dossier ainsi que des droits d'entrée aux spectacles du conservatoire.

Les tarifs liés à la scolarité sont valables pour l'année scolaire 2022-2023 ; ils seront communiqués dès les inscriptions qui débiteront le 16 mai 2022.

Les frais de dossiers s'ajoutent aux frais de scolarité lors de la première facture.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver pour l'année 2022-2023 les tarifs relatifs aux frais de dossiers et de scolarité, de location d'instruments de musique pour le Conservatoire, aux frais de stages/ateliers pratiques artistiques, les tarifs de salles et les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par la Mairie pour le Conservatoire présentés dans les tableaux annexés ;

2°) décider que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2022 ; ils seront communiqués en même temps que l'ouverture de la campagne des inscriptions le 16 mai 2022 ;

3°) décider que les frais de scolarité pourront faire l'objet d'une réduction de 30 % à appliquer sur l'ensemble des frais de scolarité de la période considérée en cas de fonctionnement dégradé de l'ensemble des cours pendant au moins 4 semaines, consécutives ou non, par période ;

4°) autoriser l'exonération pour les élèves participant au projet DEMOS, des frais de scolarité et de dossier ainsi que des droits d'entrée aux spectacles du Conservatoire ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 311 et 316, natures 7062, 7088 et 752, services gestionnaires CTO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association A.T.A.O. au titre de l'année 2022. Attribution d'une subvention.**

M. MONTILLOT – *Madame KOUNOWSKI ?*

Mme KOUNOWSKI – *Je voulais saluer le soutien de la Ville d'Orléans à cette structure, parce qu'il faut rappeler qu'elle fait un travail pédagogique très important auprès des lycéens, avec un concours de critiques sur les spectacles présentés. C'est bien que l'ATAO puisse continuer à présenter au moins deux spectacles en centre-ville et à La Source, à la salle Gérard Philippe.*

M. MONTILLOT – *Merci pour vos remerciements. Effectivement, à La Source, il y a un foisonnement d'activités dans le domaine artistique et culturel, et c'est tant mieux.*

M. CHANCERELLE, 11^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association Théâtre Aujourd'hui Orléans (A.T.A.O.), fondée en 1970, organise l'accueil de spectacles professionnels en complémentarité des programmations présentées par les structures du Théâtre d'Orléans et du Théâtre Gérard Philippe d'Orléans La Source. Chaque saison, 4 à 5 spectacles sont présentés. La diversification de choix en matière de théâtre proposée par l'A.T.A.O. participant à la qualité de la programmation en matière de spectacle vivant, une convention de partenariat est signée

chaque année depuis 2015, attribuant une subvention d'un montant de 17 500 €.

Compte tenu du programme, du projet d'action culturelle et de la demande de subvention présentée par l'association, une nouvelle convention de partenariat 2022 est proposée qui tient compte de la programmation de 4 spectacles (2 au Théâtre Gérard Philipe et 2 au Théâtre d'Orléans) et qui prévoit l'attribution d'une aide à hauteur de 17 500 €.

Par ailleurs, cette convention prévoit la prise en charge par la Mairie des services techniques liés à l'accueil des spectacles en 2022 pour un maximum à 18 090 € T.T.C., toute demande supplémentaire ou dépassement sera à la charge de l'association.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à passer avec l'association A.T.A.O au titre de l'année 2022 ;

2°) dans ce cadre, approuver l'attribution de la subvention suivante à l'A.T.A.O. : 17 500 € et approuver la prise en charge par la Mairie des services techniques liés à l'accueil des spectacles en 2022 pour un maximum à 18 090 € T.T.C.;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération CB2H303A, service gestionnaire THE. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 27 – Sport. Beach Séries Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'évènement Beach Séries Orléans 2022. Attribution d'une subvention.

M. RENAULT, 5^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ligue Centre Val de Loire de Volleyball sollicite un soutien logistique et financier de la Mairie d'Orléans pour l'organisation d'une manifestation sportive de haut-niveau et de rayonnement national : « Open Beach d'Orléans », co-organisée avec le club orléanais Beach Série Orléans. Il est proposé un accompagnement financier d'un montant de 10 000 euros.

La Ligue Centre Val de Loire de Volleyball et Beach Série Orléans organisent cet évènement du 1^{er} au 05 juin 2022. Les phases qualificatives se tiendront à l'Île Charlemagne. Les phases finales et l'action «Tournée des Sables» de la Fédération Française de Volleyball se tiendront place du Martroi.

Cette compétition s'inscrit comme une des 9 étapes du circuit national « France Volley Beach Séries » de la Fédération Française de Volleyball, dont le classement est qualificatif pour les Championnats de France de Beach volley. Le public pourra assister à l'opposition sportive de 48 équipes dont les meilleures nationales dont les phases finales se dérouleront pour la première fois place du Martroi.

Les ateliers de découverte accueillent chaque année 800 scolaires qui viennent s'initier au volley et découvrir les ateliers de sensibilisation au sport santé, développement durable et au sport pour tous avec notamment la découverte du volley-assis.

Le budget prévisionnel 2022 de l'évènement est chiffré à 79 000 euros. En 2019, la ville avait soutenu cet évènement à hauteur de 10 000 euros comme suit : 2 800 € de subvention et 7 200 € de prestations. Le bilan financier 2019 présente un budget réalisé de 50 800 € dont un excédent de 1 800 €.

Les éditions 2020 et 2021 n'ont pu avoir lieu.

Il est proposé de soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention, pour un montant total de 5 000 € au titre de l'année 2022. En complément, la ville s'engage à l'achat de prestations lors de l'événement d'un montant de 5 000 € TTC (spectacle, animation, communication de l'événement).

Une convention à passer avec la Ligue, définit les responsabilités et les obligations des parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Ligue Centre Val de Loire de Volley pour l'année ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention à la Ligue pour un montant total de 5 000 € au titre de l'évènement Beach Séries Orléans édition 2022 et acheter des prestations pour l'évènement d'un montant de 5 000 € (spectacle, animation, communication de l'évènement) ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 326, nature 65748, opération SC2H011, service gestionnaire SPO. »

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MONTILLOT – *Thomas RENAULT a évoqué quelque chose d'important, sport santé, sur lequel travaille également Christel ROYER. On a un projet de très haut niveau sur les questions de sport santé qu'on pourra présenter prochainement.*

N° 28 – Sport. Approbation d'une convention à passer avec l'ASPTT Orléans Général pour la gestion et l'exploitation du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauguet pour l'année 2022. Attribution d'une subvention.

M. RENAULT, 5^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'ASPTT Orléans Général compte à ce jour 1 500 licenciés. Ses activités sont pratiquées dans plusieurs équipements sportifs dont le domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauguet pour la pratique du football.

Dans le cadre de ses activités et de son développement, l'ASPTT Orléans Général assure les missions de gestion et d'animation du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauguet. Depuis 2014, pour l'accompagner dans l'exploitation et le fonctionnement de ces équipements, la Mairie soutient chaque année l'association à hauteur de 47 500 €.

L'ASPTT Orléans s'engage à recevoir des rencontres sportives d'autres clubs orléanais sur ses équipements à la demande des services de la Mairie d'Orléans, en fonction des disponibilités des terrains et après accord de l'ASPTT Orléans.

Pour 2022, il est proposé de reconduire le soutien de la Mairie et d'accorder une subvention de 47 500 € à l'ASPTT Orléans Général pour la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'animation du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauguet. Cette attribution fera l'objet d'une convention de soutien pour la gestion et l'exploitation du site de la Pomme de Pin.

Par ailleurs, au titre du fonctionnement de l'association, du développement de ses activités et actions sur Orléans, l'ASPTT Orléans Général perçoit une subvention annuelle de 45 000 € de la Mairie dans le cadre de la convention de soutien 2022.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 47 500 € pour l'année 2022 pour la gestion et l'exploitation du domaine de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget ;

2°) approuver la convention de subvention à passer avec l'ASPTT Orléans Général pour l'année 2022;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie pour la subvention de 47 500 € sur la fonction 30, nature 65748, opération SB2H006, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Sport. Approbation d'une convention à passer avec l'association Union Pétanque Argonnaise pour l'organisation d'une manifestation sportive Pétanque Tour. Attribution d'une subvention.**

M. RENAULT, 5^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Union Pétanque Argonnaise sollicite un soutien logistique et financier de la Mairie d'Orléans pour l'organisation d'une manifestation sportive de haut-niveau et de rayonnement national : « Pétanque Tour ». Il est proposé un accompagnement financier d'un montant de 25 000 €.

L'association Union Pétanque Argonnaise organise cette 11^{ème} édition du Pétanque Tour à Orléans du 13 au 15 juin 2022 sur la place du Martroi. Cet événement se tiendra sous l'égide de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal et verra la présence de quatre champions du monde. L'objectif, en installant au cœur des grandes villes un boulodrome itinérant, est de promouvoir et de valoriser la discipline en tant que sport de haut niveau accessible à tous par la mise en place d'animations, de démonstrations de qualité, structurées et médiatisées au cœur de la ville. Plus de 1 000 personnes sont attendues par jour sur le site. Le plan média organisé par la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal assurera la promotion de l'évènement, et donc de la Ville d'Orléans, dans la presse avec relais sur le site internet fédéral, page Facebook... La présence de champions du monde assurera le spectacle. Cette manifestation pourra accueillir également des groupes scolaires.

Le public de passage, animé par la simple curiosité et ne souhaitant pas participer physiquement aura la possibilité d'observer les champions lors de démonstrations. Tous les participants auront la possibilité d'approcher et d'échanger avec les sportifs de haut de niveau. Ces derniers pourront prodiguer leurs conseils et des séances de dédicaces sont prévues.

Le budget prévisionnel 2022 de l'évènement est chiffré à 31 000 €. A la lecture des plans de financement adressés par l'association concernée, il est proposé de soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention pour un montant total de 12 500 €. Le versement de la subvention se réalisera en une fois après décision du Conseil Municipal. En complément, la Ville s'engage à l'achat de prestations, auprès de la Fédération Française de Pétanque et du Jeu Provençal, d'un montant de 12 500 € TTC (spectacle / animation avec des champions du monde ouverte au tout public).

Une convention à passer avec l'association, définit les responsabilités et les obligations des

parties.

Il est à rappeler que, par délibération en date du 3 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention de soutien, au titre de l'année 2022, avec l'association Union Pétanque Argonnaise. Une subvention de fonctionnement de 52 000 € leur a été attribuée pour la mise en place de leurs actions de développement au sein du quartier de l'Argonne (éducation, formation, perfectionnement....).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Union Pétanque Argonnaise pour l'organisation d'une manifestation sportive « Pétanque Tour » de l'année 2022 ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention à l'Union Pétanque Argonnaise pour un montant total de 12 500 € et acheter de prestations, auprès de la Fédération Française de Pétanque et du Jeu Provençal, pour un montant de 12 500 € TTC ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SAH003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MONTILLOT – *J'en profite pour rendre hommage au travail phénoménale qui est accompli par l'UPA, qui travaille beaucoup sur l'inclusion, notamment pour les personnes handicapées, puisqu'il y a chaque semaine l'accueil de personnes handicapées, pas simplement de la métropole, mais aussi du Loiret. C'est un énorme travail, de même que le travail des centres de loisirs, d'accueil, de soutien et d'aide aux devoirs. C'est un très beau club.*

N° 30 – Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'une convention avec l'association Escale pour sa section Futsal pour l'année 2022. Attribution d'une subvention.

M. MONTILLOT – *Monsieur RENAULT.*

M. RENAULT – *Il s'agit d'approuver une convention à passer avec l'association Escale pour sa section futsal pour l'année 2022 à hauteur de 40 000 € qui regroupe plus de 300 enfants et adultes.*

M. MONTILLOT – *Là encore, on peut saluer ce travail très important de l'Escale.*

Madame KOUNOWSKI ?

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais profiter de cette délibération pour dire que c'est très bien que la Ville d'Orléans soutienne Escale, parce qu'Escale fait un travail très important par rapport aux jeunes de La Source.*

Je voudrais profiter de cette délibération pour poser une problématique plus générale. En écoutant toutes ces associations qui travaillent avec ces jeunes sur La Source, il semblerait qu'il y ait des populations de jeunes de plus en plus difficiles à encadrer. Il faut savoir que ces associations ont des subventions de la Ville, mais certaines reçoivent aussi des subventions de l'État. Avant, c'était l'ancienne « jeunesse et sport » qui les subventionnait, et maintenant cela a évolué vers la DRAJES. Ce sont des termes administratifs un peu complexes. Le problème qui se pose est que, lors de ces soutiens de l'État, ces associations doivent plutôt se positionner comme proposant du sport à ces jeunes des quartiers ou un accompagnement socio-éducatif. Cela devient un peu compliqué pour eux de se situer seulement dans l'un ou l'autre créneau parce que ces associations font les deux. Elles proposent du sport mais aussi un

accompagnement socio-éducatif. Ces associations encadrent de plus en plus de jeunes, parce que de nouveaux foyers sont arrivés à La Source avec beaucoup d'enfants.

La demande que je vais faire à la Ville d'Orléans est, si c'est possible, d'organiser une sorte de forum entre toutes ces associations qui interviennent – je parle de La Source parce que c'est le quartier que je connais – pour qu'elles se mettent ensemble afin de coordonner leurs actions, puisqu'elles se déterminent désormais plus vers du sport ou de l'accompagnement socio-éducatif. Je voulais savoir, Monsieur MONTILLOT, si c'était possible d'envisager une sorte de forum ou d'états généraux de toutes ces associations, puisqu'il y en a un certain nombre sur La Source, pour qu'elles puissent dialoguer entre elles et se coordonner pour être encore plus efficaces.

M. MONTILLOT – *Merci pour cette question.*

Nous avons, sans mauvais jeu de mots, la « DRAJES haute ». Ce n'est pas uniquement le cas de cette direction régionale, mais de la plupart des directions qui imposent des cahiers des charges qui sont de plus en plus contraints. On peut s'en inquiéter parce que, parfois, il faut laisser un peu plus de liberté aux mouvements associatifs, notamment à ces clubs. C'est le cas d'Escale, de JAM, de l'UPA, de l'AJLA, de nombreuses associations. C'est le cas de l'ASELQO, de l'ASCO. C'est un besoin de liberté qui est éprouvé et ressenti par ces clubs. Il faut savoir qu'il existe déjà un travail de coordination, y compris avec les maisons de la réussite, en l'occurrence celle de La Source, avec des activités, des manifestations et des événements qui sont menés aussi bien sur la place Ernest Renan que sur la place du marché ponctuellement.

Sur la question de l'accompagnement et de l'encadrement, les remontées que nous avons sont moins alarmistes que ce que vous évoquiez à l'instant sur des jeunes difficiles. La jeunesse est toujours exubérante. En revanche, on a, avec les médiateurs et les éducateurs un très bon partenariat, avec les associations et les clubs dans les quartiers, particulièrement sur La Source.

Concernant le forum, on va en parler à la fois avec Anne-Frédéric AMOA, Isabelle RASTOUL ou Martine HOSRI pour pouvoir accompagner encore plus, notamment avec la maison de la réussite, pour qu'on mette au point quelque chose qui permettrait de les réunir. On a une très belle maison des associations à La Source qui a été rénovée il y a quelques années.

Thomas RENAULT.

M. RENAULT – *Madame KOUNOWSKI, merci.*

Vous parlez d'associations sans les nommer. L'Escale fait aussi de l'aide aux devoirs. J'aurais aimé savoir de quelles associations il s'agit.

Pour votre information, si vous êtes sur le quartier de La Source, le 25 juin, a lieu le Festiv'Assos de 11 heures à 19 heures, place Ernest Renan, regroupant l'ensemble des associations sportives le souhaitant.

J'aurais bien aimé connaître les associations dont vous faites part parce que, pour les rencontrer assez régulièrement sur l'année, je n'ai pas le même son de cloche que vous.

M. MONTILLOT – *Merci, Thomas RENAULT.*

Hamid KHOUTOUL.

M. KHOUTOUL – *Bonjour, chers collègues.*

Le Festiv'Assos est dans le cadre de la politique de la ville que je mène en partenariat avec Nadia LABADIE, qui va regrouper toutes les associations. J'aimerais avoir un peu plus de précisions concernant les associations que vous ne nommez pas.

Mme KOUNOWSKI – *C'est par exemple la complémentarité avec ASELQO, Escale et même l'association de Mme AMOA. C'est bien que ce soit coordonné pour qu'il n'y ait pas de chevauchement et que leurs actions soient d'autant plus fortes et qu'elles se complètent.*

M. KHOUTOUL – *Cela tombe bien parce que j'ai parlé de cela au dernier Conseil municipal, les Assises de l'animation apprenante, qui auront lieu le 10 juin et vont regrouper tout le secteur associatif, aussi bien l'ASELQO que les autres centres sociaux d'animation culturelle, pour remettre à plat l'approche socio-éducative, coordonner les actions et faire un état des lieux.*

M. MONTILLOT – *Merci parce que, grâce à ce point n° 30, on aura pu découvrir en direct la manifestation évoquée par Hamid KHOUTOUL le 10 juin, Festiv'Assos le 25 juin. Quand je disais qu'un certain nombre de manifestations se déroulaient sur la place Ernest Renan ou sur la place du marché, c'est à nouveau la démonstration de tout cela.*

M. RENAULT, 5^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie soutient le secteur du sport pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, qu'elle soit de haut niveau, compétitive, amateur ou de loisirs. Dans le cadre de conventions d'objectifs pour certains clubs ou de conventions de soutien sportif et social pour d'autres, la Mairie accompagne la mise en place d'actions de développement du sport sur différents axes d'intervention : parcours d'excellence sportif, rayonnement et attractivité du territoire, formation des bénévoles, sport féminin, pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap, sport santé et bien-être, sport citoyen et environnement...

L'association ESCALE œuvre depuis plusieurs années dans le domaine de l'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elle a acquis une expérience certaine dans la prise en charge des jeunes du quartier de la Source et dans le domaine du sport.

L'association a sollicité la Mairie en vue d'obtenir une aide complémentaire afin de développer une section futsal, en complément de ses activités football, handball et boxe Thaï, suite à une fusion avec le club de Futsal de Saint Jean la Ruelle.

Il est proposé, pour 2022, une convention avec l'association Escale pour sa section Futsal.

La mise en place de cette convention sera effective à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée d'un an avec une fin fixée au 31 décembre 2022. La convention précise les objectifs et les obligations réciproques du club et de la Mairie selon les axes d'intervention définis. En application de la convention 2022, il est proposé d'attribuer à l'association Escale, pour sa section Futsal, une subvention de 40 000 €. En 2021, l'aide de la ville était de 10 000 € pour le quatrième trimestre, en raison d'une saison blanche instaurée par la Fédération Française de Football suite au contexte sanitaire lié au covid 19.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Escale pour sa section Futsal pour l'année 2022 ;

2°) en application de cette convention, attribuer à l'association Escale pour sa section Futsal la subvention de 40 000 € ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaire ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, SB2H005, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Sport. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations ASPTT Cheerleading, Eco Volleyball et USO Tennis de Table pour l'année 2022. Attribution de subventions.**

M. RENAULT, 5^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les associations Asptt Cheerleading (acrogym), Eco Volleyball et USO Tennis de Table ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité et au développement de leur activité.

A la lecture des plans de financement adressés par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces associations par le versement de subvention, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant total des subventions proposées s'élève à 13 400 €.

Une convention est mise en place par la Mairie avec les associations Asptt Cheerleading, Eco Volleyball et USO Tennis de Table et définit les responsabilités et les obligations de chacune des parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec chacune des associations suivantes : Asptt Cheerleading, Eco Volleyball et USO Tennis de Table pour l'année 2022 ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention à chacune des associations dont le détail est présenté en annexe de la délibération pour un montant total de 13 400 €, au titre de l'année 2022;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Investissement matériel			
	Objet	Montant 2021	Montant 2022
Asptt Cheerleading (acrogym)	Acquisition de tenues de compétitions pour tous ses licenciés	3 000 €	2 000 €
Eco Volleyball	Acquisition de matériels pédagogiques et un lanceur de balle	10 000 €	10 000 €
USO Tennis de table	Acquisition étagères pour le rangement matériel.	1 765 €	1 400 €
TOTAL			13 400 €

N° 32 – **Education. Collecte et traitement des déchets ménagers assimilés produits par les**

écoles maternelles et élémentaires publiques. Approbation d'une convention à passer avec Orléans Métropole.

Mme DE FILIPPI, 8^{ème} Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa compétence collecte, traitement et valorisation des déchets, la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire transformée en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017, puis en Métropole depuis le 1^{er} mai 2017, assure, depuis le 1^{er} janvier 2000, la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Orléans Métropole a instauré une redevance spéciale pour la collecte de ces déchets assimilés à des déchets ménagers mais ne provenant pas des ménages, comme le prévoit la loi du 13 juillet 1992.

Par délibération du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune d'Orléans avec la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire. Ce contrat est arrivé à échéance.

Afin de poursuivre ces prestations, il est proposé un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de cinq ans.

Pour 2022, la redevance à la charge de la Mairie s'élève à 145 080 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles maternelles et élémentaires publiques à passer avec Orléans Métropole pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit contrat au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 011, article 6288, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2022. Approbation.

M. DEFOSSEZ, 17^{ème} Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 23 mars 2012 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de trois catégories de bourses projets jeunes :

- la bourse projet jeunes-projet libre, permettant à des jeunes, hors association, ayant entre 16 et 26 ans, de réaliser leurs propres projets ou actions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'humanitaire, le social, le culturel, le sportif et ainsi de s'investir dans le développement de leur cité ;

- la bourse projet jeunes-concours, versée aux jeunes lauréats de la Soirée Jeunes Talents. Cet événement vise à faire émerger de jeunes artistes du territoire ;

- la bourse projet jeune-crédation d'entreprise, permettant aux jeunes micro-entrepreneurs issus des quartiers situés en zone urbaine sensible de recevoir une aide financière à la création de leur projet d'activité.

Par délibération en date du 14 septembre 2015 le Conseil Municipal a élargi la recevabilité des candidatures aux forces vives âgées désormais de 18 à 28 ans, qui résident sur le territoire de la commune.

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville est constitué afin de permettre aux candidats d'exposer les projets et ainsi se prononcer sur la recevabilité et le montant des bourses accordées.

Chaque jeune porteur de projet est au préalable reçu au service jeunesse qui a pour mission de l'accompagner dans ses démarches ou dans la genèse du projet, ainsi que dans sa réalisation lorsque celui-ci est attributaire d'une bourse.

Deux projets répondent aux critères définis. Il est donc proposé d'attribuer deux bourses projets Jeunes projet libre dont les détails du projet figurent en annexe de la présente délibération.

L'objectif de la première subvention est, en l'espèce, d'aider le collectif « Unity crew » à la réalisation d'une compilation en ligne regroupant les morceaux musicaux créés en concert. Pour financer ce projet les jeunes ont prévu la mise en place d'une cagnotte en ligne et l'utilisation des recettes de leurs différents concerts.

L'objectif de la seconde subvention est en l'espèce d'aider le groupe OPCREW, groupe de 20 danseurs Hip-hop, à participer à un concours de danse Européen le UDO (United Dance Organisation) se déroulant à Kalkar en Allemagne du 20 au 22 mai 2022.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer deux bourses projets jeunes présentée en annexe pour un montant total de 2000 €, avec le versement de 1 000 € à M HERY-PETIT Antonin et 1000€ à Mme KADDARI Inés au titre de l'année 2022 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65 131, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MONTILLOT – *En plus des bourses pour les jeunes, il y a aussi le fonds pour la jeunesse orléanaise. On travaille là-dessus régulièrement et cela nous permet d'aider tous ces jeunes à développer leurs projets, ce qui est magnifique.*

N° 34 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. Approbation.**

M. MONTILLOT – *Madame TRIPET.*

Mme TRIPET – *Merci.*

J'ai une question pour laquelle je détiens sans doute la réponse, mais c'est un peu un regret. Je vois que, dans les subventions, il y a une subvention de 4 000 € au Parlement des écrivaines francophones. Je ne la remets pas du tout en cause. Le Parlement des écrivaines francophones devait être installé sur Orléans et organiser des actions sur Orléans. Je regrette que ce soit une subvention pour un soutien apporté à l'organisation de la manifestation sur l'écriture féminine contemporaine et francophone à Iasi, en Roumanie. C'est une pointe de regret parce que je trouvais que le Parlement installé à Orléans était, au niveau culturel, une très belle manifestation. Certes, elle était sur trois jours, et peut-être convenait-il de la réduire. Je ne sais pas ce qui s'est passé exactement. Je regrette simplement que ce ne soit qu'une subvention pour une manifestation qui est organisée dans un autre pays alors que

je trouvais que cela faisait rayonner la ville d'Orléans.

M. MONTILLOT – William CHANCERELLE, des précisions sur cette aide au Parlement des écrivaines ?

M. CHANCERELLE – Merci pour votre question, Madame TRIPET. Soyez rassurée, nous ne lâchons pas le Parlement des écrivaines à Orléans, mais il nous a semblé qu'après la carte blanche qui leur avait été laissée lors des Voix d'Orléans, il fallait revenir à la vocation originelle du Parlement qui était d'essaimer la bonne parole aux quatre coins du monde. C'était le souhait du Parlement des écrivaines francophones, qui viennent des quatre coins du monde, que cela puisse créer un aller-retour entre Orléans et le reste du monde. On a trouvé très intéressant de répondre à la demande du centre culturel roumain à Iasi de faire venir le Parlement des écrivaines francophone, avec notamment Marie-Rose ABOMO-MAURIN que vous devez connaître, qui est l'une des deux écrivaines à être allé là-bas pour parler de féminité, de féminisme, d'écriture et de littérature. Soyez rassurée, elles reviendront nous voir régulièrement. Je souhaite, à titre personnel, qu'elles puissent avoir le siège de leur association à Orléans. J'en ferai la demande à Fawzia ZOUARI dans quelques jours.

M. MONTILLOT – Merci pour ces précisions, William CHANCERELLE.

On voit qu'Orléans, ville européenne, rayonne. Après la Croatie, c'est la Roumanie. On ne peut en être que fiers et heureux.

Mme LABADIE, 12^{ème} Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 154 322,50 € pour l'exercice 2022.

A - ASSOCIATIONS

- M. RENAULT

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2021	2022
Associations sportives			
CD Handisport Loiret	Championnat de France Futsal	800 €	2 000 €
Avec plaisir	Organisation de la CAN (coupe d'Afrique des Nations en football) des quartiers orléanais.	3 800 €	3 800 €
Ecurie Orléans	Diverses manifestations de car-cross (championnat de France)	5 000 €	3 000 €
SOUS-TOTAL		9 600 €	8 800 €
Associations sportives sous critères			
Team Nuteo	Soutien financier pour l'organisation de triathlon	-	2 000 €
Beach Tennis Club Orléans	Soutien financier pour l'organisation de tennis de table	-	500 €
SOUS-TOTAL		-	2 500 €
TOTAL		9 600 €	11 300 €

(avis de la Commission Education et Sports)

Imputation : fonctions 30, article 65748, opérations SB2H008 et SA2H003 service gestionnaire SPO relative à autres personnes de droit privé.

- M. GABELLE

Evènementiel

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2021	2022
Harmonie St Marc St Vincent	Animation du cortège commémoratif du 8 mai 2022 (sous réserve de leur participation)	-	270 €
Harmonie de Neuville aux Bois		-	270 €
Harmonie Municipale d'Ingré		-	270 €
Harmonie de la Chapelle St Mesmin		-	270 €
Batterie Fanfare intercommunale d'Ingré-Ormes		-	270 €
La Société municipale de Sully sur Loire		-	270 €
L'Alouette de Pithiviers		-	270 €
Association Les chardons	Marché médiéval du 5 au 8 mai	-	1 250 €
Chœur Orléans Val de Loire	Concert St Pierre du Martroi		800 €
TOTAL		-	3 940 €

(avis de la Commission culture, évènementiel et promotion du territoire)
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XB1H001, service gestionnaire EVE.

- Mme LABADIE

Proximité et Cadre de vie

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2021	2022
Association des Anciens Maires et Adjointes du Loiret	Leur objectif est de renforcer les liens d'amitiés et de convivialité entre anciens Maires et Adjointes en organisant des conférences, des sorties culturelles, des visites ; de développer la citoyenneté lors d'interventions en milieu scolaire et d'attribuer les « Mariannes du civisme » aux communes du Loiret ayant la plus forte participation aux élections.	-	100

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 5 mai 2022 -

Comité de défense des intérêts des habitants du quartier Saint-Marceau	Cette association organise différentes animations dans le quartier Saint-Marceau comme « Les Balades Marcelines », le festival Caricat et un vide-grenier. Elle participe également aux Fêtes Johanniques (accueil de la chevauchée le 1 ^{er} Mai, accueil du cortège officiel le 8 Mai), à la Saint Fiacre, à la fête de la Sainte-Cécile en novembre, ainsi qu'au Téléthon en décembre.	-	5 000
TOTAL		-	5 100

(avis de la Commission Proximité)

Imputations :

- fonctions 024, nature 65748, opération 00008007, service gestionnaire REP. fonction 020, article 65748, service gestionnaire DVQ.

- Mme PICARD

Evenementiel

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la Subvention (en €)	
		2021	2022
Association « l'Orléanaise »	organiser deux éditions de son festival de musique « l'Orléanaise Rooftop » dans le jardin de la Charpenterie le 25 juin et le 10 septembre 2022.	-	1 000
Association Fusion Estivale	organiser la 5 ^{ème} édition du festival de musique électronique « Fusion Estivale » au jardin de l'Evêché du 26 au 28 mai 2022.	-	2 000
TOTAL			3 000 €

(avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)

Imputations : fonction 023, nature 65748, opération XA2P004 service gestionnaire EVE.

- M. CHANCERELLE

Art et économie

créative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la Subvention (en €)	
		2021	2022
THEATRE			
AURACHROME	Soutien pour la création du spectacle de Bastien Crinon "Des poings dans le ventre"	5 000 €	5 000 €
EK ASSO	Soutien à la création de Thiphaine Lacrampe "A fleur de sens"	0 €	3 000 €
LE LIEU MULTIPLE pour Cie Le bal des fantômes	Soutien à la création du spectacle Tout Public "Le Balcon de la veuve"	0 €	3 000 €
MIND THE GAP	Soutien à la première étape de création de "Pour que l'année soit bonne et la terre fertile"	5 000 €	4 000 €
OFFSHORE	Soutien à la création de "Chaque fois"	0 €	2 000 €
REVE BRUT	Soutien à la création du spectacle bilingue Fr-LSF "La valse à 1000 signes"	0 €	2 000 €
THEÂTRE DE L'IMPREVU	Soutien à la création d'Eric Cennat "Le peu de monde"	4 000 €	4 000 €
UNICODE	Soutien à la création de la prochaine forme cabaret d'Anouck Hilbey à destination des adolescents	4 000 €	3 000 €
ALLO MAMAN BOBO	Action territoriale : soutien au Festival Boutons d'art se déroulant aux Blossières	5 000 €	5 000 €
UNE AUTRE HISTOIRE	Action territoriale : soutien au festival de contes "Une autre histoire" se déroulant à Saint-Marceau	5 000 €	8 000 €
SOUS-TOTAL		28 000 €	39 000 €
MUSIQUES CLASSIQUES ET ANCIENNES			

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 5 mai 2022 -

ENSEMBLE VOCAL CANTAMICI	Soutien à cet ensemble orléanais et à ses concerts tenus à Orléans et au-delà	500 €	1 000 €
ORLEANS BACH FESTIVAL	Action territoriale : soutien au festival de musiques anciennes Orléans Bach Festival	500 €	7 500 €
ORCHESTRE DES JEUNES DU CENTRE	Soutien à l'académie d'orchestre symphonique dirigée par S. Proust dont un concert de restitution se tiendra cet été à Orléans	2 000 €	2 000 €
CHORALE LA BARAKA	Soutien au travail de la chorale pour la tenue de 2 concerts à la Maison des arts et de la musique	0 €	500 €
SOUS-TOTAL		3 000 €	11 000 €
MUSIQUES ACTUELLES			
ABCD	Action territoriale : soutien au Festival de Travers (8/9 oct) et à Parcs et Jardins (13/15 mai)	20 000 €	20 000 €
NOVii	Action territoriale : soutien à l'organisation du Fleuve festival des 02 et 03/09/2022	1 000 €	1 000 €
RADIO CAMPUS	Action territoriale : soutien aux projets émissions/concerts 2022 autour des musiques actuelles	0 €	1 500 €
SOUS-TOTAL		21 000 €	22 500 €
ARTS VISUELS			
CENT SOLEILS	Soutien à la poursuite des activités de cinéma documentaire sur 3 axes : diffusion, production (renommé pôle création) et éducation à l'image - thématique forte pour l'année 2022 : focus sur le son au cinéma	14 000 €	12 000 €
CINE MUNDI	Action territoriale : soutien à la 13ème édition du festival "D'un bord à l'autre" du 23 au 25 septembre 2022	450 €	450 €
DEVENIR ART	Soutien au réseau des arts visuels en Centre Val de Loire - consolidation de son action de structuration du secteur des arts visuels et actions programmées à Orléans en 2022 (Navette de l'art #4 et un parcours professionnel)	4 000 €	4 000 €
LA LABOMEDIA	Soutien à l'ensemble des actions de la Labomédia dans le champ des arts numériques et notamment à leur programme de résidences artistiques renforcé en 2022	13 000 €	15 000 €
LES AMIS DE ROGER TOULOUSE	Soutien aux projets de l'association pour 2022	800 €	800 €
PHOTO CINE CLUB ORLEANAIS	Soutien aux 2 projets de l'association : 73ème salon photo salle Eiffel du 12 au 27 mars 22 et 1ère édition d'une exposition plein air en juin 22 sur le thème "les gens d'ici" ,dans un jardin de la ville, dans le cadre du festival intitulé Photo Pluriel	0 €	2 000 €
SOCIETE DES ARTISTES ORLEANAIS	Soutien au 115ème Salon AO à la Collégiale du 14 au 29 mai 2022	2 000 €	2 000 €
SOUS-TOTAL		34 250 €	36 250 €
SCIENCES/ LITTERATURE/ VIE DES IDEES			
ACADEMIE D'ORLEANS - AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES LETTRES, ARTS	Soutien aux projets de l'association : conférences, rencontres et actes	1 000 €	1 000 €
ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ	Soutien à l'organisation des conférences et ateliers	450 €	450 €
PHILOMANIA	Soutien aux Philo Zoom, puis à la reprise des Café philo	450 €	500 €

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 5 mai 2022 -

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLEANAIS	Soutien aux projets de l'association : conférences, rencontres et actes	1 000 €	1 350 €
ARTS ET LITTERATURES AU PLURIEL	Soutien au festival "Livre O Cœur 2022" qui se tiendra à l'automne au jardin des plantes	0 €	8 000 €
MIX-CITE	Soutien au 12ème Colloque "Femmes des lumières et de l'ombre" dont le thème 2022 est : Les femmes et leur corps	1 000 €	1 000 €
LES AMIS DE MICHELE DESBORDES	Soutien à l'édition de l'ouvrage illustré par Marie Alloy, artiste, sur l'œuvre de Michèle Desbordes	0 €	500 €
SoMOS (Société pour le Muséum d'Orléans et les Sciences)	Soutien apporté à la parution du deuxième ouvrage d'une série dédiée à la biodiversité entomologique du Loiret, consacré aux Sphéciformes (abeilles, guêpes)	0 €	1 000 €
PARLEMENT DES ECRIVAINES FRANCOPHONES	Soutien apporté à l'organisation de la manifestation sur l'écriture féminine contemporaine et francophone à lasi	0 €	4 000 €
CULTURES DU CŒUR	Action territoriale : soutien à l'action culturelle de l'association dans les quartiers prioritaires d'Orléans (La Source, Argonne, Blossières) : spectacles dans ma boîte aux lettres et actions de La Fabrique en direction des jeunes	1 500 €	1 500 €
SOUS-TOTAL		5 400 €	19 300 €
TOTAL		91 650 €	128 050 €

(avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)
Imputations : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme de FILIPPI

Education

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2021	2022
Ecole LOUIS GUILLOUX	Rencontres chantantes des écoles d'Orléans – coût sécurisé Institut	-	216 €
Ecole HENRI POINCARÉ	Projet artistique et musical	-	957 €
Ecole CHATELET	Cinématernelles- visionnage de 3 films	-	148, 50 €
Ecole OLYMPIA CORMIER	Projet d'école de découverte de la danse de création autour de « OMMA »	-	1 000 €
Ecole LOUIS PASTEUR	Sortie au zoo de Beauval	-	292, 50 €
Ecole LOUIS PASTEUR	Sortie au zoo de Beauval	-	318, 50 €
TOTAL		-	2 932, 50 €

(avis de la Commission Education et Sports)
Imputation : fonction 213, article 65748, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 151 390 €

- Subventions aux autres organismes : 2 932, 50 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 154 322, 50 € pour l'exercice 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES

N° 35 – Relations Humaines. Modification du tableau des emplois. Approbation.

Mme RASTOUL, 10^{ème} Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel. Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

S'agissant des emplois non permanents, l'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorise désormais les collectivités à recruter un agent contractuel par contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet.

Ce type de contrat intitulé « contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement prévue à l'article 17 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, et est entré en vigueur après la publication du décret n° 2020-172 du 27 février 2020. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques, et tous les cadres d'emplois.

Un contrat de projet est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Il a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais peut également être rompu, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Le cas échéant, une indemnité de rupture est alors versée.

Ce type de contrat ne peut être confondu avec ceux conclus pour des remplacements temporaires, des besoins saisonniers, ou des accroissements temporaires d'activités.

Il est proposé au conseil de pouvoir recourir au contrat de projet, pour mener à bien des projets identifiés nécessitant des compétences ou des qualifications spécifiques, et pour répondre à des besoins temporaires dans les services.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 1^{er} juin 2022.

Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Technique.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tableau des emplois qui inclut notamment le nouveau dispositif des contrats de projet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Relations humaines. Prise en charge du paiement du droit d'inscription à l'Ordre des Architectes. Approbation.**

Mme RASTOUL, 10^{ème} Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des Architectes est un organisme de droit privé chargé de missions de service public.

Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la tutelle du Ministre de la Culture.

L'inscription à l'Ordre des Architectes confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'Architecte. C'est auprès du Conseil Régional de l'Ordre que l'Architecte doit s'inscrire pour exercer sa profession et porter le titre.

La Direction des Grands Equipements et du Patrimoine intervient, dans le cadre de ses missions, en qualité d'architecte.

Compte tenu de ces éléments, il avait été proposé en 2020, que la collectivité prenne en charge le montant de la cotisation à l'Ordre des Architectes, de Madame Natacha CRETEL, titulaire du diplôme d'Etat d'Architecte et lui permette ainsi d'exercer ses compétences en matière d'architecture, notamment de signer toute demande de permis de travaux ou de permis de démolir et de construire relevant de la seule responsabilité d'un architecte inscrit à l'Ordre, dans le cas où la maîtrise d'œuvre est exercée directement par la collectivité.

Au regard de cette nécessité, il est proposé que la collectivité renouvelle sa prise en charge du montant de la cotisation pour l'année 2022.

Le montant de l'inscription à l'Ordre des Architectes s'élève à 700 € pour l'année 2022.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1°) autoriser la prise en charge par la Ville d'Orléans du paiement de l'inscription de Madame Natacha CRETEL à l'Ordre des Architectes, au titre de l'année 2022, pour un montant de 700 €.

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Commande Publique. Marché public d'entretien ménager de deux établissements sportifs de la ville d'Orléans (Gymnase Claude Robert et Stade de la Vallée). Approbation d'un marché après procédure formalisée.**

M. HOUSSARD, Conseiller Délégué, s'exprime ainsi :

« La présente consultation a pour objet l'achat de prestations d'entretien ménager de deux établissements sportifs de la Ville d'Orléans, le gymnase Claude Robert et le stade de la Vallée.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d'offre ouvert a été lancé en application des articles R2161-2 et suivants du code de la commande publique.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

Critère 1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération : 45 %)

- Sous-critère 1 : Moyens techniques et humains consacrés à la réalisation des prestations, apprécié au regard de la partie 1 du Cadre de Mémoire Technique (*sous pondération 15 %*)
- Sous-critère 2 : Mise en place des prestations de nettoyage et modalités de suivi et de reporting auprès du représentant de l'acheteur, apprécié au regard de la partie 2 du Cadre de Mémoire Technique (*sous pondération 15 %*)
- Sous-critère 3 : Démarche environnementale liée à l'objet du marché apprécié au regard de la partie 3 du Cadre de Mémoire Technique (*sous pondération 15 %*)

CRITERE 2 : Prix apprécié au regard du total de la D.P.G.F et du D.Q.E (pondération : 55 %).

- sous-critère 2.1 : prix au regard du montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire récapitulative sur la durée totale du marché (D.P.G.F) (*sous-pondération 40 %*)
Sous-critère 2.2 : prix au regard du montant total du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) (*sous-pondération 15 %*)

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 22 avril 2022 et l'avis de la commission Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à l'entretien ménager de deux établissements sportifs de la Ville d'Orléans, le gymnase Claude Robert et le stade de la Vallée à passer avec la société TEAMEX pour les montants suivants :

La partie du marché à prix forfaitaires : 64 032,50 € HT pour la durée du marché de 20 mois

La partie du marché à prix unitaires : sans montant minimum et avec un montant maximum de 2 000 € HT pour la durée du marché

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020 / 312, article 011, programme 6283, service gestionnaire SPJ/SPJ. »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 38 – **Commande publique. Marché public d'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du CCAS. Groupement de commande. Lot n° 1 Chauffage urbain. Approbation de l'avenant n°1 au marché CCAS17196GR et l'avenant n° 2 aux marchés V17196GR et M17196GR passés avec la société DALKIA.**

M. HOUSSARD, Conseiller Délégué, s'exprime ainsi :

« Suite à une procédure de dialogue compétitif, le marché en groupement de commandes Ville d'Orléans, Orléans Métropole (anciennement Communauté Urbaine Orléans Métropole) et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments - Lot 1 Chauffage urbain, a été attribué le 28 juin 2017 à la société DALKIA 33 rue de l'Olivier – Pôle 45 ZAC des Vergers 45774 SARAN.

La Ville d'Orléans, coordonnateur du groupement de commandes, est chargée, conformément à l'article 4.2 de la convention de groupement, de passer, signer, notifier les avenants communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le marché a pris effet le 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 5 ans.

En date du 22 janvier 2019 l'avenant n° 1 aux marchés V17196GR et M17196GR a été notifié au titulaire actant le transfert des contrats sur les équipements et les bâtiments dont la gestion a été transférée de la Ville d'Orléans à Orléans Métropole du fait d'un transfert de compétences entre les deux entités : Musée des beaux-arts d'Orléans, Hôtel Cabu, Zénith, Complexe du Baron, Base nautique et de loisirs de l'Île Charlemagne, MOBE.

La crise sanitaire en cours depuis mars 2020 a fortement impacté l'usage des bâtiments et indirectement les consommations énergétiques et le contexte actuel de hausse du prix des énergies rend nécessaire de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour redéfinir les conditions d'achat des prestations de ce marché.

Ainsi, dans le cadre du présent avenant sont proposées les modifications suivantes :

- la neutralisation de la clause d'intéressement aux économies d'énergie pour les saisons de chauffe 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 en raison des particularités de chauffage des bâtiments pendant les périodes de confinement et celles qui ont suivi. Dans ces conditions les quantités d'énergie facturées correspondront aux quantités de combustible réellement consommées sans application de l'intéressement prévu à l'article 3 du CCTP. Ces dispositions n'ont pas d'impact financier sur les redevances prévues au marché.
- La prolongation de la durée d'exécution du marché pour une durée de 6 mois et 1 jour soit jusqu'au 1er janvier 2023 inclus et la neutralisation de la clause d'intéressement aux économies d'énergie sur cette même période. Dans ces conditions les quantités d'énergie facturées correspondront aux quantités de combustible réellement consommées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux et après avis favorable de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 22 avril 2022, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché CCAS17196GR et l'avenant n° 2 aux marchés V17196GR (Ville d'Orléans) et M17196GR (Orléans Métropole) relatifs au lot n°1 Chauffage Urbain

du marché ayant pour objet l'Exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole (anciennement Communauté Urbaine Orléans Métropole) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) conclu avec la société DALKIA pour un montant de 64 836,95 € TTC réparti comme suit :

- 59 395,04 € TTC pour la Ville d'Orléans portant le montant du marché à 712 947,97 € TTC
- 4 565,18 € TTC pour Orléans Métropole portant le montant du marché à 52 031,37 € TTC
- 876,73 € TTC pour le CCAS portant le montant du marché à 10 584,13 € TTC.

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :

- au budget de la Mairie, fonction 020, articles 60613 et 615221, service gestionnaire MFL pour la section de fonctionnement, fonction 020, article 2158, opération 13Z802, service gestionnaire MFL pour la section d'investissement
- au budget d'Orléans Métropole, fonction 020, articles 60612 et 615221, service gestionnaire MFL
- au budget du CCAS, fonction 02, article 60613, service gestionnaire GDG. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 39 – **Commande publique. Marché public d'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Groupement de commande. Lot n° 2 : Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones nord-est et sud. Approbation de l'avenant n°2 au marché CCAS17197GR et l'avenant n°3 aux marchés V17197GR et M17197GR passés ave.**

M. HOUSSARD, Conseiller Délégué, s'exprime ainsi :

« Suite à une procédure de dialogue compétitif, le marché en groupement de commandes Ville d'Orléans, Orléans Métropole (anciennement Communauté Urbaine Orléans Métropole) et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments - Lot n° 2 Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones nord-est et sud, a été attribué le 29 juin 2017 à la société DALKIA 33 rue de l'Olivier – Pôle 45 ZAC des Vergers 45774 SARAN.

La Ville d'Orléans, coordonnateur du groupement de commandes, est chargée, conformément à l'article 4.2 de la convention de groupement, de passer, signer, notifier les avenants communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le marché a pris effet le 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 5 ans.

En date du 26 décembre 2018 l'avenant n° 1 aux marchés CCAS17197GR, V17197GR et M17197GR a été notifié au titulaire actant le transfert du Parc Floral et de la gestion de ses bâtiments de la Ville d'Orléans à Orléans Métropole du fait d'un transfert de compétences entre les deux entités.

En date du 22 janvier 2019 l'avenant n° 2 aux marchés V17197GR et M17197GR a été notifié au titulaire actant le transfert des contrats sur les équipements et les bâtiments dont la gestion a été transférée de la Ville d'Orléans à Orléans Métropole du fait d'un transfert de compétences entre les deux entités : Musée des beaux-arts d'Orléans, Hôtel Cabu, Zénith, Complexe du Baron, Base nautique et de loisirs de l'Île Charlemagne, MOBE.

La crise sanitaire en cours depuis mars 2020 a fortement impacté l'usage des bâtiments et

indirectement les consommations énergétiques et le contexte actuel de hausse du prix des énergies rend nécessaire de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour redéfinir les conditions d'achat des prestations de ce marché.

Ainsi, dans le cadre du présent avenant sont proposées les modifications suivantes :

- la neutralisation de la clause d'intéressement aux économies d'énergie pour les saisons de chauffe 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 en raison des particularités de chauffage des bâtiments pendant les périodes de confinement et celles qui ont suivi. Dans ces conditions les quantités d'énergie facturées correspondront aux quantités de combustible réellement consommées sans application de l'intéressement prévu à l'article 3 du CCTP. Ces dispositions n'ont pas d'impact financier sur les redevances prévues au marché.

- la prolongation de la durée d'exécution du marché pour une durée de 6 mois et 1 jour soit jusqu'au 1er janvier 2023 inclus et la neutralisation de la clause d'intéressement aux économies d'énergie sur cette même période. Dans ces conditions les quantités d'énergie facturées correspondront aux quantités de combustible réellement consommées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux et après avis favorable de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 22 avril 2022, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 au marché CCAS17197GR (CCAS) et l'avenant n° 3 aux marchés V17197GR (Ville d'Orléans) et M17197GR (Orléans Métropole) relatifs au lot n° 2 Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones nord-est et sud du marché ayant pour objet l'Exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole (anciennement Communauté Urbaine Orléans Métropole) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) conclu avec la société DALKIA pour un montant de 286 831,33 € TTC réparti comme suit :

- 271 595,88 € TTC pour la Ville d'Orléans portant le montant du marché à 3 443 249,68 € TTC
- 2 863,75 € TTC pour Orléans Métropole portant le montant du marché à 32 082,67 € TTC
- 12 371,70 € TTC pour le CCAS portant le montant du marché à 154 277,45 € TTC.

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :

- au budget de la Mairie, fonction 020, articles 60612, 60621 et 615221, service gestionnaire MFL pour la section de fonctionnement, fonction 020, article 2158, opération 13Z802, service gestionnaire MFL pour la section d'investissement.

- au budget d'Orléans Métropole, fonction 020, articles 60612, 60621, 61522 et 615221, service gestionnaire MFL.

- au budget du CCAS, fonction 02, article 60613, service gestionnaire GDG. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MONTILLOT – *On peut se souvenir et se féliciter de ce qui a été fait dans le domaine de la biomasse avec SOCOTEC et Dalkia, et qui remplit aujourd'hui une mission très importante pour de très nombreux logements sur Orléans et des équipements publics.*

N° 40 – **Commande publique. Marché public d'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du CCAS. Groupement de commande. Lot n° 3 Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones centre et ouest. Approbation de l'avenant n°1 aux marchés CCAS17198GR, V17198GR et M17198GR passés avec la société ENGIE COFELY.**

M. HOUSSARD, Conseiller Délégué, s'exprime ainsi :

« Suite à une procédure de dialogue compétitif, le marché en groupement de commandes Ville d'Orléans, Orléans Métropole (anciennement Communauté Urbaine Orléans Métropole) et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments - Lot n°3 Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones centre et ouest, a été attribué le 28 juin 2017 à la société ENGIE COFELY Zac du Moulin 746 Bd Duhamel du Monceau 45160 Olivet.

La Ville d'Orléans, coordonnateur du groupement de commandes, est chargée, conformément à l'article 4.2 de la convention de groupement, de passer, signer, notifier les avenants communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le marché a pris effet le 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 5 ans.

La crise sanitaire en cours depuis mars 2020 a fortement impacté l'usage des bâtiments et indirectement les consommations énergétiques et le contexte actuel de hausse du prix des énergies rend nécessaire de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour redéfinir les conditions d'achat des prestations de ce marché.

Ainsi, dans le cadre du présent avenant sont proposées les modifications suivantes :

- la neutralisation de la clause d'intéressement aux économies d'énergie pour les saisons de chauffe 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 en raison des particularités de chauffage des bâtiments pendant les périodes de confinement et celles qui ont suivi. Dans ces conditions les quantités d'énergie facturées correspondront aux quantités de combustible réellement consommées sans application de l'intéressement prévu à l'article 3 du CCTP. Ces dispositions n'ont pas d'impact financier sur les redevances prévues au marché.
- la prolongation de la durée d'exécution du marché pour une durée de 6 mois et 1 jour soit jusqu'au 1er janvier 2023 inclus et la neutralisation de la clause d'intéressement aux économies d'énergie sur cette même période. Dans ces conditions les quantités d'énergie facturées correspondront aux quantités de combustible réellement consommées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux et après avis favorable de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 22 avril 2022, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 aux marchés CCAS17198GR (CCAS), V17198GR (Ville d'Orléans) et M17198GR (Orléans Métropole) relatifs au lot n° 3 Chauffage gaz, fioul, GPL et électricité : bâtiments zones centre et ouest du marché ayant pour objet l'Exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC des bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole (anciennement Communauté Urbaine Orléans Métropole) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) conclu avec la société ENGIE COFELY pour un montant de 266 242,81 euros TTC réparti comme suit:

- 155 864,73 € TTC pour la Ville d'Orléans portant le montant du marché à 1 969 114,42 € TTC
- 90 355,40 € TTC pour Orléans Métropole portant le montant du marché à 1 134 867,89 € TTC
- 20 022,68 € TTC pour le CCAS portant le montant du marché à 248 835,81 € TTC.

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :

- au budget de la Mairie, fonction 020, articles 60612, 60621 et 615221, service gestionnaire MFL pour la section de fonctionnement, fonction 020, article 2158, opération 13Z802, service gestionnaire MFL pour la section d'investissement.

- au budget d'Orléans Métropole, fonction 020, articles 60612, 61522 et 615221, service gestionnaire MFL

- au budget du CCAS, fonction 02, article 60613, service gestionnaire GDG. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – Commande publique. Marché de conception, impression et livraison du magazine et de hors-séries thématiques de la Ville d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure formalisée.

M. HOUSSARD, Conseiller Délégué, s'exprime ainsi :

« Le marché ayant pour objet l'impression et la livraison de documents supports de communication, papier à en-tête et enveloppes logotée pour la Ville d'Orléans et Orléans Métropole a été relancé sous la forme d'un marché alloti comme suit :

- Lot n°1 : impression et livraison d'affiches de dimensions spécifiques
- Lot n°2 : impression, façonnage et livraison de supports divers de communication (petits supports)
- Lot n°3 : fourniture, impression et livraison d'enveloppes et pochettes
- Lot n°4: fourniture, impression et livraison de papier à entête
- Lot n°5 : impression et livraison du magazine et de hors-séries thématiques de la Mairie d'Orléans et du magazine d'Orléans Métropole

Par délibération du 28 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé les lots n°1, 2, 3 et 4 du marché d'impression et livraison de documents supports de communication, papier à en-tête et enveloppes logotées pour la Ville d'Orléans et Orléans Métropole.

Cependant, le lot n° 5 a été déclaré sans suite par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 en raison du dépassement du délai de validité des offres et d'un contexte économique fluctuant (hausse du coût des matières premières importante) qui nous a obligé à relancer une procédure afin d'obtenir des offres reflétant la réalité économique actuelle.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d'offres ouvert alloti a été lancé le 25 janvier 2022 pour les prestations de conception, d'impression et livraison du magazine et de hors-séries thématiques pour la Ville d'Orléans.

L'allotissement est le suivant :

- Lot 1 : conception (graphisme - maquette) du magazine et de hors-séries de la Ville d'Orléans
- Lot 2 : impression et livraison du magazine et de hors-séries de la Ville d'Orléans

Chaque lot a reçu 6 offres.

L'analyse des offres a été réalisée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, au moyen des critères suivants :

Pour le lot 1 (conception) :

CRITERE 1 : Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et de l'échantillon

fourni (pondération : 70 %)

Sous-critères :

- Pertinence de la méthodologie d'élaboration du magazine (sous-pondération : 40%)
- Pertinence des garanties apportées quant au respect des délais d'exécution (sous-pondération : 20 %)
- Qualification et expérience de l'équipe dédiée dans la presse magazine et/ou territoriale (sous-pondération : 10 %)

CRITERE 2 : Prix apprécié au regard du Détail Quantitatif et Estimatif (pondération : 30 %)
La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 X (total DQE proposé le plus faible / total DQE proposé par le candidat)

Pour lot 2 (impression et livraison) :

CRITERE 1 : Prix apprécié au regard du montant du DQE (pondération : 50 %)

Les 2 DQE sont pondérés de la façon suivante :

DQE n°1 : 10 %

DQE n°2 : 90 %

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 X (prix proposé le plus faible / prix proposé du candidat)

CRITERE 2 : Valeur technique (pondération 40%) – analysé au regard du CMT et des échantillons fournis

Sous-critères :

- Pertinence des échantillons fournis dans le cadre d'une politique d'achats éco-responsable et appréciés au regard de la bonne tenue, de la blancheur et du rendu général de la maquette et des photographies (sous-pondération : 10 %)
- Pertinence des procédés d'exécution envisagés (sous-pondération : 15 %)
- Pertinence des moyens humains et techniques ainsi que de la garantie de la livraison dans les délais demandés (sous-pondération : 15 %)

CRITERE 3 : développement durable (pondération 10 %) – analysé au regard du CME
Pertinence des mesures prises en matière de développement durable

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux et de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 22 avril 2022, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés de conception, d'impression et livraison du magazine et de hors-séries thématiques pour la Ville d'Orléans avec les opérateurs économiques suivants :

Pour le lot n° 1 « conception (graphisme - maquette) du magazine et de hors-séries de la Ville d'Orléans » avec, dans l'ordre du classement, les sociétés suivantes pour un montant maximum de 50 000 € HT par an:

- En 1^{ère} position : ATELIER LAURE SCIPION,
- En 2^{ème} position : OH LOO,
- En 3^{ème} position : THOMAS STRUM,

Pour le lot n° 2 « impression et livraison du magazine et de hors-séries de la Ville d'Orléans » avec, dans l'ordre du classement, les sociétés suivantes pour un montant maximum de 130 000 € HT par an :

- En 1^{ère} position : SIEP,
- En 2^{ème} position : MAURY IMPRIMEUR,
- En 3^{ème} position : ILD,

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie tel que suit :

- Impression, fonction 022, article 6236, service gestionnaire DIC,
- Conception, fonction 022, article 6228, service gestionnaire DIC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MONTILLOT – *Nous en terminons avec notre séance du Conseil municipal. Nous allons nous retrouver avec beaucoup de plaisir pour nos magnifiques fêtes johanniques ensoleillées jusqu'à dimanche soir. Bon courage pour demain, belle fin de soirée et très beau week-end johannique.*

La séance est levée à 21 h 25.
